VILLE DE BALMA

Séance du Conseil Municipal

en date du Mardi 19 février 2019 – 20h

- Date de la convocation _____**12 février 2019**
- Lieu de la réunion_____**Hôtel de Ville**
- Président_____**Vincent TERRAIL-NOVÈS, Maire**
- Secrétaire de séance_____**Monsieur Fabien LEMAGNER**

Étaient présents :

1. Monsieur Vincent TERRAIL-NOVÈS
2. Madame Sophie LAMANT
3. Monsieur Michel BASELGA
4. Madame Véronique VANTIN
5. Monsieur Pierre-André POIRIER
6. Madame Fabienne DARBIN-LANGE
7. Monsieur Marc VERNEY
8. Madame Anne MASSOL
9. Monsieur Henri VIDAL
10. Monsieur Fabien LEMAGNER
11. Madame Virginie NOWAK
12. Monsieur Stephan LA ROCCA
13. Monsieur Bernard GODARD
14. Madame Lydie LENOBLE
15. Monsieur François GINESTE
16. Monsieur Jean AIPAR
17. Madame Corine RIBA
18. Monsieur Jean-Paul VIDAL
19. Monsieur Jean-Jacques CAPELLI
20. Madame Myriam ADDI-DUPUY
21. Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
22. Monsieur Laurent MÉRIC
23. Madame Christine BARBIER
24. Monsieur Jean-Pierre LORRÉ
25. Madame Sylvie BAHUREL
26. Monsieur Jean-François ROBIC
27. Madame Brigitte RUFIÉ
28. Monsieur Jean-Philippe VIDAL

Étaient excusés :

1. Madame Valérie FLORENT	Procuration à Madame Corine RIBA
2. Madame Marguerite BATUT	Procuration à Monsieur Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA
3. Madame Florence DUTERNE	Procuration à Monsieur Jean AIPAR
4. Madame Corinne RIGOLE	Procuration à Monsieur Jean-Jacques CAPELLI
5. Monsieur Charles NIETO	Procuration à Monsieur Laurent MÉRIC

- M. Jean-Jaques CAPELLI, Mme Myriam ADDI-DUPUY et M. Jean-Baptiste MOTILVA quittent la séance avant le vote du point 1.

Le Conseil Municipal a adopté les points suivants :

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je déclare ouverte la séance du Conseil Municipal du 19 février. Je vais demander à Monsieur LEMAGNER s'il accepte d'être notre secrétaire de séance et de procéder à l'appel nominal.

- ***Appel effectué par Monsieur Fabien LEMAGNER.***

➢ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2018

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous demande de bien vouloir, dans un premier temps, approuver la séance du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 novembre dernier. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Abstentions des groupes de l'opposition. C'est donc approuvé à la majorité, je vous remercie.

Adoption à la majorité des voix avec 13 abstentions (M. Jean-Jacques CAPELLI, Mme Corinne RIGOLE, Mme Myriam ADDI-DUPUY, M. Jean-Baptiste AMINE-MOTILVA, M. Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, M. Charles NIETO, M. Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, M. Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ, M. Jean-Philippe VIDAL, Mme Marguerite BATUT)

➢ Approbation de la motion

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Mes chers collègues, avant de débuter notre ordre du jour, il a été convenu, en raison de la tenue d'un rassemblement, notamment à l'appel de plusieurs partis politiques et organisations citoyennes et associatives, pour apporter notre désapprobation aux actes antisémites dont notre pays est la proie depuis quelques jours, que nous puissions échanger et avoir une expression des groupes à ce sujet. Nous présentons une motion pour que nous puissions apporter notre soutien à ce rassemblement alors que nous-mêmes sommes réunis ici, en séance de travail. Je vais d'abord laisser le soin à ceux qui veulent s'exprimer de le faire. Puis, si vous êtes d'accord pour voter la motion qui vous a été adressée, je demanderai à Monsieur POIRIER de bien vouloir nous la présenter.

Laurent MÉRIC
Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs et chers collègues, peut-être comme c'est le cas lorsqu'il s'agit des motions ou des vœux, la présenter, la lire auparavant et qu'on puisse réagir dessus. C'est les propos que vous nous aviez proposés par mail.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ca me convient tout à fait. Monsieur POIRIER va nous donner lecture de la motion qui est proposée.

Pierre-André POIRIER
"Les actes et agressions antisémites sont en hausse de 74% en France. Ces actes haineux portent gravement atteinte aux valeurs de notre République et à l'unité nationale. Nous le déplorons.
Le Conseil municipal, réuni en séance ce mardi 19 février 2019, tient à rappeler solennellement son attachement à la Liberté, l'Égalité, la Fraternité et la Laïcité et son soutien à tous nos compatriotes touchés par ces actes odieux.
Au-delà de toute considération politique partisane, nous condamnons cette dérive violente avec la plus grande fermeté, comme nous condamnons les actes racistes. Nous condamnons également les tentatives honteuses d'intimidation des élus de la République.
Les membres de notre assemblée réprouvent également avec force toute discrimination fondée notamment sur l'origine sociale ou géographique, le genre, les croyances, l'orientation sexuelle, l'état de santé ou les opinions.

Alors que nous tenons cette séance du Conseil Municipal, un rassemblement est actuellement en cours à Toulouse, à l'appel des partis républicains, d'organisations associatives et citoyennes. Nous tenons par cette motion à affirmer notre solidarité et notre plein et entier soutien à cette démarche."

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur POIRIER. Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur MÉRIC.

Laurent MÉRIC
Merci Monsieur le Maire. Simplement quelques mots pour vous dire que nous soutenons pleinement cette motion dont vous avez pris l'initiative dans l'après-midi, Monsieur le Maire, après que nous ayons eu un échange courtois, concernant le report d'une heure que nous avions demandé de ce Conseil Municipal pour que chacun puisse assister à ce moment important au mémorial de la Shoah à Toulouse, où il y avait beaucoup de monde et que l'on puisse prendre le temps d'y rester et d'échanger avec les gens présents mais ça n'a pas été possible et c'est un petit regret que je voulais exprimer. Mais loin, évidemment de moi, dans ce contexte là, l'idée de quelconque polémique et donc vous dire que nous approuvons pleinement cette motion dont nous avons partagé la rédaction. Au delà de cela, nous voulons aussi dénoncer, ce soir, l'effarante banalisation de la violence antisémite. Elle démarre sur les réseaux sociaux, elle est couverte sur les réseaux sociaux par l'anonymat que permettent ces réseaux et ces propos antisémites deviennent des actes antisémites auxquels on assiste à présent. La violence abjecte des insultes samedi dernier, chacun les a vus à la télé. Les tags sur les portraits de Simone Veil. Les mots d'un autre temps tagués sur des vitrines de commerçants. Notre mobilisation doit être permanente pour lutter contre ces actes et nous savons ce que cette haine à engendré dans l'histoire et nous devons tout mettre en œuvre pour la combattre. Il y a une dizaine de jours, les arbres qui avaient été plantés à la mémoire d'Ilan HALIMI ont été sciés. Face à cela, une proposition a été faite par l'association des Maires de France pour que dans chacune des 36 000 communes de France soit planté un arbre pour que face à ces quelques arbres sciés 36 000 arbres voient le jour et puissent grandir pleinement et rappeler cela. Et donc, ce soir, Monsieur le Maire, nous souhaiterions aussi que nous puissions prendre un engagement commun, collectif, pour répondre à cet appel de l'AMF et pour qu'un arbre soit planté à Balma et qu'il symbolise ainsi notre attachement aux principes fondamentaux de la Déclaration des Droits de l'Homme ainsi qu'aux valeurs de notre République. Je vous remercie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. D'autres prises de paroles ? Je vous remercie pour vos propos que je partage et auxquels, bien sûr, nous souscrivons. Vous m'avez effectivement adressé cette proposition, qui est bien sûr acceptée avec plaisir. Je rappelle que cela s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de l'appellation du 5ème groupe scolaire Simone Veil, notamment par rapport à tout ce qu'elle-même, à titre personnel, a vécu, en terme de déportation mais je ne vais pas faire le focus uniquement sur elle, ce soir, parce que c'est les actes antisémites en général que nous condamnons et je vais également rappeler qu'il y a deux ans, j'ai pris un engagement, lors de la journée de la déportation, de dédier un square à la déportation. Notamment le square qui est en cours de réalisation à l'arrière de la bibliothèque et des bâtiments municipaux. Ce square s'appellera square du Souvenir de la Déportation ou un nom proche de celui-là. Ce n'est pas encore tranché, mais l'attention est là et ce qui sera très certainement envisageable, c'est que cet arbre symbolique soit planté et inauguré à ce moment là ou lors de l'inauguration, avec la mise en place d'une plaque probablement. Je souscris à votre proposition et je pense que l'idée est que ça se fasse justement dans ce square pour lequel nous avons déjà trouvé une destination et notamment en lien avec la mémoire des déportés. C'est une proposition que nous avions faite il y a deux ans parce qu'il n'y a pas, à Balma, de monument en lien avec les victimes de la déportation, comme cela existe dans certaines communes. Nous avions proposé à cette époque là de mettre une plaque ou quelque chose dans ce square pour se souvenir justement de ces moments difficiles de notre histoire. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non, alors je vous propose, symboliquement, de l'approuver par un vote. Je vous remercie, je dois dire que c'est exceptionnel, si cette motion n'avait pas recueilli l'approbation générale, nous ne l'aurions pas proposée car elle n'était pas dans les délais prévus par le règlement intérieur. C'est uniquement parce que le sujet est d'une très haute importance et que vous étiez d'accord que je la propose ce soir. Il y a-t-il des

abstentions ? Des votes pour ? Je pense que c'est important symboliquement de le demander. C'est approuvé à l'unanimité et je vous en remercie.

Approuvée à l'unanimité des voix

1. Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Alors, nous allons maintenant passer au DOB et je vais tout de suite céder la parole à Monsieur VERNEY pour nous présenter ces orientations.

Marc VERNEY
Bonsoir mes chers collègues. Comme nous le faisons tous les ans, maintenant, nous allons lancer le Débat d'Orientations Budgétaires. Vous savez que ce débat fait partie des obligations qui nous sont faites et doit se tenir dans les deux mois qui précèdent la présentation du budget primitif. Je vais vous présenter des éléments de nos orientations, de notre stratégie budgétaire et comme c'est un exercice que j'ai fait un certain nombre de fois, pour lequel il n'y a pas un gros écart à l'égard de ce que je vous ai présenté les années précédentes, je vais surtout zoomer ou insister sur les éléments différents ou nouveaux. Juste un petit rappel, donc, le DOB aujourd'hui 19 février, qui précède le compte administratif, l'exécution du budget de l'année dernière qui vous sera présentée en avril, suivi du vote des taux mais dont nous allons parler au cours de ce DOB et du Budget 2019. Bien évidemment, notre budget se construit dans un contexte national, local puisque nous ne pouvons pas faire fi de se qui ce passe autour de nous et de nos contraintes et de notre contexte propre. S'agissant du contexte national, ce budget va dons s'inscrire dans une croissance économique qui s'élève à 1,7 %, et je pense un peu moins : 1,5 % parce qu'effectivement, ce qui s'est passé au cours des derniers mois de l'année avec les gilets jaunes a eu un impact significatif. On était parti pour avoir une croissance de 1,7 % mais je pense qu'elle atterrira probablement autour des 1,5 %. Je vous rappelle que l'année dernière, nous étions déjà à ce niveau de 1,7 % qui représentait le plus haut niveau depuis 2011. Nous serons dans une légère inflation de l'ordre de 1,6 %. Un élément également important, c'est la revalorisation de nos bases. Vous savez que nos bases fiscales sont les éléments de calcul ou les assiettes sur lesquelles viennent s'appliquer nos taux qui déterminent le produit fiscal de la commune, taxes d'habitation, foncière et foncier non bâti. Je vous rappelle également que tout ce qui concerne la fiscalité du monde économique, des entreprises, est perçue directement par la Métropole. Nous aurons également le taux de FCTVA qui reste à 16,404 % qui représente en fait le remboursement par l'Etat de la TVA que nous payons, puisqu'une commune paye TTC toutes ses dépenses mais se voit rembourser la TVA des dépenses liées à l'investissement. Déjà, on touche du doigt l'importance que revêt l'investissement par rapport au fonctionnement. Mais on n'a pas de remboursement de TVA sur le fonctionnement. Le FPIC, qui est le fonds d'équilibre entre les communes, va rester au niveau de 1 milliard d'Euros. Et enfin, la dotation de fonctionnement normalement se voudrait stable mais vous allez voir que sur Balma nous allons encore avoir une baisse de cette dotation globale de fonctionnement. La dotation globale de fonctionnement, d'ailleurs, je vous rappelle qu'elle avait été mise en place à partir de 2014 pour imposer aux collectivités de participer à l'effort budgétaire national. L'effet a été très important puisque la dotation globale de fonctionnement, constituant quand même une recette significative pour le budget des communes, s'élevait à 1,5 million en 2014 à Balma. Elle n'a cessé de baisser. Elle était encore de 579 000 €, près de 1 million de moins en 2018. Elle s'élèvera, nous l'estimons à 487 000 € en 2019. Ce qui, par rapport à 2014 représente une perte de recettes de près de 4,3 millions. Ce qui rend difficile la gestion des finances publiques et communales, à Balma également, c'est de devoir faire face à cette baisse des recettes alors que dans le même temps les populations augmentent, les niveaux d'exigence augmentent et sont toujours aussi soutenus. Juste une petite parenthèse par rapport à cet élément national : la baisse de la dotation ne va plus être du même niveau d'ampleur que ce qu'elle n'était depuis 2014, mais va continuer à s'appliquer sur Balma parce qu'elle est liée à ce qu'on appelle l'écrêtement. C'est à dire que le système est ainsi fait que l'on calcule le potentiel fiscal d'une commune en regardant son taux d'application par rapport au taux moyen des communes comparables, et dès lors que vous avez un taux inférieur, ce qui est le cas à Balma car nous avons un taux inférieur aux communes comparables. Donc l'Etat considère que nous disposons d'un potentiel fiscal important et il nous

dit puisque vous n'exploitez pas ce potentiel et que vous n'appliquez pas au moins le taux moyen des communes comparables, et bien votre dotation de fonctionnement sera écrêtée, ce qui nous laisse présager, je parle de ça parce qu'on est bien dans le cadre d'un débat d'orientations, sur des tendances, et vous verrez que nous avons fait des analyses sur la durée, nous savons que cette dotation globale de fonctionnement pourrait arriver à zéro d'ici 2025. Nous n'aurions plus de dotation globale de fonctionnement. Cet effort qui était demandé aux communes a été remplacé par la loi de programmation 2018/2022 qui impose aux communes une maîtrise des dépenses de fonctionnement qui ne doivent pas progresser de plus de 1,2 % et également qui impose à ce que leur endettement soit contenu dans un ratio qui est constitué par l'épargne de gestion, exactement c'est l'encours de dette divisé par l'épargne de gestion, qui ne doit pas être supérieur à 12 années. On le verra tout à l'heure puisque je vais vous présenter l'état de la dette de notre commune. Donc des efforts considérables qui sont demandés aux communes, comme les nôtres, en termes de budget. Après le contexte national, notre contexte local, le nôtre est celui de la dette. Je vais vous le présenter avec deux planches. La première, c'est l'annuité de dettes, donc tous les ans, bien évidemment, nous remboursons les établissements financiers qui nous ont prêté. Nous remboursons notre cote part de dettes constituées par une part de capitale, c'est exactement comme pour les ménages, et une part d'intérêt. Sur 2019, ça va représenter 1,397 million d'Euros. La DGF, dont je vous ai parlé, tout à l'heure s'élèvera à 470 000 €, notre annuité de dettes, nos échéances de toute l'année, s'élèveront à presque 1,4 million. En baisse, c'est normal puisque nous n'avons pas emprunté depuis quelques années, donc nous amortissons progressivement la dette. Et lorsqu'on regarde l'encours de la dette de la Ville de Balma, nous voyons comment cette dette s'est effectivement amortie, puisqu'après un emprunt que nous avons du contracter en 2014, pour faire face au financement du 4ème groupe scolaire et du cœur de ville, emprunt qui s'est élevé à 5 millions d'Euros, nous avons progressivement amorti cette encours de dette. Encours de dette qui s'élevait encore en 2014 à 13 millions et qui s'élève à la fin 2018 à 8,6 millions. Donc, nous avons réussi à remettre les finances et le niveau d'endettement de la commune dans des ratios qui correspondent, en tout cas, à son épargne de gestion, et qui permettent à la commune de respecter d'ailleurs ce ratio. Alors dans ce contexte national et local, quelles sont nos orientations ? Vous allez voir qu'elles restent assez fidèles à celles que nous vous avons présentées les années précédentes puisque le but c'est de stabiliser les dépenses de fonctionnement. Tout notre travail consiste à essayer de réduire, en tout cas de maîtriser et contrôler les dépenses de fonctionnement surtout dans un contexte où les recettes de fonctionnement n'augmentent pas, de manière à constituer une épargne suffisante pour, d'une part rembourser la dette, puisque l'écart entre nos recettes de fonctionnement et notre dépense de fonctionnement constitue ce qu'on appelle l'épargne de gestion. Cette épargne de gestion nous permet dans un premier temps de rembourser notre annuité de dettes, de 1,3 million et ensuite nous permet de remplacer un certain nombre d'équipement, donc d'abonder la section investissement et là, effectivement l'investissement est quelque chose de fondamental pour une commune puisque c'est ce qui permet de préparer l'avenir, de mettre en place les installations pour lesquelles nos administrés sont demandeurs. Donc, stabilisation des dépenses de fonctionnement, ça c'est un effort que nous avons entrepris dès 2014 et pour lequel nous n'avons jamais lâché la pression. Pourquoi est-on aussi sévère ou en tous cas stricte sur ces dépenses ? Parce que vous allez voir que nos recettes, elles, n'augmentent pas. Donc vous comprenez bien que dans une commune où vos recettes n'augmentent pas et si vos dépenses continuent à progresser, arrive un moment ce qu'on appelle l'effet ciseaux, théorie qui devient de la pratique. Et vous vous retrouvez dans une situation où, un, vous ne pouvez plus investir, et deux, vous ne pouvez plus rembourser votre dette. Le deuxième poste de dépenses qui est important c'est la masse salariale, donc il faut également qu'on se mette en situation de maîtrise de la masse salariale pour ça, on continue de ne pas remplacer la totalité des départs en retraite, pour contenir, vous verrez, je vais vous le présenter, c'est un peu plus précisément l'évolution de la masse salariale. L'enjeu de tout ça, c'est de se reconstituer une capacité d'autofinancement parce que dans un climat où on a également moins de subventions de la part des autres collectivités, je pense au Département, Région, etc. Nous ne pouvons compter que principalement sur notre capacité d'autofinancement. Donc si nous voulons rester maître de notre budget et maître de nos investissements, nous devons impérativement être très vigilants et très sérieux sur ces postes de dépenses. D'autant que notre ambition est toujours la même, c'était notre engagement de campagne, à savoir ne pas augmenter les taux communaux et ça, pour la 6ème année consécutive. Donc nous proposerons de ne pas augmenter les taux communaux. On aura l'occasion d'en reparler je pense, mais les taux communaux, vous vous souvenez que je

vous ai dit tout à l'heure que le produit fiscal, je fais une parenthèse sur le sujet, est constitué de la taxe principalement foncière et d'habitation. Celle-ci est depuis 2017, payée directement par l'Etat, ce qu'on appelle le dégrèvement. L'Etat nous la rembourse directement. Un tiers des administrés ne l'ont pas payée en 2018, deux tiers ne la paieront plus en 2019 et 80 % des contribuables ne paieront plus cette taxe d'habitation l'année prochaine. L'Etat, lui, donc compense les communes en dégrevant mais sur la base des bases et taux que nous avions en 2017. Parce qu'à partir du moment où c'est l'Etat qui paye, on pourrait être tenté d'augmenter les taux en se disant qu'à cela ne tienne, c'est l'Etat qui va nous les payer. Mais bien sûr ce n'est pas aussi simple, ça serait un gros problème pour les finances publiques, en tous cas, nationales. Nous perdons quand même un levier important de maîtrise de nos recettes, à savoir tout ce qui concerne la taxe d'habitation. Enfin, et bien évidemment nous n'aurons pas recours à la dette en 2019 et ça, vous savez pourquoi ? Parce que nous avons constitué une épargne globale de clôture que je vous ai présentée l'année dernière qui s'élevait encore à 7,9 millions et qui restera relativement solide lors du compte administratif 2018, puisque cette épargne que nous allons constituer va servir à financer nos investissements et notamment les investissements importants que nous avons gagés, le pôle culturel, le cœur de ville et le 5ème groupe scolaire qui représente un investissement lourd. Point nouveau important que nous n'avions pas l'année dernière, j'insiste un peu, c'est la création d'un budget annexe. Vous vous souvenez que nous avons le budget principal de la Ville qui vous sera présenté après le compte administratif mais comme nous l'avons voté au mois de décembre, nous avons décidé la création d'un budget annexe pour prendre en compte l'ensemble des activités périscolaires ALAE qui étaient traitées jusque là par l'AVSB et cette association nous a demandé de reprendre en charge cette activité qui commençait à être pesante et lourde de responsabilité de charge de travail pour elle. Bien évidemment, compte tenu de l'impact et de l'importance de ce type de service, nous avons décidé de reprendre cette activité. De manière à mieux la maîtriser, nous allons la loger dans un budget annexe, spécial, qui vous sera présenté en même temps que le budget principal de la Ville et que de notre tout petit budget annexe des Transports. Nous devons retenir que nos recettes de fonctionnement vont être en baisse de manière très significative entre 2018 et 2019, c'est en tout cas la prévision que nous faisons, de 460 000 €. Alors pourquoi ? Nous avions eu ce débat avec Monsieur ROBIC. Vous voyez, par exemple, que le produit fiscal va progresser de 170 000 € parce qu'on a plus d'habitants, donc plus de bases et en plus, ces bases sur lesquelles vont s'appliquer les taux vont être revalorisés par l'Etat pour toutes les communes de 2,2 %. Cela représente des recettes supplémentaires. C'est des estimations parce que nous attendons les rôles définitifs que nous communique la Direction des Finances Publiques. Ces 170 000 € de recettes supplémentaires ne suffiront pas à compenser d'une part la baisse de l'attribution de compensation que nous accorde Toulouse Métropole, baisse de 85 000 € liés à la prise en charge de l'activité du Noncesse. et d'autre part, la baisse des produits et services liés au transfert de budget au budget annexe parce que les recettes de CAF et les recettes des services étaient perçues par le budget principal, elles seront demain perçues par le budget annexe, en tout cas pour les 400 000 €. C'est la partie services et la partie dotations et subventions de la CAF représente 250 000 € et enfin, nous aurons quand même une légère hausse, de 100 000 € des autres produits et services. Donc, voilà un contexte qui fait que le grand défit qui est le nôtre c'est, face à cette évolution pas forcément très favorable de nos recettes, de poursuivre nos services et nos investissements. S'agissant des dépenses de fonctionnement, vous savez qu'elles sont constituées de trois grands volets. Le premier c'est ce qu'on appelle les charges à caractère général. Elles seront en progression de l'ordre d'un peu moins de 5 %. Je vous ai présenté leur évolution depuis 2011. Donc vous voyez que nous serons, malgré cette progression dont je vais vous donner les grandes explications, sur des dépenses à caractère général d'un niveau inférieur à ce qu'elles étaient encore en 2013 et même en 2014. Ce qui nous permet de voir une évolution entre 2014 et 2019 de cette partie des dépenses, c'est une décroissance de 11,39 %. Face à des recettes en berne, on est bien obligés de maîtriser ces dépenses et notamment ces charges à caractère général qui sont les dépenses du quotidien. Alors, je vais vous donner des explications sur cette progression de 5 %. Il y a par exemple la création de 30 nouvelles places en crèche et ce n'est pas en année complète puisque c'est à partir de septembre. Ca représente une progression de 60 000 €. Nous allons également investir un peu plus de moyens sur la démoustication et la dératisation. Ca va représenter un surcoût de 55 000 € sur ce poste à caractère général toujours. Des petites fournitures pour 60 000 €, les fluides pour 30 000 € et encore on craint que ça puisse être un peu plus avec la chaudière du Compas qu'on va être amenés à remplacer. Je vous en parlerai tout à l'heure. Il y a les formations des agents

communaux, de l'alimentation, des transports scolaires pour 28 000 €. La taxe foncière de l'EPFL pour 15 000 € et maintenance et charges de copropriété pour 12 000 €. Ce qui est intéressant aussi c'est de regarder l'évolution de ces dépenses à caractère général, ramenée à l'habitant. En rouge, vous avez la courbe, le poids des charges à caractère général divisé par le nombre d'habitants, de la strate des communes comparables à la nôtre. Celles-ci dépensaient, à peu près en 2018, 263 € par personne, sur le seul poste des charges à caractère général. Alors que la commune de Balma était à 201 €. Et nous pensons faire un budget où les dépenses à caractère général ramenées à l'habitant resteront relativement faibles à 211 €. On voit bien l'effort entrepris dès 2014, poursuivi fortement en 2015 et ensuite maintenu au gré des demandes et des attentes. C'est un gros effort parce que vous voyez bien l'existence de places supplémentaires en crèche, des services supplémentaires. Il y a plus d'habitants donc nous ne pouvons pas faire l'impasse sur ces dépenses.
Le deuxième grand poste des dépenses de fonctionnement concerne bien évidemment la masse salariale. Nous allons rester dans une situation de maîtrise et essayer de contenir ses charges de personnel par une gestion très rigoureuse. Lorsqu'on compare le compte administratif 2018 et la projection que nous faisons pour 2019, c'est à dire une quasi stagnation, nous sommes encore inférieurs au niveau que nous avions en 2014, parfaite maîtrise des charges de personnel. C'est quand même un gros effort que réalisent l'ensemble de nos agents qui comprennent cette nécessité, voyant ce qui en est des recettes de notre commune. Ils font bonne figure de cet effort collectif qu'on attend d'eux et il faut reconnaitre qu'ils jouent le jeu et on peut les en remercier et les féliciter même, parce que ces efforts là sont faits alors même que le régime indemnitaire de la Fonction Publique va prendre une augmentation de l'ordre de 20 000 €, que nous allons avoir des agents qui reviennent de disponibilité avec un surcoût de 50 000 €. Nous avons des avancements d'échelons et de grades, liés par ce qu'on appelle le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui vont générer une majoration de l'ordre de 50 000 € de ce poste de masse salariale. De la même manière, je vous montre la courbe ramenée aux habitants, les charges de personnel ramenées aux habitants de la strate, communes comparables aux nôtres. Vous voyez que les communes ont quand même fait des efforts. Elles étaient en forte progression depuis 2010 et ensuite se sont mises à serrer leurs dépenses de personnel pour rester à une situation relativement contenue, soit 660 € par habitant dans les communes comparables à la nôtre. Nous, nous avons fait un effort très significatif. Depuis nous avons fait des efforts considérables depuis 2014 jusqu'en 2016 et maintenant nous arrivons sur un plateau bas. Des économies peuvent être faites mais il arrive à un moment où les économies passent par des baisses de services, ce que nous ne souhaitons pas. Et pour la commune de Balma, le coût par habitant correspondant à la masse salariale s'élèvera à 560 €.
Le dernier poste significatif des dépenses concerne les charges de gestion courantes, concrètement, c'est l'ensemble des dotations et subventions que nous accordons, aux associations, certes mais pas que, puisque nous serons amenés à donner une subvention au budget annexe de l'ALAE dont je vous ai parlé tout à l'heure. Il faudra couvrir, et en tout cas, financer ce budget annexe mais nous avons également une progression de la subvention pour le CCAS, des appels de fonds supplémentaires pour le SDEHG, parce que nous continuons à travailler sur l'éclairage public et l'optimisation des coûts de l'énergie et également une subvention à l'ALAE. Nous anticipons donc une progression de l'ordre de 440 000 € des dépenses liées à la gestion courante. Mais pour autant, s'agissant des associations parce que c'est un sujet qui les intéresse fortement, nous allons maintenir le même niveau de subventions aux associations que les années précédentes. Là-aussi, il n'y a pas de réduction de services et pas de réduction de l'effort, de l'accompagnement et du soutien que nous donnons aux associations.
Je vous propose mes chers collègues de passer à la section investissement. Tout ça est au service de nos investissements. Dans cette section, nous avons quelques recettes. D'une part le remboursement de la TVA de l'Etat, puisque celui-ci nous rembourse la TVA s'agissant des dépenses d'investissements, de l'année N-1. Nous n'aurons pas recours à l'emprunt. Nous avons un autofinancement qui constitue finalement notre unique marge de manœuvre plus quelques subventions, relativement faibles, du Département, voire parfois de la Préfecture, etc. Vous voyez que principalement, ce qui va nous permettre de financer nos investissements, c'est notre autofinancement de l'année plus l'épargne globale de clôture que nous avons constituée les années précédentes. S'agissant des dépenses d'investissement, notre objectif est clair : c'est de continuer à améliorer le cadre de vie des Balmanais, là dessus, pas d'équivoque c'est ce que veulent les habitants. Nous maintenons par tous les moyens, avec tous les outils, la démarche d'amélioration du cadre de vie des Balmanais. Nous allons accompagner ce développement

harmonieux de la commune, poursuivre le programme de politique porté par la majorité aux élections municipales de 2014, maintenir la qualité de nos équipements et améliorer les conditions d'exercices des agents publiques de manière à renforcer et soutenir la qualité du service public. Dans ce contexte là et pour répondre à ces objectifs, des grands projets structurants que vous connaissez et que l'on traite dans le cadre d'AP/CP. Il y a la réhabilitation et l'extension de la bibliothèque, la requalification des bâtiments du presbytère et de la maison des Jeunes et enfin le gros chantier des années à venir, c'est le 5ème groupe scolaire, Simone Veil. En plus de ces dépenses là, nous aurons ce qu'on appelle des restes à réaliser que je vous présenterai lors du Budget. C'est les dépenses que nous avons engagées en 2018, qu'il conviendra d'honorer en 2019. On y trouve le déploiement de la fibre, de la video-protection et les extensions du cimetière actuel. Il convient aussi de continuer les travaux courants d'embellissement de la Ville. Seront dépensés 1,2 million d'Euros pour l'amélioration des chemins piétonniers, la poursuite des plantations, des fleurissements, de végétalisation de la commune, de la rénovation des aires de jeux, l'amélioration des équipements sportifs tels que tennis, boulodrome de Lasbordes, parcours de santé, la modernisation de l'éclairage public avec le SDEHG, le remplacement de la chaudière du Compas pour 100 000 €, équipement des équipements sportifs, des services et des bâtiments, outillages, véhicules, informatique et enfin poursuivre tous ces travaux qui concernent l'entretien du patrimoine, les bâtiments communaux, les établissements scolaires, etc. S'agissant du fleurissement : 3ème fleur pour Balma.
J'ai été peut-être un peu long, veuillez m'excuser. Sur le budget principal, vous avez compris que nous allons garder le cap qui est le nôtre, c'est à dire une gestion rigoureuse, une parfaite maîtrise des dépenses publiques, une stabilité des taux, pas de recours à l'emprunt et reconstituer, dès que l'on peut, l'autofinancement suffisant pour nous permettre de conserver les investissements dont nous avons besoin.
S'agissant du budget de l'ALAE, je vous ai dit que nous aurions un budget annexe. Il sera constitué de dépenses de fonctionnement qui sont évaluées aux alentours de 1,5 million €, ce n'est pas encore arrêté de manière définitive, avec des charges à caractère générales de 190 000 €, des charges de personnel de 1,3 million €, pour 80 agents concernés, mais également des recettes propres évaluées à 700 000 €, dont 465 000 € de CAF et 245 000 € de paiements par les parents et enfin une subvention d'équilibre du budget principal de l'ordre de 800 000 €. Nous aurons le chiffre précis à ce moment là. Pour conclure, je vous dirai que nous allons construire un budget qui, comme les années précédentes, est sérieux et maîtrisé, préparant l'avenir. Nous sommes dans des temps qui sont peut-être incertains, les finances municipales sont soumises quand même à des ponctions relativement significatives. Comme nous ne souhaitons pas gérer le budget à court terme, année après année, nous sommes dans le cadre d'une prospective. Je ne vous cache pas qu'avec l'ensemble des services qui travaillent avec moi, le Directeur Général des Services, le service financier, nous avons fait une prospective qui s'étale jusqu'à 2025, puisque le but, effectivement, c'est de conserver une vision globale. Ce qui est très important, c'est ce qu'on doit garder à l'esprit, c'est ce qu'on appelle l'épargne de gestion. La différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement. Elle servira en premier lieu, à rembourser la dette, en deuxième lieu à financer les investissements déjà qui concernent les investissements, remplacement des équipements. Et le reste constitue l'autofinancement qui nous permet de financer des nouveaux projets.
Je vais vous dire deux mots sur le budget Transports. Il connaîtra une légère augmentation par rapport à l'année dernière. Il était de 47 000 €, il sera de 48 000 €. Il ne comporte aucune section d'investissement. Entretien du bus, augmentation liée au glissement vieillesse, technicité du salaire du conducteur. Donc un budget annexe des Transports qui sera en parfaite ligne avec ce que je vous ai présenté les années précédentes. Voilà mes chers collègues, j'espère ne pas avoir été trop long et je vous propose peut-être de lancer les débats.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci le débat est ouvert. Qui souhaite s'exprimer ? Ne vous précipitez pas... Monsieur MÉRIC, vous avez la parole.

Laurent MERIC
Pas de précipitations, il faut prendre le temps de ce débat, absolument. Le Débat d'Orientations Budgétaires, c'est un moment important dans la vie de la commune. Il prépare le budget qui sera présenté d'ici fin avril et qui sera donc le dernier budget de cette mandature. Le budget c'est donc le bras armé de la politique de la majorité. Il révèle à la fois sa vision et le sens politique

que vous y donnez. Vous avez donc soumis aux élus le ROB, que j'ai ici, dans lequel on ne trouve quasiment aucun des graphiques qui ont été présentés ce soir, ni aucun des éléments chiffrés qui ont été présentés ce soir. Le rapport qui est là, je vais vous dire déjà notre surprise à sa lecture, parce que nous avons d'abord cru que c'était celui de l'an dernier, de 2018. Parce qu'il reprend quasiment les mêmes graphiques, les mêmes termes, les mêmes propos, les mêmes plaintes, les mêmes arguments, les mêmes graphiques. Et cerise sur le gâteau, Mesdames et Messieurs, la conclusion, 7 lignes, qui est strictement un copier-coller de celle de l'an dernier. Strictement, au mot près, celle de l'an dernier. Rien n'a évolué entre 2018 et 2019 pour la préparation du DOB. Alors nous avons préparé le débat de ce soir sur la base de ce document mais que penser d'un tel document ? Que penser d'un tel travail ou plutôt d'une telle absence de travail, en tout cas de ce que vous avez bien voulu nous remettre pour travailler. Quel signal est ainsi envoyé aux élus que nous sommes et donc aux représentants des Balmanais que nous sommes aussi ? Ce rapport n'apporte rien de nouveau. Même la liste des investissements, que vous avez citée tout à l'heure et qui fait l'objet d'une page sur 25, pour 9 millions d'Euros, est strictement la même que celle de l'an dernier. Alors on va essayer d'entrer un peu dans le détail puisqu'on y a travaillé quand même, sans s'attarder sur la succession de tableaux, de graphiques qui sont joints à ce document. D'abord, les dépenses de fonctionnement. Les finances de la Ville ont subi et subissent encore une grave crise d'austérité. Vous nous expliquez que la qualité des services n'a pas baissé malgré l'ouverture de nouvelles classes, malgré la nouvelle salle des fêtes, malgré des services qui seraient à la même mesure. Mais, finalement, les dépenses de fonctionnement réussissent à baisser alors que la population augmente et que le besoin et la qualité des services augmentent aussi. Alors, justement la qualité des services, on peut en parler parce que vous nous dites que rien ne change, mais que dire de la disparition de l'emploi ou de ce qu'est devenu le service de l'emploi. Que dire de la baisse constante du budget de la bibliothèque municipale ? Que dire de la suppression de rendez-vous culturels qui faisaient la marque de fabrique de la Ville de Balma, telle que la semaine thématique ou le salon du Livre et du Vin ? Que dire de la mise à disposition de salles municipales et des tarifs pratiqués pour les Balmanais pour ces salles municipales, dont certains Balmanais ne peuvent même plus louer une salle pour une fête familiale avec les tarifs qui sont pratiqués ? Que dire des difficultés faites aux associations pour communiquer simplement sur les supports municipaux pour organiser les manifestations, sans devoir supporter le coût de l'agent de sécurité ou encore pour obtenir simplement 200 € de subvention ? Que dire du ramassage des ordures ménagères qui n'est pas suffisamment fréquent dans les collectifs à Balma ? Et des poubelles qui débordent fréquemment et encore récemment à Vidailhan ? Que dire de l'augmentation de près de 20 % du prix des repas apportés à domicile pour les personnes non imposables, pour les plus précaires des Balmanais, Mesdames et Messieurs, alors que dans le même temps ils ont augmenté de 5 % pour ceux qui ont le plus de moyens ? Que dire d'une telle politique ? Alors oui, à force de réduire les dépenses sans discernement, ça finit par se voir et par se ressentir. Vient ensuite les dépenses de personnel dans le document que vous avez bien voulu nous soumettre. Elles augmentent légèrement, vous l'expliquez par des recrutements et c'est tant mieux. Mais on sent bien quand même un certain malaise et il y a un schéma que vous avez montré là qui est dans le document, c'est celui du coût des charges de personnel ramenés à l'habitant avec Balma, - 15 %, en dessous de toutes les villes de la strate de Balma, entre 10 et 20 000 habitants. Donc à Balma, on serait super forts et surtout les autres communes sont sûrement toutes des grandes incompétentes et on se demande comment elles font pour pas venir chercher à Balma une bonne manière de faire, puisque, malgré tous leurs efforts, vous nous l'avez montré, elles stabilisent à peine, alors que nous on baisse vraiment fortement. En fait, la réalité est tout autre. La réalité c'est une dégradation des conditions de travail des agents de notre collectivité, telles qu'eux-mêmes nous le rapportent, qui entraînent un mal-être au travail. Il faut le dire, un absentéisme croissant dans notre collectivité, malheureusement. La réalité, ça a été un recours très important à des contrats aidés et précaires pour remplacer des emplois statutaires et donc par des emplois moins coûteux. Cela a permis dans un premier temps de réduire les dépenses de personnel et on a vu comment elles ont pu réduire les premières années du mandat. Mais avec la suppression des contrats aidés, et donc peu coûteux, vous êtes soumis à présent à des contrats normaux dont la Ville doit assumer entièrement les charges et c'est une bonne nouvelle pour les agents concernés car ils sont passés d'un contrat précaire à un statut contractuel plus stable.

Et puis nous parvenons enfin au domaine des investissements, des équipements. Donc je vous le disais, vous y consacrez une seule page sur les 25 que compte ce document pour nous expliquer que vous allez dépenser la coquette somme de 9 millions d'Euros, pour payer bien sûr les travaux

du centre ville, la video protection, alors vous dîtes la fibre et la video protection, mais il ne faut pas qu'il y ait d'amalgame, la fibre optique dont parle Monsieur VERNEY n'est pas celle qui va vous desservir chez vous, ça n'a rien à voir, c'est la fibre optique pour relier les caméras du système de video protection, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté en la matière. Donc 9 millions d'Euros pour ces travaux, pour la video protection, pour les travaux du centre ville, donc, pour le début de la future école Simone Veil, la maison de quartier Vidailhan, et en réalité, il n'y a aucun détail chiffré dans le document que vous nous avez remis. On ne sait absolument rien des coûts de chacun des projets. On sait simplement que vous avez l'intention de dépenser 9 millions d'Euros. Comment peut-on discuter d'orientations budgétaires si vous ne faites pas preuve de transparence et d'une volonté de travail de débattre véritablement des choix qui sont faits ? En tout état de cause, cette année, contrairement aux précédentes, ces dépenses seront à faire réellement. L'an dernier, dans le même document, vous aviez mis, non pas sur la même liste, 9 millions, mais 6 millions. On verra au compte administratif, sur 6 millions combien vous en avez réellement dépensés. Certainement beaucoup moins. On le verra, il y aura certainement beaucoup de restes à réaliser, vous l'avez déjà annoncé. Mais cette année, les travaux sont engagés. Cette année, les caméras de video protection sont en train d'être mises en place. La fibre optique est en train d'être tirée dans Balma. Ces dépenses là vont devoir être faites et donc les dépenses engagées, payées, et payées comment puisque vous nous avez dit, vous allez les payer grâce à la cagnotte, on peut l'appeler ainsi, que vous avez mise de côté, donc sans faire appel à l'emprunt et sur l'auto financement de la commune de Balma. Alors je m'interroge sur la pertinence de ces dépenses et sur les conséquences à moyen terme. Je m'explique, en 2019, la quasi totalité de l'épargne de la commune sera consommée pour payer ces équipements dont nous venons de parler. Dans le même temps, l'épargne brute de la commune, c'est un schéma qui figure au DOB, diminue de manière conséquente. En effet, vous l'avez dit, la commune doit faire face à des dépenses croissantes elles augmentent et les recettes n'augmentent pas au même rythme. L'autofinancement va s'en trouver réduit et par là-même à travers l'autofinancement, c'est aussi la capacité d'emprunt qui va être réduite et donc qui ne permettra plus à Balma d'emprunter auprès des banques comme elle serait capable de le faire aujourd'hui, comme elle a été capable de le faire jusqu'à présent, sauf que ce levier là n'a pas été activé. Alors même que les taux sont historiquement bas et que la nouvelle règle, dans la loi de Finances, exige que les communes aient une capacité de désendettement, c'est à dire la capacité de rembourser, théorique, si on consacrait tout notre autofinancement ou notre bénéfice à rembourser la dette, et bien, il faut que cette capacité soit inférieure à trois ans alors qu'avant on permettait d'aller jusqu'à dix ans. Donc si cette capacité doit être inférieure à trois ans tel que cela est marqué dans le DOB que vous nous avez remis, ça veut dire qu'avec un autofinancement moindre, avec une capacité moindre, on pourra emprunter beaucoup moins que nous pouvions le faire jusqu'à présent. Et pour autant, il y a des dépenses importantes qui sont à prévoir et rapidement. Parce que, il est nécessaire d'acquérir un grand terrain, certainement autour de Vidailhan, de Thégra pour un futur collège que le Département, présidé par Georges MÉRIC, envisage de construire à Balma. Ce terrain, il va falloir en faire l'acquisition pour le mettre à disposition du Conseil Départemental pour pouvoir construire ce collège. Et pour ça, il faut pouvoir l'acheter. Et puis, il faudra aussi acquérir un terrain, juste à côté, pour construire donc un plateau sportif, un gymnase. Parce qu'il n'y a jamais de collège sans gymnase. C'est une condition sine qua non pour pouvoir disposer d'un collège. Et donc, il faut acheter le terrain et il faut construire le plateau sportif qui va avec. Avec un gymnase dont le coût minimum est de 5 à 6 millions € avec un plateau sportif. Il y a le 5ème groupe scolaire Simone Veil à construire, dix classes avec des coûts que l'on connait par rapport à une classe, on sait combien cela représente. Il y a la Maison de quartier de Vidailhan et bien d'autres investissements. Et ces dépenses ne peuvent pas ne pas se faire. Aujourd'hui, la Ville de Balma doit engager ces dépenses parce qu'il s'agit d'écoles, de collèges, de plateaux sportifs qui sont indispensables à l'évolution de notre commune. Alors même que notre capacité d'emprunt va se réduire et sera limitée. Il n'y aura donc qu'une seule solution, faire appel aux portes-monnaies des Balmanais et augmenter largement, certainement la fiscalité. Et puisqu'il n'y aura plus de taxe d'habitation, cela va peser sur les taxes foncières qui resteront donc le seul impôt à la main des mairies. Et d'ailleurs, je voudrais citer un article de la Dépêche du Midi, qui date du 24 janvier et qui s'appelle "Impôts, le potentiel fiscal fait grincer des dents", qui commence ainsi : "Et si les Balmanais ne payaient pas assez d'impôts ?..." et qui cite Monsieur le Maire en disant à la fin : " S'il n'y a pas de remise à plat de la fiscalité - et je n'ai pas vu aujourd'hui le gouvernement s'y engager, y compris les collectivités - je ne sais pas comment on va s'en sortir. Les leviers ne sont pas nombreux pour ne

pas venir à l'équilibre, amplifier la fiscalité, fermer des services publics, diminuer les subventions aux associations". Et je cite : " dans le grand débat, il faudra que nous mettions tout cela sur le tapis, parce que sinon, il n'y aura pas d'autre choix que d'augmenter la fiscalité". Voilà simplement des propos rapportés et qui sont tout à fait logique par rapport à la démonstration que je viens de vous faire. La situation à Balma est en train de se tendre et la capacité financière de Balma à assumer ses investissements demain est remise en cause. La situation est claire malheureusement, et ce n'est donc pas la faute de l'Etat, ce n'est donc pas auprès du gouvernement qu'il faut aller chercher les responsabilités mais c'est auprès de ceux qui ont fait les mauvais choix d'investissement en dépensant l'argent public sur des projets coûteux et pas essentiels comme la démolition et la reconstruction du presbytère et la Maison des jeunes. Tout en fermant les yeux et ne regardant pas l'avenir sur la nécessité de construire une école. On l'a appris simplement l'an dernier qu'il y avait nécessité d'un 5ème groupe scolaire et peut-être même d'un 6ème nous a-t-on dit, à une échéance plus lointaine. Avec le plateau sportif qui est nécessaire au développement de la Ville de Balma, un deuxième gymnase pour accompagner un nouveau collège, c'est évidemment des priorités dont il aurait fallu se rendre compte auparavant. La vérité, c'est qu'en 2014, la majorité actuelle a trouvé des finances municipales saines, que la capacité de désendettement était forte, que l'autofinancement était de bon niveau et que depuis de mauvais choix d'investissement ont été faits sans vision d'avenir, sans prioriser ce qui est essentiel. C'est cela qui va se traduire par une situation financière de notre ville qui va se dégrader et qui impliquera nécessairement, Mesdames et Messieurs, chers collègues, une augmentation de la fiscalité. Alors face à cette situation, Monsieur VERNEY, vous avez tout à l'heure évoqué des études d'analyses prospectives. Moi je souhaiterais, au nom du groupe Balm'Avenir, que nous puissions les partager parce que ce soir, je voudrais vraiment tirer une sonnette d'alarme et dire l'inquiétude qui est la nôtre face à l'évolution des Finances de notre commune. Je crois que cette analyse prospective, notamment parce que c'est bientôt la fin du mandat, doit être partagée avec l'ensemble des élus, avec au minima la Commission des Finances, il est nécessaire, me semble-t-il, que chacun véritablement ait conscience de l'Etat des finances de la Ville et ce que cela va impliquer dans les années à venir. Donc, nous souhaitons la mise en place d'une commission Finances ad hoc, afin d'étudier notre situation financière et de pouvoir avoir une prospective qui nous sera présentée par Monsieur VERNEY ou les services de notre commune, pour les dix prochaines années, de manière à voir comment on doit gérer financièrement la ville et l'implication que cela pourra avoir sur la fiscalité locale. Je vous remercie.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
D'autres prises de paroles ? Monsieur CAPELLI.

Jean-Jacques CAPELLI
Oui si vous voulez bien, merci Monsieur le Maire. C'est assez difficile de passer après Monsieur MÉRIC parce que, apparemment, il sait analyser les situations financières et quand on analyse les situations financières avec les mêmes aptitudes, on en arrive aux mêmes conclusions. Ce n'est pas forcément les mêmes que le vôtre, Monsieur VERNEY. J'ai, comme Monsieur MERIC, travaillé avec mon groupe sur le DOB que vous avez présenté et effectivement, quand j'ai vu vos tableaux, je me suis posé la question à savoir pourquoi ils étaient un peu différents, pourquoi il y avait des informations là-dedans que nous n'avions pas eues. Passons... Donc dans ce débat, vous nous parlez pendant huit pages et douze schémas, pour nous expliquer un peu la situation un peu économique de la France et l'environnement comme vous l'avez repris ici, mais avec d'autres éléments, mais en fait, vous savez, les choses peuvent se dire beaucoup plus simplement. Monsieur MACRON a prescrit une cure de rigueur aux collectivités. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Gazette des Communes, le club des Finances de la Gazette des Communes qui le titre. Et au fond, Monsieur MACRON, par ce que de quoi il s'est aperçu avec les gestionnaires des finances, c'est que les collectivités depuis plusieurs années, Messieurs-Dames, elles ont tendance à avoir un niveau de progression de leurs dépenses, plus élevé que celle de l'Etat, n'est-ce pas Monsieur VERNEY. Ca paraît être du bon sens. Et d'ailleurs, ça entraîne quoi cette situation financière assez délicate, et bien, ça entraîne un déséquilibre de l'Etat, des dépenses de l'Etat, avec une perte totale de l'Etat, il faut le rappeler. Tous les ans, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le rapporteur Macroniste à l'Assemblée Nationale, Monsieur GIRAUD qui dit qu'on va vers un déficit abyssal puisque chaque année il augmente d'à peu près 10 milliards depuis 2016. C'est à dire qu'on est partis à 69 milliards de déficit et maintenant on en est à 83 et on nous annonce 98

milliards de déficit pour 2019. Ca nous touche tous, qu'on soit élus au Conseil Municipal, Balmanais ou Français. C'est ça, notre environnement. Alors, découvrir aujourd'hui, me semble-t-il d'après ce que je lis à droite ou à gauche, qu'il va falloir se serrer la ceinture, comme on dit, nous nous ne sommes pas étonnés dans notre groupe. Pourquoi ? Parce que c'est écrit depuis un moment. Et c'est pour cela que dans ce Conseil Municipal, ici, le 15 décembre 2016, Monsieur VERNEY, c'est vous qui m'avez répondu à l'époque, nous avions dit : "attention, il y a un orage financier qui se prépare", tous ceux qui lisaient les journaux le savaient, avaient prévu qu'il faudrait faire attention, qu'il faudrait faire des réductions de dépenses, qu'il faudrait gérer différemment les choses. Je l'ai ici ce Conseil Municipal, où je vous expliquais, vous vous en souvenez Monsieur VERNEY ? Nous avions vu cela, c'est dommage que vous nous ayez pas entendu. Par ce qu'est-ce qu'on disait ? On disait qu'il fallait être prudent dans le volume de la dépense, et notamment au niveau des investissements. Il faut aujourd'hui, comme on n'y voit pas tout à fait clair, c'était en 2016, il vaut mieux attendre six mois j'avais dit, c'est dans le rapport, pour savoir s'il faut lancer les investissements coûteux du centre ville, 5 ou 6 millions d'Euros, quand les équipements seront payés, les aménagements intérieurs, les étagères, les bureaux, etc. Vous verrez la facture. Et c'est pour ça que j'avais dit qu'il fallait peut-être attendre, comme on le fait partout. Quand on gère... Moi aussi dans ma vie privée, j'ai envie de faire des choses, j'ai envie de changer la voiture, comme tout un chacun mais parfois j'attends. Il fallait peut-être attendre pour lancer des programmes qui maintenant nous engagent. Parce qu'ils sont financés, il va falloir les finir. Voilà ce que nous voulions dire parce que ça fait souffrir de savoir qu'on pouvait s'apercevoir des choses, on pouvait gérer les choses différemment, lancer ce programme, oui, par étape, le réduire, voir s'il n'y avait pas d'autres formules moins coûteuses, etc. Ca a été rejeté. J'en suis navré parce que je suis Balmanais, il va falloir payer et j'en suis vraiment navré pour tous les Balmanais. Dans ce contexte, ce qui nous intéresse ce soir, c'est la situation à Balma et son avenir. Nous avons à plusieurs reprises relevé, dans le DOB que vous nous avez présenté, une définition qui vous paraît assez chère et que j'ai encore vue tout à l'heure sur un tableau : " forte maîtrise de la progression des dépenses ", il me semble entendre certains politiques parisiens essayer de nous enfumer avec de telles formules qui ne veulent rien dire. Ca fait rire Madame DARBIN-LANGE, elle a bien raison. Oui, stopper la progression des dépenses est un objectif mais ce n'est pas ce qui se passe, vous l'avez dit, on l'a vu tout à l'heure, sur les tableaux, en page 13 du DOB que vous nous avez présenté, les dépenses depuis 2014 et 2015, après avoir été stoppées, même baissées, elles recommencent à augmenter. Et il en résulte un effondrement de l'épargne brute, au fil des ans depuis cette date. C'est aussi en page 18, de ce que vous nous avez transmis. Et cela, il faut le dire, parce qu'on ne le dit jamais assez, malgré les aides de la Métropole qui nous attribue tous les ans une aide financière de 6,3 millions d'Euros et à qui on transfère certaines activités, ce qui nous allège d'autant. Malgré cela, on a la situation de l'épargne qui se dégrade. Tout ce la c'est la réalité incontournable. On peut faire autant de tableaux et de courbes que l'on veut, les faits sont là. Et d'ailleurs, ça vous inquiète, Monsieur VERNEY, puisque dans cet article que j'avais relevé moi aussi, et dont a parlé tout à l'heure Monsieur MÉRIC, vous dîtes qu'il n'y a plus beaucoup de solutions, le potentiel fiscal n'est pas utilisé, ça veut dire qu'on va augmenter les impôts pour utiliser le potentiel fiscal. Et plus loin de dire qu'il n'y a pas d'autre choix que d'augmenter la fiscalité. Ca veut dire les impôts, ne nous trompons pas. Il vaut mieux utiliser les vrais mots. La fiscalité c'est la fiscalité, les impôts, c'est ce qu'on paye. Et ce qui nous intéresse, c'est ce qu'on paye, c'est les impôts que payent les français et les Balmanais. Et si les impôts augmentent, et bien c'est leur pouvoir d'achat qui diminue. Pourquoi ? Parce qu'on sait très bien que les salaires, les retraites n'augmentent pas aujourd'hui. Donc si vous augmentez les impôts, il y a moins de pouvoir d'achat. Ca vous inquiète donc et vous comprenez que la prudence financière aurait été depuis 2016, 2017 et 2018, nous n'avons cessé de le dire dans ces Conseils Municipaux, sans que ce ne soit retenu, ni entendu, ça aurait été beaucoup plus prudent plutôt que d'engager toute l'épargne dont disposait en 2015 la Mairie, la Ville, dans un programme qui maintenant sera peut-être payé, oui, mais qui laissera la Ville exsangue de trésorerie, de capacité et face notamment à ces nouveaux besoins, avec les quartiers qui s'agrandissent, avec les quartiers qui sont là. Alors aujourd'hui, dans le DOB qui nous est présenté, le DOB, c'est le Débat d'Orientations Budgétaires, n'est-ce pas ? L'essentiel, pour analyser la situation, n'y est pas. Je suis désolé mais l'essentiel n'y est pas. Je veux dire un document qui était jusqu'en février 2017, c'est un tableau de rapprochement entre les dépenses et les recettes sur plusieurs exercices passés avec une projection sur un ou deux exercices futurs et c'est sur ces tableaux là qu'on peut avoir d'où on vient, en faire l'analyse et se projeter et faire une définition. Là, zéro tableau de la sorte.

Pourquoi nous n'avons plus ce tableau ? Les gestionnaires qui font partie du Conseil Municipal, et il y en a, qui travaillent dans des entreprises, le savent très bien, on ne peut prendre des décisions, c'est leur rôle de débattre ce soir des décisions à prendre d'investissements et des dépenses, on ne peut le faire que sur la baser d'un document synthétique qui reprend les quelques années passées et 2 ou 3 années futures pour voir un petit peu quels sont les moyens dont on dispose. Parce que vouloir faire des choses, vouloir faire des rues, des machins des trucs, tout le monde a envie. Est-ce qu'on peut ? Ce tableau n'y est pas. Il y a mieux, il y a mieux dans les manquements. Dans la dernière page du document que vous nous avez envoyé, vous mettez le total des dépenses, 9 millions d'un côté et 1 million de l'autre, aucun détail. Il y a une dizaine, vous les avez représentés tout à l'heure, vous pouvez les ressortir, il n'y a aucun détail. Il y a on fait ceci, on ne sait pas le prix, on fait cela, on ne sait pas le prix, on fait ça, on ne sait pas, on va faire ça, on ne sait pas combien. Il y a aucun détail dans les tableaux que vous nous avez envoyés et présentés tout à l'heure. Alors, le débat justement, débattre d'une orientation budgétaire, c'est avoir des envies de faire plein de choses et en fonction de ses propres capacités, de décider de celles que l'on peut faire. Si vous n'avez pas le prix pour cela, comment voulez-vous arbitrer, faire des arbitrages ? Parce qu'un débat d'orientations, c'est bien faire des arbitrages. Il y a une liste de choses à faire, je me souviens, quand je représentais la mairie à l'agglomération, à la commission Finances, il y avait les 37 maires de l'agglomération qui présentaient, vous le savez, Monsieur MÉRIC aussi puisque vous y êtes, Monsieur le Maire aussi, leurs projets de dépenses et il y avait des arbitrages. Ca faisait 1 ou 2 milliards. Le président de la métropole disait on dépensera 1,5 milliard. Donc on fait des arbitrages. Si on n'a pas les chiffres, on ne peut pas faire les arbitrages, désolé Monsieur VERNEY. On ne peut pas faire les arbitrages. Je dirai enfin et c'est dommage, que nous avons fait un audit en 2014, il a été payé cet audit, qui était performant et de qualité. Aujourd'hui, j'aurais aimé trouver, je pense que c'était sa place de trouver un rapprochement par rapport à cet audit, puisque son but c'est de savoir où on en était, ce qu'on pouvait faire. Aujourd'hui, presque à la fin du mandat, il était intéressant de dire voilà par rapport à l'audit, on a fait ça et ça, on en est là, voilà les capacités qui nous restent ou celles qui nous sont offertes. Point de rapport par rapport à cet audit. Vraiment ces documents qui nous ont été transmis, en termes financiers, c'est de l'opacité. Là dessus on ne peut pas travailler, on ne peut pas débattre. C'est impossible. On peut écouter des choses, on peut dire on vote, les uns ont voté, les autres non, etc. mais on ne peut pas débattre. Il n'y a pas assez d'éléments. Alors bien sûr, nous avons travaillé sur le même document que vous, nos amis du conseil et nous avons relevé, comme vous, parce que je l'ai porté, le DOB de 2018, parce que je trouve quand même que c'est navrant des choses pareilles. La conclusion, au mot près, les trois phrases de conclusions, à la virgule près, ce sont les mêmes mots que l'année dernière. Enfin quand même, quelle valeur peut-on attendre, accorder à une telle situation, à un tel exposé ? Si on était ailleurs, il y en a qui se dirait on se fout de nous. Pour toutes ces raisons qui ne créent pas les conditions d'un débat budgétaire éclairé, transparent et objectif, étant dans l'impossibilité de tenir notre rôle d'élus dans de bonnes conditions, nous ne souhaitons pas participer davantage à ce conseil et après en avoir discuté en réunion avec nos amis et soutien, nous avons décidé à l'unanimité de nous retirer en signe de protestation. Car nous ne pouvons pas accepter cette gestion qui ne peut que déboucher sur plus d'impôts à Balma et donc moins de pouvoir d'achat. Nous souhaitons par contre que le conseil continue sa soirée dans les meilleures conditions possibles et les meilleures décisions possibles. Merci.

Marc VERNEY
On peut s'exprimer ou pas ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non, ils ont annoncé leur départ, on va les laisser partir. Ca les honore. Je pense que ça fait sourire beaucoup de personnes mais écoutez, c'est comme ça. Merci, Monsieur VERNEY, vous avez la parole.

Marc VERNEY
Il y a eu beaucoup de choses, je ne sais pas si je pourrai répondre à tous les points mais déjà j'ai l'impression d'avoir à faire à des chroniqueurs ou des analystes, qui d'ailleurs, arrivent à des conclusions différentes mais, j'ai envie de dire que, pour des gens qui n'ont pas beaucoup d'éléments pour débattre, je trouve qu'il y a eu de la discussion. J'ai l'impression d'avoir à faire à des analystes, mais moi ici avec les services, avec nos amis de la majorité, on n'est pas là pour

débattre ou faire des analyses, on est là pour bosser et faire avancer les choses, pour mener des actions. Donc, j'ai envie de vous poser la question aux uns et aux autres, d'accord, vous faîtes des analyses, etc. d'ailleurs j'ai relevé quelques points, mais vous proposez quoi ? Vous proposez quoi quand nos recettes de fonctionnement s'élevaient à 17 840 000 € en 2014, vous avez les chiffres dans tous les comptes administratifs que nous remettons et qu'en 2018 ils vont s'élever à 17 627 000 €, c'est à dire 220 000 € de moins. Face à ça, on fait quoi ? On emprunte un peu plus ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je voudrais simplement préciser que la dernière fois que j'ai vu des élus quitter une salle, c'était au Conseil Régional et c'était des élus du Front National. Des réactions comme celles-là sont très surprenantes ici, je n'avais encore jamais vu ce type de réaction. On peut dire qu'on n'est pas d'accord, on peut débattre des choses, nous répondrons sur le fond tout à l'heure, mais franchement, je suis assez choqué parce que ce sont des méthodes qui, d'expérience, me rappelle des gens qui veulent essayer d'exister parce qu'ils n'ont pas trop d'idées, pas trop de propositions et qui, comme ça, sortent sur un coup d'éclat. Les derniers qui l'ont fait c'est le Front National à la Région, et ils le font d'ailleurs assez souvent. C'est assez surprenant ici et en tout cas, moi je le regrette profondément. Monsieur VERNEY.

Laurent MÉRIC
Vous venez de prendre la parole sur quelque chose qui est en dehors de la réponse de Monsieur VERNEY, moi je veux juste dire que chaque élu, quelles que soient ses décisions, mérite d'être respecté et la comparaison un peu hâtive que vous menez n'honore personne et pas vous en particulier. Nous même avons déjà quitté la séance du Conseil Municipal il y a quelques années, relatif à votre comportement, chacun prend ses décisions à conscience et je crois simplement que, en tant que Maire, en tant que premier édile de cette commune, votre mission c'est de respecter le choix de ceux qui représentent les Balmanais, sans faire de commentaire et les traiter de Front National. C'est ça qui est quand même très désobligeant mais ça vous ressemble bien.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Oui, je fais les commentaires que je souhaite. Quand vous même aviez quitté la salle c'était sur un incident, ça n'a jamais été me semble-t-il sur un sujet de débat, d'accord ? Donc, les gens qui ne veulent pas débattre, effectivement on en connait, et la présidente de Région souvent prend la parole pour critiquer les attitudes et c'est tout à fait son droit et fait bien de le faire. Monsieur VERNEY, vous avez la parole.

Marc VERNEY
Oui donc j'ai l'impression d'avoir à faire à une analyse, comme je vous disais ou des commentaires éloignés et souvent, d'ailleurs, non fondés. Premier point : quelles recettes ? Nos recettes sont en baisse. On fait quoi ? On augmente les impôts ? Je vous rappelle que sur la partie fiscalité, nous n'avons plus qu'un seul levier, c'est la taxe foncière pour 3,5 millions d'Euros. Vous voyez que pour gagner 300 000 €, ce qui est peu à l'égard d'un budget comme celui-là, il faudrait augmenter les impôts de 10 %. Puisque le seul levier qui est encore le nôtre c'est la taxe foncière. Mais je ferme cette parenthèse. Je pense moi qu'il n'y a pas assez de travail de la part de nos amis de l'opposition. Excusez moi c'est peut-être un jugement, mais je vais essayer de l'étayer. Je vais le justifier. Quand on me dit qu'il n'y a pas de transparence sur les investissements, comment me dit-on qu'il n'y en a pas puisqu'il y a des AP/CP. Il y a des autorisations de programmes qui sont présentés tous les ans avec des montants et des crédits de paiements tous les ans, avec une transparence. C'est dans les comptes administratifs. Les budgets primitifs qui sont donnés à tout le monde. Comment peut-on me dire : je ne sais pas ce que sont les investissements ? C'est de la mauvaise foi ? C'est de la sottise ? Je ne veux pas le croire. C'est quoi ? Ce n'est pas de travail ? C'est quoi le problème ? Quand on me dit que le niveau d'endettement est trop élevé, il a un ratio de 3, je vous rappelle que la limite c'est 12, donc on est confortable. Mais que dans le même temps, on explique qu'il faudrait s'endetter plus parce que les taux sont bas, je me demande ce que c'est que cet embrouillamini ? Ne gérez jamais les finances d'une commune Monsieur MÉRIC. Je vous respecte ce n'est pas le sujet, mais là, ça ne va pas. L'autre point, si vous voulez connaître effectivement la prospective, mais vous avez tous les éléments pour le faire. Moi je le fais avec les éléments qui sont les miens. Sortir les

tableaux, tout est public. Les dépenses de fonctionnement, les charges de fonctionnement, tout est public. C'est simple de calculer une épargne de gestion. C'est simple de calculer une épargne nette, c'est simple de faire une prospective sur les années à venir. On le fait, nos services le font, je le fais. Monsieur CAPELLI peut très bien le faire, le problème c'est qu'il faut bosser, je suis d'accord. J'ai fait un certain nombre de commissions des Finances où je joue la transparence, vous étiez un petit peu là Monsieur MÉRIC, je le reconnais, mais ils ne sont jamais là ! Alors à un moment donné, ça je ne peux pas l'entendre. J'en resterai là.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je vais donner quelques éléments. J'ai entendu beaucoup de choses qui sont surprenantes, sans doute des effluves de campagne électorale, mais qui ne doivent quand même pas nous éloigner des véritables enjeux. J'ai entendu dire que ce DOB était le même que les années d'avant. Simplement, je voudrais préciser que dans les documents que nous vous avions remis et dans les différents tableaux, peut-être ne l'aviez-vous pas vu mais apparaissaient juste le chiffre et le point d'atterrissage du compte administratif 2018, je pensais que c'était important pour vous de savoir où se situait la dépense de la commune, où se situait la recette de la commune. Visiblement vous ne l'avez pas vu et ça vous importe peu. Et puis est apparu également une autre colonne, dans les documents qui vont ont été remis, sur les objectifs de dépenses ou de recettes, qui étaient fixés pour 2019. Dans les documents qui ont été remis, ce sont les mêmes tableaux que les années précédentes, il y a simplement deux colonnes qui sont apparues : 2018 pour le compte administratif et le résultat du compte et 2019 pour la prospective et les orientations que nous avons choisies de faire. Vous avez dit beaucoup de choses, je ne vais pas rentrer dans le détail parce que c'était assez restrictif et je n'ai pas envie de rentrer dans le détail sur les éléments que vous avez indiqués, sur les tarifs des salles municipales, sur les agents de sécurité, etc. Je trouve ça assez éloigné des véritables enjeux et des grands débats que nous devons avoir et je pense que ça n'apporte pas beaucoup de crédit aux discours qui sont indiqués. Je voulais simplement préciser que le Débat d'Orientations Budgétaires 2019, bien sûr et heureusement, et il y a cela de rassurant pour les Balmanais, qu'il ressemble au DOB précédent. Parce qu'au début du mandat, et Monsieur CAPELLI y a fait allusion, il y a eu un audit qui a montré les perspectives financières de la commune avec des effets de ciseaux dont parlait Monsieur VERNEY tout à l'heure, c'est à dire une très grande augmentation des dépenses et une diminution forte des recettes dès 2015, qui en 2015 faisait inverser ces deux courbes. Et donc nous n'avions plus les moyens en 2015 de mettre en œuvre nos politiques. Cet audit nous a servi à fixer un cap qui était de dire qu'on a deux options : premièrement, augmenter les recettes en augmentant la fiscalité, chose que nous n'avons pas faite parce que nous étions engagés à ne pas le faire, ce qui a rendu que plus difficile notre action sur les années suivantes, deuxièmement diminuer les dépenses. C'est l'engagement que nous avons pris et ce cap nous l'avons fixé pour l'ensemble du mandat, toutes les années du mandat. Donc, heureusement que dans le cadre du DOB, vous retrouvez ces éléments. Pas d'augmentation des taux de la fiscalité, diminution de la dépense, alors on le voit, certaines années, ça augmentent et d'autres, ça baisse. La réalité, c'est que les charges à caractère général, sur la période, sont en baisse de 11,39 % et les dépenses de personnel sont en hausse de 6 %, comme cela a été présenté par Monsieur VERNEY, alors que nous avons ouvert de nombreux services qui ont induit des charges de personnel bien plus importantes, notamment les Atsem dans les écoles, les recrutements d'effectifs de la Police Municipale, le recrutement de la personne pour les navettes seniors, etc. Ce cap a été fixé, nous sommes sereins. Il y a des marges de manœuvre qui sont là, et justement ces marges de manœuvre sont là parce que nous avons fait ces grandes économies. Ces marges de manœuvre, cet autofinancement, nous permettent de financer, sans avoir recours à la fiscalité, les équipements que nous nous étions engagés à faire en début de mandat. Vous pouvez, Monsieur MÉRIC, ne pas partager ces investissements, c'est absolument votre droit, simplement ces investissements étaient dans notre programme électoral et un certain nombre sont même venus se greffer alors qu'ils n'étaient pas prévus. Je pense, par exemple, au 5ème groupe scolaire, le club house du hand, etc. Il y en a eu un certain nombre, parce qu'aussi, lorsqu'on est en campagne électorale, on fait un programme pour six ans, mais dans ces six ans, il y a des choses qui bougent. Ce qui a profondément bougé pour Balma, c'est la diminution très forte, 4 millions d'Euros de recettes cumulés, perdus, depuis le début du mandat. Et pour pouvoir dégager autant de financement, il n'y a pas de secret, quand on n'augmente pas les taux de la fiscalité, c'est qu'on fait des économies. Donc, notre gestion a été, effectivement, absolument rigoureuse et exemplaire, nécessitant une réadaptation, un changement des habitudes, c'est peut-être cela que

vous appelez le mal-être au travail des agents, en tout cas, le bilan social de la collectivité montre qu'il est meilleur que les années précédentes. Le bilan social qui mesure l'état de santé des agents et les nombres d'arrêts maladie, montre qu'il y a une diminution sur les années précédentes. Là-dessus, je pense que vos propos et arguments sont absolument inopérants. Vous avez évoqué, tout à l'heure, l'article de la Dépêche où le journaliste, pas moi, dit : "et si les Balmanais ne payaient pas assez d'impôts ?". Il a eu raison de se poser cette question. Parce que c'est la question que se pose l'Etat. J'ai noté, d'ailleurs, entre Monsieur CAPELLI et vous-même, au début vous aviez fait ceux qui étaient d'accord, en réalité vous étiez totalement à l'opposé. Vous-même nous avez dit qu'il ne fallait pas chercher la responsabilité dans l'Etat, que c'était la faute du Maire et de sa majorité municipale et Monsieur CAPELLI, lui, nous disait que Monsieur MACRON avait imposé une cure d'austérité aux collectivités et qu'un orage financier se préparait. Il nous avait d'ailleurs dit magré cela, les années précédentes, de baisser la fiscalité ! C'est à dire d'avoir encore moins de recettes. On aurait été dans une situation encore plus difficile qu'aujourd'hui. Parce que, si en plus, on avait, non seulement baissé les recettes de la collectivité, en plus de la baisse des recettes de l'Etat, je ne sais pas ce qu'on aurait pu financer comme investissements, ou même comme fonctionnement des services. Je lui aurais redit ce que je lui ai dit les autres années, c'est à dire : dans ces cas-là, il faut nous dire quels sont les services que vous vouliez fermer. Parce que pour faire des économies, il y a ce que nous avons fait nous-mêmes, c'est à dire retravailler avec les services sans diminuer la qualité du service. Vous estimé qu'elle a diminué sur un certain nombre d'aspects, c'est votre droit le plus strict. Nous, nous disons que cette qualité de services et cette qualité de vie à augmenté puisque nous avons mis en plus de nouveaux services à la disposition des administrés. Curieusement, vous ne les citez pas. Vous étiez assez différent dans vos analyses et donc, effectivement, l'Etat considère que les taux Balmanais sont inférieurs aux taux des communes de la strate. Pourquoi ? Nous ne disons pas que nous ne payons pas assez d'impôts. Il y a des valeurs locatives qui sont plus élevées qu'ailleurs. Donc, si on est dans la moyenne du produit fiscal par habitant, c'est à dire, la base multiplié par le taux, pour être dans la moyenne, comme nous avons des bases locatives élevées, nous avons des taux plus bas. Sauf que l'Etat, au sujet de l'écrêtement et de la péréquation de solidarité, il ne regarde pas le produit, il regarde les taux et il nous dit : " peut importe les bases locatives, je ne le regarde pas, c'est dommage parce que ça serait favorable à Balma, je regarde vos taux et ils sont nettement inférieurs à la moyenne de la strate, donc avant de demander de l'argent à l'Etat, augmentez vos taux ". Et donc, le journaliste a absolument raison de poser la question : et si les Balmanais ne payaient pas assez d'impôts, parce que c'est ce que nous dit l'Etat. Et dans les propos qui ont été relatés par le journaliste, je suis face à une réalité qui s'impose à nous. On nous a supprimé la taxe d'habitation, c'est à dire, un levier d'autonomie fiscale. On assiste, aujourd'hui, à une recentralisation alors que jusqu'à présent on était dans une décentralisation, une autonomie aux collectivités. L'Etat fait machine arrière et nous impose de la rigidité qui rend notre autonomie réduite. La seule autonomie qui nous reste c'est effectivement le levier de la taxe foncière mais Monsieur VERNEY vous a dit, ce n'est pas à la hauteur des enjeux. On a perdu 4 millions d'Euros depuis le début du mandat de l'Etat. Un point d'augmentation des taux de la fiscalité, c'est 35 000 €. Imaginez-vous de combien il faudrait augmenter les taux pour récupérer les 4 millions que nous a fait perdre l'Etat ! Ca serait inconsidéré, on ne peut pas. J'ai envie de dire que ça n'existe pas. Donc moi je dis la chose suivante, c'est que l'Etat, plutôt que de faire des réformettes, sur le mode de collecte de l'impôt, le passer de l'impôt sur le revenu à l'impôt à la source, ce n'est pas une réforme de la fiscalité, c'est une réforme de la collecte de l'impôt. Je dis que maintenant qu'il nous a supprimé en plus la taxe d'habitation, se pose la question de l'autonomie fiscale au niveau local. Mais cette question, je ne suis pas le seul à me la poser. Ce n'est pas ici à Balma qu'on se la pose. On se la pose dans toutes les collectivités de France, partout dans la Métropole. L'Etat a réduit les concours financiers et à Balma, cela continue alors que, dans les autres collectivités où les taux sont dans la moyenne ou au-dessus, l'Etat arrête de ponctionner l'argent. En raison, et je ne vous rejoins pas là dessus, de ce que nous impose aujourd'hui l'Etat. Je prends un peu de hauteur et je ne vais pas aller sur l'aspect de la diminution de qualité de service où vous avez parlé de quelques petits sujets, d'ailleurs certains ont plutôt trait à la Métropole comme le ramassage des ordures ménagères. Sur les équipements, les coûts, je rejoins ce que vous a dit Monsieur VERNEY, vous avez des AP/CP, vous participez en plus vous-même à la commission d'appel d'offres et donc vous pouvez mettre connaître le montant exact des marchés qui sont passés, vous avez à la fin de chaque Conseil Municipal un rapport des compétences déléguées qui vous précise toutes les dépenses qui ont été engagées et qui ne sont pas dans le cadre de la commission appel d'offres

ou de la commission marché. Dire qu'il n'y a pas de transparence, et c'est pourquoi je considère que le départ de nos collègues, aujourd'hui, est un petit peu exagéré, parce qu'en réalité, il n'y a pas grand chose à dire. Aujourd'hui, il y a à essayer de faire un petit coup d'éclat dans une période de pré campagne électorale mais le cap a été fixé depuis le début du mandat et force est de constater que nous le maintenons. Nous avons annoncé les investissements et nous les assumons. Et puis les choses vont dans ce sens et je conclurai en disant que c'est l'audit, que nous avions réalisé, qui nous a fixé ce cap auquel nous nous tiendrons jusqu'au dernier jour du mandat. Un mot sur le gymnase, le 5ème groupe scolaire et le collège, évidemment, Mesdames et Messieurs, que lorsque le président du Conseil Départemental et Madame LAMANT m'ont annoncé que le collège se ferait à Balma, évidemment que nous avons prévu un terrain pour le construire. Car si nous voulons que le collège soit construit et soit ouvert en 2024, imaginez-bien que dans la prospective que nous avons avec Monsieur VERNEY et les agents de la Ville, nous avons intégré l'acquisition d'un terrain pour lequel nous sommes à même de négocier le tarif, que nous savons où il est et qu'à côté du terrain, il y a les réserves foncières pour faire les terrains de sport qui, eux aussi, sont intégrés dans notre prospective après 2021. Parce que pour nous l'enjeu ne s'arrête pas à 2019 ou 2020. Nous sommes dans l'après élection. Nous sommes dans les programmes que nous allons réaliser après les élections. Le collège que nous avons engagé, le 5ème groupe scolaire Simone Veil qui figure dans notre prospective parce que nous devrons le payer en grande partie en 2020 et 2021, les équipements sportifs avec le gymnase, tout cela, Madame DARBIN-LANGE y travaille avec les services de la Métropole et avec OPPIDEA pour que nous puissions, bien sûr, savoir déjà aujourd'hui où il va se construire et négocier d'ores et déjà l'acquisition de ces terrains. C'est une évidence. Dire cela, c'est effectivement refléter la grande réalité du moment. Nous sommes sereins, nous continuons à fixer les objectifs dans le cadre du cap que nous avons fixé au début du mandat et les résultats sont là : des dépenses de personnel, et des charges à caractère général, alors que nous avons ouvert de nouveaux services, inférieures à ce qu'elles étaient au moment où nous avons pris les responsabilités de la Ville et un cadre de vie qui s'améliore et qui se développe. On ne l'a pas évoqué mais il y a tout ce que nous faisons avec la Métropole : la rénovation du lac St-Clair, le plan voierie et trottoirs, les investissements du SDEHG. Nous avons tout à l'heure presque une dizaine de délibérations qui ont trait à la rénovation de l'éclairage public, c'est une première, on rattrape quinze ans de retard où, en réalité, les rénovations d'éclairage public avait pris beaucoup de retard et en plus, nous avons 75 % du parc d'éclairage public de nos lotissements qui est vétuste et dans le cadre des économies d'énergie, c'est absolument important d'accélérer et de faire en sorte que dans dix ans, c'est l'objectif que nous avons fixé avec le président IZARD, et bien la totalité du réseau d'éclairage public de la Ville soit rénové. Nous économiserons sur le fonctionnement 116 000 € par an et 80 % d'énergie sur les factures et sur la consommation énergétique. Il y a tout ce que l'on fait aussi à côté. Pour nous, la qualité de vie se développe et s'améliore. Les équipements que nous développons sont ceux que nous avons fixés et pour lesquels nous avons pris un engagement au début du mandat. Et en 2020, nous terminerons les équipements que nous n'avons pas faits depuis le début du mandat, on vous l'a dit tout à l'heure. Il y a à peu près 1,2 million qui a trait à des investissements annexes : le terrain de terre battue, la couverture du boulodrome de Lasbordes... Vous avez le détail. Dire qu'on est dans des orientations, qu'on ne va pas assez loin, qu'on ne présente pas des chiffres assez précis, je l'ai dit à Monsieur CAPELLI, c'est méconnaître le Débat d'Orientations Budgétaires. Je vous invite, Mesdames et Messieurs, vous avez entendu le plus mauvais et maintenant vous entendez le meilleur. Mais pour vous faire votre propre opinion, regardez les DOB dans les villes à côté, dans d'autres villes de France. Tapez ça dans les moteurs de recherche et regardez à DOB. Ils se présentent les mêmes tableaux qui nous présentons ici. Il se présente les mêmes contextes nationaux que nous présentons ici. Nous n'avons rien inventé et de toute façon, les DOB ici, se faisaient de la même façon lors du mandat précédent. Chacun le sait. On peut avoir des divergences, mais quand même, ça ne nécessite pas de tomber dans l'excès et de tomber dans des propos qui ne sont pas totalement respectueux du travail des élus et des services parce que lorsque j'entends dire qu'il y avait, quand nous avons présenté ce DOB, une absence de travail, franchement, est-ce que les éléments et les graphiques que l'on vous a présentés reflètent une absence de travail ? On vous donne les chiffres du compte administratif 2018, on vous donne les objectifs qui sont fixés en 2019. Le contexte national dans le DOB change dans les adaptations qui sont celles de l'Etat et après, Monsieur MÉRIC, le reste, le cap qu'on a fixé sur les dépenses de personnel, il est le même depuis le début du mandat et c'est rassurant. Et ça va continuer. Je vous l'ai redit, il ne faut pas s'étonner que les DOB, d'année en année, se ressemblent. Et au fur et à mesure que

nous clôturons des opérations d'investissement, nous en commençons d'autres. Et donc, vous avez dans les 1,2 million, les nouveaux investissements que nous allons faire en 2019. Après, ça vous plait ou non, c'est un autre débat. Mais de dire qu'il y a une absence de travail, je crois que ça n'est pas très sérieux et vous-même qui parlez de très grand respect, je trouve que ça n'est pas très respectueux, ni du travail des élus et derrière il y a aussi et surtout le travail des agents. Je vais maintenant, après cette conclusion, vous cédez la parole et nous nous conclurons.

Laurent MÉRIC
Merci bien, simplement, pour vous dire, je vous le redis avec force que ce document qui nous a été remis avec la convocation au Conseil Municipal est strictement ressemblant à celui de l'année précédente et la conclusion, je l'ai dit et Monsieur CAPELLI l'a dit, elle est exactement au mot près la même. Alors oui, à l'aune de cela, Monsieur le Maire, nous émettons des doutes sur le travail qui a été effectué, non pas par les services ou par les élus, mais celui que vous voulez bien remettre aux élus pour préparer le Conseil Municipal. Alors, je pense qu'il y a juste une chose sur laquelle vous n'avez pas évoqué, je peux le comprendre, la situation, parce que c'est en fait l'essentiel du propos qui rejoint les deux groupes d'opposition finalement, c'est que les choix que vous avez faits, les dépenses que vous avez faites sur la base de l'autofinancement disponible, ne vont plus permettre d'avoir une capacité de financement dans les années à venir à la mesure des enjeux et des programmes à financer. C'est ça la réalité des finances à Balma et c'est pour ça que je vous dis, Monsieur VERNEY, que la prospective, ça ne se fait pas sur un coin de table, à partir de trois tableaux que vous voulez bien nous transmettre. La prospective c'est la vision à dix ans et pour cela il faut avoir des bases à partager, des hypothèses de travail, faire un travail collectif. Vous l'avez vous-même dit, je sais ce que c'est qu'une prospective, j'en ai fait suffisamment quand j'étais adjoint aux finances ici, pour savoir comment ça se passe une prospective.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous n'en faisiez pas part d'ailleurs.

Laurent MÉRIC
Comment ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous n'en faisiez pas part d'ailleurs.

Laurent MÉRIC
Mais on le présentait en commission, vous y étiez Monsieur TERRAIL-NOVÈS.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non et je vais vous expliquer pourquoi après, il y a des raisons qui sont très simples, ce n'est pas un reproche.

Laurent MÉRIC
Ah j'en sais rien, je ne sais pas ce qui motive votre absence de communication envers les représentants des administrés Balmanais. Mais en tout cas, il me semble important de pouvoir partager sur les perspectives financières de la commune de Balma, parce qu'elles engagent au delà du mandat, vous vous projetez déjà au delà de 2021, très bien, mais vous savez des fois l'histoire n'est pas celle que l'on pense qui va se produire, donc on ne sait jamais, des accidents industriels, ça peut arriver. C'est déjà arrivé par ailleurs. Donc, il faut vraiment se prémunir et engager une responsabilité collective et c'est de cela dont on parle. Il s'agit d'analyser collectivement la situation de la ville de Balma et donc nous souhaitons qu'une commission ad hoc soit mise en place pour faire cette analyse prospective des finances de notre commune, partagée par l'ensemble des groupes politiques, qui composent notre commune. Et donc, que proposez-vous Monsieur VERNEY, vous le disiez, je propose de mettre en place cette commission, et je vous le demande et aussi je vous propose simplement, finalement, d'écouter ce que dit votre opposition de temps en temps, parce qu'on vous l'a dit et redit, que les dépenses qui étaient faites hier sur ce cœur de Ville, certainement c'est votre programme, c'était pas complètement dans votre programme le fait de démolir et de reconstruire 3 m à côté, mais bon,

peu importe, c'est votre choix, c'est votre responsabilité. Si je vous agace, vous le dites Monsieur TERRAIL-NOVÈS.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Pourquoi ?

Laurent MÉRIC
Pour rien.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Quand je parle ça ne va pas, quand je ne parle pas ça ne va pas non plus... Bientôt vous allez devoir me dire ce qu'il faut que je fasse.

Laurent MÉRIC
Vos mimiques sont...

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ou je vous demanderai l'autorisation. Mais c'est la modestie sans doute qui vous caractérise.

Laurent MÉRIC
Oui, je vous en prie. Evitez simplement les mimiques qui sont les vôtres. Donc simplement pour vous dire que ce sont les choix que vous avez faits qui demain, demain, mettent en difficulté les finances de la ville de Balma. Et ça, ça vous ne pouvez pas démontrer le contraire parce que c'est évident, ça crève les yeux.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Bon, je vais quand même lire à nos administrés qui sont là les phrases de conclusions qui sont les mêmes que celles du DOB de l'année dernière, qui sont donc, Mesdames et Messieurs des orientations et que l'on nous reproche. "Dans un contexte général de restriction de la dépense publique, au sens large du terme, la ville de Balma fait le choix de poursuivre une gestion rigoureuse de l'argent public, ceci afin de respecter les investissements nécessaires à l'évolution de notre commune, à la qualité de vie et des services auxquels les Balmanais sont attachés, ainsi grâce à cette bonne gestion et maîtrise des dépenses, c'est l'épargne constituée qui permettra de financer les investissements programmés par la majorité municipale depuis 2014, sans avoir recours à l'augmentation des taux communaux de la fiscalité." Effectivement, ceux sont des orientations que le souhaite retrouver dans tous les débats d'orientations budgétaires. Un moment, il est indiqué, quand même, que nous devons, je cite, " mesurer les enjeux ", parce que cet autofinancement que nous avons constitué risque de diminuer, donc c'est inquiétant pour l'avenir. Mais j'aurais voulu vous entendre vous féliciter, parce que c'est le collectif qui y gagne de cet autofinancement, qui permet de financer les investissements, parce que tout simplement, s'il n'y a pas d'autofinancement, il faut trouver d'autres recettes. Et les autres recettes, mais vous étiez coutumier du fait, c'était immédiatement la fiscalité. Vous étiez responsable de finances et on sait comment vous procédiez, c'est à dire qu'avant de chercher des sources d'économies, comme nous l'avions fait, vous tapiez fort. Pendant les trois premières années du mandat où vous étiez responsable, pas une économie mais augmentation des taux de la fiscalité. C'est cela qui nous différencie, nous effectivement, nous avons une autre approche. C'est d'abord, plutôt que de taper sur la fiscalité et effectivement sur les administrés, d'essayer de trouver des marges de manœuvre en interne, par une diminution de la dépense. Et le résultat de cela s'appelle l'autofinancement. Je suis surpris que vous critiquiez cet autofinancement. Mais on vous retrouve bien, comme je le dis, parce que vous étiez coutumier des augmentations de la fiscalité. Alors la fiscalité, vous avez été nombreux ce soir à nous dire qu'il fallait augmenter la fiscalité, vous-même, Monsieur CAPELLI, parce que sinon vous étiez inquiet sur les financements des différents projets. On verra à ce moment là comment nous financerons ces projets. Il y a des pistes qui sont différentes. L'emprunt a diminué sous notre mandat. Nous avons dit que nous rendrions la Ville à un niveau de dettes qui ne sera pas supérieur au moment où nous l'avons prise. Aujourd'hui, il n'est pas supérieur. Vous parlez de la fiscalité, pourquoi, en permanence, êtes-vous braqués sur la fiscalité ? Je sais que lorsque vous étiez conseiller délégué aux finances, c'était votre obsession et vous l'avez d'ailleurs bien montré, comme je l'ai indiqué. Mais nous, nous avons une autre approche que nous continuerons à travailler pour faire en sorte que ce soit

de l'autofinancement que nous dégageons, permettant au maximum possible de financer nos investissements. Parce que plus nous avons de l'autofinancement, moins nous avons besoin d'autres recettes. Monsieur VERNEY.

Marc VERNEY
Je vais vous donner quelques éléments chiffrés. Vous allez voir qu'ils sont, je pense éclairants. Lorsque nous prenons les finances de la commune en 2014, l'épargne globale de clôture, qui est dans le compte administratif, s'élève à 500 000 €. Nous devons, l'année suivante, emprunter 5 millions d'Euros pour financer le 4ème groupe scolaire et le cœur de Ville. Dans le même temps, on vous a montré que nous avons perdu plus de 4 millions d'Euros de recettes de l'Etat et aujourd'hui, on vous l'a montré l'année dernière et encore cette année, notre épargne nette va être aux alentours de 8 millions d'Euros. On avait 500 000 € en caisse, on a emprunté 5 millions, on a eu 4 millions en moins de recettes et là aujourd'hui on a 8 millions d'épargne globale de clôture pour financer, c'est bien là où on est en prospective, pour financer les projets qui sont les nôtres. Et dire que ça, ça c'est fait par l'opération du Saint Esprit, ou sans travail ou sans vision, mais c'est ne rien comprendre aux finances.

Laurent MÉRIC
Non, ne dîtes pas ça. Je ne porte de jugement sur ce que vous comprenez ou pas, d'accord ? Simplement, Monsieur ce que j'explique c'est que vous venez de lâcher un chiffre de 8 millions d'épargne nette, c'est très bien, c'est 7,5 millions l'an dernier, donc là vous intégrer le CA 2018, très bien. Donc si vous n'intégrez pas le CA 2018 ça sera encore plus. Donc, ça veut dire que les 9 millions d'Euros seront bien autofinancé et ça veut dire aussi que l'autofinancement sera réduit à zéro l'année d'après et on voit très bien que la décroissance de l'autofinancement, qui est normal puisque les dépenses augmentent et les recettes n'augmentent pas à la même mesure. Donc c'est logique et dans la mesure où toute la cagnotte aura été dépensée en 2019, nous n'aurons plus la capacité financière non seulement à autofinancer les investissements importants qui vont arriver mais ne serait-ce même qu'à promettre aux banques un remboursement pour que ces banques nous autorisent à emprunter. Donc nous ne pourrons ni emprunter, ni autofinancer. C'est ça la vérité Monsieur VERNEY.

Marc VERNEY
Non, Monsieur MÉRIC...

Laurent MÉRIC
Monsieur VERNEY, c'est celle-là la vérité que chacun doit bien appréhender. C'est de ça dont il s'agit pour les années à venir. C'est simplement ça. Et je comprends que cette vérité là, vous ne la tolériez pas, mais c'est pourtant ce qui va se produire et pourtant cela qu'il va falloir expliquer à chacun des Balmanais, comment vous allez faire pour appréhender l'avenir, dans la mesure où les capacités de financement vont être réduites par les dépenses que vous êtes obligés de faire en 2019 et qui vont réduire à néant nos capacités de financement et nos capacités d'emprunt.

Marc VERNEY
Non, d'abord allez voir une banque pour emprunter alors que vous avez 8 millions d'Euros en caisse, je vous rappelle que l'épargne d'une commune n'est pas rémunérée. Donc vous avez en caisse 8 millions non rémunérés, enfin c'est l'Etat qui en profite, ce n'est pas la commune en tout cas, si vous allez emprunter en plus, avec les intérêts, c'est une faute de gestion très importante. Nous n'allons pas consommer toute cette épargne globale de clôture en une année. C'est une gestion sur la durée. Cette épargne globale de clôture nous sert à financer les gros investissements qui sont les nôtres et bien sûr, à un moment donné, nous serons amenés à recharger avec de l'emprunt, mais ca sera plutôt sur les années 2021/2022 et je ne vais pas aller faire des prospectives sur un mandat suivant. Et puis rien ne vous empêche de le faire encore une fois. Proposez nous votre prospective ! Au lieu d'attendre bouche bée qu'on vienne vous l'amener.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je ne vois pas au nom de quoi on vous présenterait notre prospective alors que vous n'en partagez pas les principes, on a fixé une diminution des dépenses, ça ne convient pas. On a fait baisser les charges à caractère général, ça ne convient pas. On dégage de l'autofinancement, ça ne convient pas. Et puis dans une prospective on intègre nos objectifs, par exemple, en terme de maîtrise de masse salariale et on fait tourner vous savez le tableur excel. On intègre également nos objectifs d'investissement. On n'a pas, aujourd'hui, à vous dire quels vont être les objectifs d'investissement que nous prévoyons après 2021 ou 2022. Ce n'est absolument pas le moment. On comprend que vous aimeriez les avoir, ça pourrait vous être utile mais pour l'instant on ne partagera absolument pas notre prospective qui dépend de ce que nous avons fixé comme objectifs en terme d'épargne, de maîtrise de dépenses, de trajectoire de courbes de la masse salariale, etc. Ceux sont des éléments, je dirais, propres. Ca, on n'a pas à le partager.

Laurent MÉRIC
Vous êtes en train d'expliquer que vous ne voulez pas partager avec les élus de notre commune les éléments prospectifs qui vont influencer, impliquer les impôts de nos concitoyens.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Voilà, très bien, ... influencer la campagne électorale.

Laurent MÉRIC
Vous êtes en train de nous dire que vous ne voulez pas partager... Je ne veux pas savoir si vous intégrez dans votre programme telle ou telle chose. Je m'en fous ! Ce n'est pas le sujet. Le sujet n'est pas celui-là. Il ne faut pas tout mélanger et essayer de nous faire croire ce qui n'est pas croyable. On vous demande simplement sur la base des dépenses qui sont évidemment incontournables de savoir comment notre commune, et pas vous en tant que Maire actuel, comment notre commune et ses administrés vont faire pour faire face aux dépenses incontournables qui vont arriver dans les années futures. C'est ça l'enjeu, c'est ni votre place, ni la mienne, ni celle de personne ici. C'est celui là l'enjeu ! Ne mélangez pas tout Monsieur.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Mais le moment venu, on indiquera comment nous financerons les projets de notre programme électoral.

Laurent MÉRIC
Donc, vous êtes bien en campagne, on a bien compris...

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Et sans doute que vous, si vous en avez, nous serons très attentifs à ce que vous-même vous proposerez. Il ne faut pas faire glisser le Débat d'Orientations Budgétaires avec les orientations budgétaires de l'année 2019 sur quelque chose de lointain, qui est politique et qui, en plus, ne nous intéresse pas dans le cadre du DOB de 2019. Aujourd'hui on débat des orientations budgétaires de 2019. Voilà. Et la prospective, finalement, elle apparaîtra lors de la campagne électorale parce que chacun donnera sa prospective, ses objectifs, ses priorités et ses orientations. Ca s'appelle une campagne électorale. Et à ce moment là, chacun fera état de ses stratégies. On va maintenant, si vous le voulez bien clôturer cela, mais pour clôturer, je persiste à dire que la gestion que nous avons choisie est la gestion qu'il fallait. Je n'ai pas entendu de félicitations sur a stabilité des taux, sur la diminution de la dépense, sur les objectifs qui sont recherchés, sur les investissements, sur l'autofinancement, sur l'amélioration de la qualité de vie, non ! Je n'ai entendu ce soir que de la critique et surtout un discours politique de pré campagne électorale sur des arguments qui, ma foi, ne sont pas très en prise avec la réalité. Je vous propose de prendre acte du rapport des orientations budgétaires. Pour prendre acte, je vais vous demander de bien vouloir voter, puisque nous le faisons depuis maintenant deux exercices, où on fait voter le rapport des orientations budgétaires.
Il y a-t-il des votes contre ? Le vote contre donc du groupe Balm'Avenir. Des abstentions ? C'est donc approuvé à la majorité, je vous en remercie.

Adoption à la majorité des voix avec 8 contre (Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ, Mr Jean-Philippe VIDAL)

2. Convention financière entre la Ville de Balma et l'AVSB au titre de la reprise des activités périscolaires

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur VERNEY, je vous cède la parole pour le deuxième point qui concerne une convention financière entre la Ville et l'AVSB.

Marc VERNEY
Je vais essayer de gagner un peu de temps. Vous savez que nous avons passé une délibération au mois de décembre pour reprendre en régie l'activité périscolaire, gérée jusqu'à présent par l'AVSB. Donc il convient maintenant de signer une convention avec l'AVSB dans laquelle on détermine les conditions de ce transfert, arrêté au 31 décembre. Comment met-on un terme à des conventions qui étaient jusque là signées, notamment dénoncer celles qui concernaient des objectifs pluriannuels, la convention de mise à disposition d'agent et de mise à disposition de locaux. Nous abordons également dans cette convention l'aspect financier. C'est à dire que nous attendrons que l'AVSB nous produise ses comptes arrêtés et validés par commissaire au compte, probablement eu mois d'avril, pour lui octroyer la subvention qui lui permet d'équilibre ses comptes. A ce jour, ils nous ont fait une estimation de 115 000 €, que nous proposons donc de valider dans la délibération qui va suivre. Mais là pour l'heure, c'est la convention financière entre la ville de Balma et l'AVSB. Vous l'avez lue, il y a douze articles.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Avez-vous des questions concernant cette convention ? Non ? Je mets aux voix la délibération. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé à l'unanimité, je vous en remercie.

Adoption à l'unanimité des voix

3. Versement d'une subvention à l'Association pour la Vie Scolaire Balmanaise

Marc VERNEY
La délibération n°3 porte sur le versement de cette subvention, présentée dans la convention. Cette subvention s'élève à 115 000 €. Ce qui va représenter à peu près le point d'équilibre, en tout cas, le différentiel actif/passif, qu'on s'attend à recevoir après validation du commissaire aux comptes. Je vous propose d'accorder et de délibérer sur cette subvention.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Des questions ? Je mets aux voix la délibération. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé à l'unanimité, je vous remercie. Je note, je ne l'ai pas précisé, que Madame LAMANT est arrivé en cours du Débat d'Orientations Budgétaires.

Adoption à l'unanimité des voix

4. Versement d'une subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Le point 4, Monsieur VERNEY, concernant une subvention exceptionnelle au CCAS.

Marc VERNEY
Il s'agit de verser une subvention supplémentaire au CCAS pour un montant de 42 000 €. Nous vous proposons de valider cette délibération et ce versement.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Oui, Madame BAHUREL.

Sylvie BAHUREL
Oui, juste pour savoir si cette subvention est attribuée au montant des aides, c'est ça ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non, il y a deux parties. Une partie pour 22 000 € qui est liée au personnel et notamment au remplacement de Madame GIL, par Monsieur RECLAIR et le personnel d'accueil avec Madame ROUSSEAU, également. Et une partie de 20 000 €, liée aux dossiers CORAFIN, essentiellement et aux aides qui sont proposées.

Sylvie BAHUREL
J'ai un peu de mal à comprendre... 20 000 € sur le budget de 2019, c'est ça ?

Marc VERNEY
Oui, 2019.

Sylvie BAHUREL
Et du coup quand vous ferez le budget prévisionnel du CCAS, vous allez rajouter quelque chose ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Le montant de la subvention augmentera effectivement. Elle était de 185 000 € et sera augmentée en conséquence, bien sûr.

Sylvie BAHUREL
Je ne comprends pas trop pourquoi vous donnez 20 000 € pour le montant des aides alors qu'on distribue en moyenne, on attribue en moyenne, 14 000 € par an, depuis que vous êtes élu.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame VANTIN.

Véronique VANTIN
Aux aides financières CORAFIN, se surajoute les aides aux cantines et les aides à la Petite Enfance, aux ALAE qui ont fortement augmenté récemment, vous le savez. Des délibérations ont été prises au niveau du Conseil d'Administration.

Sylvie BAHUREL
Sur 2018, on n'a quasiment pas distribué d'aides pour les cantines et les ALAE.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Si.

Véronique VANTIN
Qui ne passe pas en CORAFIN, mais des aides qui sont attribuées.

Sylvie BAHUREL
Ah d'accord, elles ne passent pas au CA du CCAS.

Véronique VANTIN
Oui, ça ne passe pas. Ces aides attribuées aux demandeurs ne font pas l'objet de délibération.

Sylvie BAHUREL
Elles ont fait l'objet, fut un temps, quand vous avez commencé à transférer ces montants de la Mairie. Elles ont fait l'objet de délibérations et d'un coup, là, elles n'en font plus partie.

Véronique VANTIN
Oui. Mais revoyez les délibérations que nous avons prises l'année précédente, en 2018, je pense.

Sylvie BAHUREL
2017, parce qu'en 2018, il n'y en a quasiment pas eu.

Véronique VANTIN
Il y a eu des délibérations.

Sylvie BAHUREL
Non, je ne crois pas.

Véronique VANTIN
Monsieur MEZINE, je vous demanderais de bien vouloir les ressortir, s'il vous plait.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
On vous les fera passer, vous ferez un point. De toute façon, vous le retrouverez en Conseil d'Administration du CCAS, au moment du budget.

Véronique VANTIN
Oui, on vous les ressortira.

Sylvie BAHUREL
Pour être clair, nous ne passons plus les aides pour la cantine... Non, on ne vote plus !

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non, vous ne votez plus.

Sylvie BAHUREL
On est d'accord. Mais vous ne nous avez pas prévenu de ça. D'un coup on ne les a plus vues. Mais on n'a jamais été prévenu que ça ne passait plus au Conseil d'Administration.

Véronique VANTIN
Revoyez les délibérations et on en reparle.

Sylvie BAHUREL
Et pourquoi on ne les vote plus au Conseil d'Administration ? On ne vote que les demandes d'énergie...

Véronique VANTIN
Tout dépend du quotient social.

Sylvie BAHUREL
Sans que ça ne passe en délibération.

Véronique VANTIN
Oui. La famille fait la demande, fournit les documents, bien entendu, les justificatifs et le quotient social est calculé. Au dessous d'un quotient social à 600, la gratuité de la cantine et nous avons rajouté les aides à la Petite Enfance.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est automatique.

Sylvie BAHUREL
Ok, mais on ne nous l'a pas dit.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est normal que ça ne passe pas en délibération. Il y a des valeurs en dessous d'un certain quota, pour lesquelles la cantine est gratuite... Ca rentre dans ce champ d'actions là. C'est une règle. Ce n'est pas une décision politique.

Véronique VANTIN
Et ça a été élargi.

Sylvie BAHUREL
Non, non pas du tout.

Véronique VANTIN
D'autre part, vous savez que la population augmente, donc nous devons de plus en plus aider de personnes en difficulté, des personnes fragiles, vous le savez. Régulièrement, nous en avons de plus en plus. Donc, nous devons faire face. La Mairie est à nos côtés. Vous nous aviez reproché les années précédentes de ne pas avoir augmenté la subvention au CCAS. Moi j'étais sereine et confiante. Je savais que je pouvais compter sur Monsieur le Maire et la Mairie. Cette année, j'ai un souci, j'ai besoin d'une augmentation. Qu'est-ce que je fais ? Je me tourne vers la Mairie, je demande une rallonge qui m'est accordée tout naturellement. Je suis très satisfaite.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est normal. Vous verrez, je pense tout cela lors du Conseil d'Administration. Vous le retrouverez et vous pourrez poser toutes les questions dans le détail à ce moment là. Madame BARBIER.

Christine BARBIER
Je vous remercie Monsieur le Maire. Donc en fait, c'est 20 000 €, qui sont dans la subvention exceptionnelle et qui vont être affectés aux dossiers CORAFIN, viennent dire qu'il va y avoir un assouplissement dans la façon dont on va continuer à traiter les dossiers CORAFIN au CCAS. Parce que Madame VANTIN, vous savez bien qu'on est souvent en désaccord avec vous et avec la façon dont les dossiers sont traités. Donc ces 20 000 € là, c'est un signe annonciateur qu'il y aura plus d'aides accordées ?

Véronique VANTIN
On ne va pas accorder les aides en fonction, par des sommes automatiquement, on va continuer à étudier les dossiers bien attentivement, on va aider les personnes et pas toujours sous la forme d'argent distribué. Il y a plusieurs sortes d'aides, je vous l'ai déjà spécifié et explicité plusieurs fois. Les aides du CCAS, quand une personne est en difficulté, il ne suffit pas de lui donner de l'argent, il faut l'aider globalement. Il y a les aides CORAFIN mais il y a aussi tout le soutien du CCAS.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Si vous permettez, pour être vraiment très clair. Il y a deux aspects : les aides CORAFIN que vous avez évoquées et dont nous allons effectivement avec certitude augmenter le potentiel financier d'aides et dans les 20 000 € nous allons augmenter également la part des aides à l'enfance et Petite Enfance (restauration, ALAE, cantine, etc.). Là, vous retrouvez le montant. On a un besoin estimé d'à peu près 6 000 € d'aides en plus au niveau des CORAFIN et de 14 000 € d'aides en plus au niveau de la Petite Enfance de la restauration et de la cantine, ce qui correspond au 20 000 € dont je vous ai parlé tout à l'heure. Et ensuite on a les 22 000 € liés au personnel. Oui, Monsieur MÉRIC.

Laurent MÉRIC
Oui, merci. Et donc, qu'est-ce qui fait certaines factures cantine, ALAE, etc. sont prises en charge par le CCAS et que d'autres sont admises en non-valeur, telle que vous nous le présentez de temps en temps ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est différent. La prise en charge dont je parle des cantine, ALAE, etc. c'est quelqu'un qui n'a pas suffisamment de revenus et qui veut qu'on l'aide à prendre en charge le service municipal. Ca on le fait, c'est à dire que, très souvent, c'est la gratuité. Cette aide contribue à prendre ça en charge. Ce dont vous parlez, des admissions en non valeur, c'est différent, ce sont des gens qui ont des capacités financières pour payer, qui doivent de l'argent, qui reçoivent les factures mais qui ne payent pas. A l'issu, vous savez comment ça fonctionne, des différents modes de paiements, recouvrement avec la trésorerie, huissiers, etc. quand les personnes sont insolvables, sont parties et qu'on ne les retrouve pas, là, il y a une admission en non-valeur. C'est deux choses totalement différentes.

Laurent MÉRIC

Et donc, auparavant, sur la base de quoi les services sociaux de la Ville de Balma, aidaient les familles Balmanaises à prendre en charge ces factures des services municipaux, qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui vous attribuez 6 000 € pour cela et qu'avant il n'y avait pas de ligne budgétaire affectée à cela au sein du CCAS, si ce n'est la ligne budgétaire d'aides sociales de 24 000 € au titre des dossiers CORAFIN qui en moyenne est utilisée chaque année entre 40 et 50 % de l'enveloppe ? Donc, pourquoi, dans la mesure où l'enveloppe n'est pas utilisée chaque année dans les dossiers CORAFIN, pourquoi ne pas l'avoir déjà utilisée pour aider les familles Balmanaises et en quoi aujourd'hui vous rajouter 6 000 € pour prendre en charge ce genre de dépenses ? Vous voyez ce que je veux dire ? C'est qu'il y a un mécanisme là pour lequel je pense qu'il faut encore quelques explications.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame VANTIN.

Véronique VANTIN
Oui, Monsieur MÉRIC, j'avais commencé à vous parler du quotient social à 600. Donc en deçà du quotient social 600, la gratuité est accordée. Il y a eu une délibération qui a été rajoutée. Quand le quotient social se situe entre 600 et 1 200 €, on peut également faire la gratuité de la cantine, parce que je me suis rendue compte qu'il y a beaucoup de familles qui sont en grande difficulté et qui ont un quotient social compris entre 600 et 1 200 €. Donc, c'est une grande avancée et une aide très conséquente pour ces familles.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Donc, on fait un accompagnement social plus important. On fait plus de social, on a rajouté une gratuité entre 600 et 1 200 et les admissions en non-valeur, ce sont les gens qui sont partis. Qu'on ne retrouve plus pour payer ou qui sont insolvables.

Laurent MÉRIC
Ma question, ce n'est pas tout à fait celle-là. J'avais bien compris le sens de ce que vous disiez Madame VANTIN. Ma question, c'est qu'elle est la nécessité de faire passer par le CCAS une subvention supplémentaire qui vient abonder une ligne budgétaire qui n'est pas utilisée à 100 % et qui, en moyenne est utilisée, celle des dossiers CORAFIN et des aides sociales au sens large, qu'à 40 ou 50 % depuis 2014 alors même que s'il s'agit d'accorder des gratuités, vous pouvez très bien le faire sur le budget de la Ville de Balma. C'est ce mécanisme là que je veux comprendre.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Tous les budgets et toutes les lignes sont utilisés Monsieur MÉRIC. Il n'y a pas de cagnotte.

Laurent MÉRIC
Non, la ligne de 24 000 € du CCAS correspondante aux aides sociales, vous pouvez faire l'historique depuis 2014, elle est en moyenne entre 30 et 50 %.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non, non pas du tout.

Laurent MÉRIC
Mais si.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
On a un budget de 24 000 €. On a réalisé en DM 30 000 €, on a un besoin de financement estimé de 14 000 €. Donc on va abonder pour les dépenser parce qu'il y a des besoins.

Laurent MÉRIC
Reprenez les comptes administratifs précédents, Monsieur le Maire ! Vous verrez que cette ligne là n'est pas utilisée.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Vous le verrez, au compte administratif du CCAS.

Laurent MÉRIC
Si, si Madame VANTIN.

Sylvie BAHUREL
Je l'ai là.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Le compte administratif du vote mais les montants sont utilisés ou il y a une incompréhension mais les montants sont utilisés. Madame BAHUREL.

Sylvie BAHUREL
Pardon, je vais reprendre la parole par rapport à ça parce que je ne suis pas d'accord. En 2014, crédits ouverts : 25 000 €, crédits annulés : 7 500 €. En 2015, crédits ouverts : 25 000 €, crédits annulés : 16 800 €. En 2016, crédits ouverts : 31 000 €, annulés : 14 400 €. En 2017, crédits ouverts : 19 000 €, annulés 5 700 €. Donc, je les ai repris tout à l'heure tous les BP et les CA du CCAS. Je les ai. Les crédits sont annulés, je ne dis pas que c'est 30, 40, 50 % mais il y a quand même une grande partie des crédits qui sont ouverts et finalement annulés.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Bon, vous le verrez au Conseil d'Administration du CCAS.

Sylvie BAHUREL
C'est quand même une question de fond.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
En tout cas, aujourd'hui, pour fonctionner le CCAS a besoin de 42 000 € pour continuer à régler notre personnel et les fameux dossiers que j'ai évoqués. Après sur le reste on le regardera et puis on vous donnera les réponses au CCAS. Madame BARBIER.

Christine BARBIER
Monsieur le Maire, je voudrais prendre la parole juste une seconde. Pour nous c'est quand même une question de fond parce que ces crédits qui sont là, qui pourraient être utilisés pour des familles qui en ont besoin, nous au CCAS, on refuse d'aider un certain nombre de dossiers. Et avec Madame BAHUREL, c'est une politique qui nous choque, voyez-vous. D'autant plus que les budgets sont là et pourraient être utilisés.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame BARBIER, on ne peut pas non plus aider sans critère, à un moment, toutes les personnes qui se présentent. Il faut mettre une règle.

Christine BARBIER
Ce n'est pas du tout notre demande, mais si vous voulez aujourd'hui, la philosophie, quand on a un dossier, on commence par essayer de voir tout ce qui peut être exclusif. Comment on peut exclure ce dossier des aides. Si on ne trouve rien, on aide. Mais vous voyez ce n'est pas tellement notre approche en fait.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Très bien. Vous débattrez de tout cela avec Madame VANTIN qui...

Laurent MÉRIC
Non mais Monsieur le Maire si on porte le débat ici en Conseil Municipal, c'est justement parce que ça va au delà du Conseil d'Administration du CCAS. Parce que c'est la politique sociale de la Ville de Balma dont il est question. Et n'essayez pas de l'enfermer au seul CA du CCAS. Je crois que c'est important que nous puissions avoir ce débat dans cette instance.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Je mets aux voix la délibération. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé, je vous remercie.

Adoption à l'unanimité des voix

5. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association du Personnel Communal de Balma (APCB)

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur VERNEY.

Marc VERNEY
Je vous propose au point n°5 de voter une subvention de 10 000 € au bénéfice de l'APCB. C'est pour prendre en charge les chèques cadeau.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

Adoption à l'unanimité des voix

6. Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) : demande de subvention au Conseil Départemental pour l'année 2018-2019

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame LAMANT.

Sophie LAMANT
Merci Monsieur le Maire. Donc, je vous demande de valider la demande de subvention au Conseil Départemental pour le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité qui offre aujourd'hui à 84 enfants, pointés par les enseignants de trouver l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir leur scolarité. Cela concerne les enfants du CP à la troisième et le CD donne un budget de 160 € par collégien et d'ailleurs je les remercie au passage de renouveler cette aide annuellement. Donc, je vous demande de valider cette demande de subvention.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Avez-vous des questions ? Je mets aux voix la délibération. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité des voix

7. Signature d'une convention annuelle de fonctionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre des fonds « publics et territoires » concernant l'axe 4 : accompagner les problématiques territoriales

Sophie LAMANT
Le point 7, c'est la CAF qui nous propose de signer une convention de fonctionnement dans le cadre des fonds publics de territoire concernant l'accompagnement des problématiques territoriales. Le maintien des développements du service de la Petite Enfance contribue à renforcer le lien social et constitue un levier pour l'égalité des chances favorisant l'inclusion des enfants en situation de pauvreté et de handicap. Pour cette raison, la commission des aides financières collectives de la Haute-Garonne s'est réunie le 21 décembre 2018 et a décidé d'accorder à la Ville de Balma une subvention exceptionnelle de 60 000 € sur les fonds publics du territoire en complément des fonds de prestation de service et du contrat Enfance-Jeunesse. Tout

cela au titre de la mixité et du handicap qui est travaillé sur la Ville de Balma. Je vous demande donc de valider cette convention afin de toucher ces 60 000 € pour la Ville de Balma.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité des voix

8. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rénovation de l'éclairage public de la rue Leduc et du passage Farman

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous allons aborder une série de délibérations du point 8 au point 14 sur de la rénovation d'éclairage public. Et je vais laisser Monsieur BASELGA les présenter. Si vous êtes d'accord, on fera un vote groupé à l'issu de la présentation.

Michel BASELGA
Merci Monsieur le Maire. Tous les points que vous avez vus en éclairage public ont été vus récemment en commission. Je vais donner les grands axes parce qu'il y a quand même pas mal de délibérations. S'il y a des questions à poser, ne vous gênez pas. Il s'agit de la rénovation de l'éclairage public de la rue Leduc et du passage Farman. On dépose 29 ensembles qui sont en sodium haute pression en 70 W et bien entendu, nous mettrons l'identique en nombre aux mêmes endroits, des mats de 4,5 m et tout en led pour une puissance de 26 à 36 W environ. Simplement pour vous dire que la TVA sera à 13 858 € pour cette opération. Le SDEHG fournit 56 320 € et la part restant à la charge de la commune est de 17 820 €. C'est une bonne opération pour la collectivité, vous vous en doutez.

Adoption à l'unanimité des voix

9. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rénovation de l'éclairage public de la rue Dewoitine

Michel BASELGA
Le point 9, Monsieur le Maire, il s'agit de la rue Dewoitine. La c'est 29 ensembles sodium haute pression. Nous allons mettre le même nombre toujours, bien entendu pour une puissance de 36 W environ. L'ensemble sera en led. La rénovation du coffret de commande est nécessaire dans cette opération. La reprise du câblage sera effectuée avec une horloge radio-pilotée. TVA de 14 700 €, le SDEHG va fournir 59 840 € et la part de la commune sera à 18 936 €.

Adoption à l'unanimité des voix

10. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rénovation de l'éclairage public de la rue Aristide Maillol et de la rue François Rude

Michel BASELGA
Point 10 : rénovation de l'éclairage public de la rue Aristide Maillol et François Rude. Là également, comme vous le disait Monsieur le Maire, il y a beaucoup à faire dans l'éclairage public parce que, il faut le dire Monsieur MÉRIC, ce n'est pas là que vous aviez fait le gros effort et bien entendu maintenant nous sommes obligés de le faire. Il s'agit de déposer 10 ensembles sodium haute pression, 70 W et même du 100 W, en led. LA TVA récupérée par le SDEHG est de 5 413 €, la part du SDEHG 22 000 € et la part de la commune est à 6 962 €. La part totale de cette opération est à 34 375 €.

Adoption à l'unanimité des voix

11. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rénovation de l'éclairage public de la rue Etienne Falconet et de l'impasse Paul Belmondo

Michel BASELGA
Le point 11. Il s'agit de la rénovation de l'éclairage de la rue Etienne Falconet, près du Riou Gras et l'impasse Belmondo. Là aussi 14 ensembles sodium haute pression 70 W. Je le dis car la puissance que nous consommons actuellement dans les globes où nous éclairons le ciel, on perd énormément d'énergie pour pas grand chose, si ce n'est pour dérouter tous les oiseaux qui, la nuit, migrent. Nous fournissons le même nombre d'ensembles, en led, 36 W, et les candélabres feront 4,5m. Je voudrais quand même dire une chose c'est que tous ces programmes dont on baisser la tension, bien entendu la nuit, et nous tomberons dans des puissances de 17 W avec une lumière d'ambiance qui permet d'y voir. Boulevard As Cambiots, on diminue la puissance et personne, à ce jour, n'a fait une remarque ou réflexion. Ca prouve bien que c'est encore une diminution supplémentaire.

Adoption à l'unanimité des voix

12. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rénovation de l'éclairage public de la rue David d'Angers

Michel BASELGA
Le point 12. L'éclairage de la rue David d'Angers avec 27 ensembles à déposer. Nous les remplaçons tous. Durant la nuit, pendant 6h nous allons abaisser la puissance de 36 W de 50 %. La TVA sera récupérée par le syndicat à hauteur de 14 000 €. La part du SDEHG est de 57 200 € et la part restant à la commune est à 18 000 €.

Adoption à l'unanimité des voix

13. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rénovation de l'éclairage public de la rue des États Généraux et du passage du 14 juillet

Michel BASELGA
Le point 13. Rue des Etats généraux et du passage du 14 juillet, près du boulevard du Bicentenaire pour vous le situer. Les 18 ensembles, en 70 et 100 W, seront remplacés par du 28 W. Il y aura toujours le petit décalage et l'économie de 50 % à partir de minuit. La part de la TVA récupérée par le SDEHG est de 29 800 €, le SDEHG va fournir 121 440 € et la part restant à la charge de la commune est de 38 428 €, pour une opération totale de 189 750 €.

Adoption à l'unanimité des voix

14. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : enveloppe financière annuelle prévisionnelle pour petits travaux urgents

Michel BASELGA
Et la dernière, vous le savez, on a de petites opérations ponctuelles pour des mâts qui ont été accidentés par des véhicules ou autre. Ce n'est pas évident mais ça permet d'agir plus rapidement que de lancer tous les programmes. Ce budget, pour ces dix opérations s'élève actuellement à 10 000 € HT maximum. C'est la participation communale sur ses fonds propres. Nous adressons une demande écrite au SDEHG, qui valide le détail et assure le suivi des participations. Le SDEHG récupèrera la TVA. Voilà les grosses opérations, Monsieur le Maire, sur l'éclairage public.
Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur BASELGA. Monsieur ROBIC.

Jean-François ROBIC

Merci Monsieur le Maire. Monsieur BASELGA, loin de moi l'idée de vous allumer d'une quelconque manière, néanmoins, je voudrais vous mettre un peu de pression, même si ce n'est pas de l'iodure de sodium. Je suis intervenu en commission, l'autre jour, pour vous signaler, qu'effectivement, il était tout à fait judicieux de diminuer l'intensité lumineuse la nuit, mais que ceci ne doit pas se faire au détriment de la sécurité, au petit matin dans Balma. Vous aviez d'ailleurs, et votre directeur des services techniques a également acquiescé, sur le fait qu'il y avait un décalage au niveau de l'horloge qui réglait l'éclairage dans les rues au petit matin, ce qui fait que, pour la petite histoire, pour prendre l'exemple du Cyprié au mois de novembre ou au mois de décembre, des matins particulièrement couverts on se retrouve avec de la lumière toute la nuit sauf à 7h45 le matin quand les gamins vont chercher le bus pour aller au lycée ou au collège. Ca c'est un peu dommage, parce qu'effectivement, il suffirait simplement de décaler l'horloge, de telle manière à augmenter l'amplitude de 15 à 20 minutes, 30 minutes. Moi je vous propose qu'il y est un travail qui soit fait sur Balma, pour totalement éteindre certains secteurs, et là on fera vraiment plaisir aux oiseaux que vous sembliez aimer, en éteignant la totalité la nuit dans certains secteurs de Balma la nuit, qui, à mon avis, le justifie.

Michel BASELGA
Vous avez du avoir le compte-rendu de la commission.

Jean-François ROBIC
Non.

Michel BASELGA
Si, on l'a envoyé par mail.

Jean-François ROBIC
Non. Monsieur NIETO a peut-être reçu, moi je ne l'ai pas reçu.

Michel BASELGA
Il faut ouvrir vos mails.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur NIETO l'a eu.

Jean-François ROBIC
Ca veut dire que les gens qui siègent n'ont pas le compte-rendu...

Michel BASELGA
Je ne veux pas polémiquer mais je crois qu'il faut quand même être juste, vous avez posé des questions, j'en conviens, on vous a répondu et on l'a contractualisé par un papier qu'on vous a envoyé. Ouvrez votre mail Monsieur ROBIC.

Jean-François ROBIC
Expliquez nous du coup Monsieur BASELGA, expliquez nous !

Michel BASELGA
Alors attendez, je continue, si vous permettez. Monsieur ROBIC, vous avez signalé un candélabre avenue du Cyprié, il n'y a pas de problème. La dangerosité de l'extinction le matin, 15 minutes avant. Alors le malheur, si vous voulez, c'est que maintenant ce sont des horloges astronomiques. Avant c'était une cellule, et les cellules étaient beaucoup plus efficaces. L'horloge astronomique est pile poil à l'heure, quelle que soit la météo. A la prochaine réunion du SDEHG, tout cela sera inscrit et on vous tiendra au courant, je vous l'assure. Il n'y a pas de problème. Je voulais dire également que vous avez parlé des embouteillages et nous avons parlé, je le dirai à Monsieur NIETO, de l'assainissement de la résidence des Pyrénées. Je vous tiens au courant de tout ce qui est dit.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Monsieur ROBIC.

Jean-François ROBIC
Est-ce qu'il serait possible d'avoir un plan global présenté de l'ensemble de ces délibérations qui sont prises Conseils Municipaux après Conseils Municipaux, un plan d'assemblage finalement qui permette d'avoir une connaissance de l'ensemble des secteurs qui auront été rénovés, du nombre d'appareils etc. S'il vous plait.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Du nombre d'appareils... de la programmation vous voulez dire ? On prend les délibérations, il y a à peu près une inertie de plusieurs mois, le temps que les choses se fassent, même parfois une année, c'est arrivé sur certains projets.

Jean-François ROBIC
Sur celles qu'on a délibérées.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Donc, vous voudriez qu'on vous dise parmi les délibérations que nous avons prises sur les dernières années, quels sont les projets que nous avons réalisés. Ca devrait être possible.

Michel BASELGA
Les projets réalisés ? En principe ce qui a été dit ici sera réalisé prochainement.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il y aura un point qui sera fait en commission, parce que c'est quand même le sens des commissions d'indiquer jusqu'à présent toutes les rénovations qui ont été faites. Et il y en a eu beaucoup. Je vous propose de mettre aux voix les délibérations n°8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité des voix

15. Élaboration du PLUi-H de Toulouse Métropole – Avis sur les réserves et recommandations de la Commission d'Enquête et sur le projet de PLUi-H prêt à être soumis au Conseil de la Métropole pour approbation

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Nous allons maintenant aborder, après les DOB, un autre sujet très important et qui nous engage pour de nombreuses années : c'est le PLUi-H. Madame DARBIN-LANGE va le présenter.

Fabienne DARBIN-LANGE
Merci Monsieur le Maire. A titre liminaire, si vous me permettez, j'aimerais revenir sur ce qui s'est passé en début de Conseil Municipal parce que je dois dire qu'à titre personnel et également en tant qu'élu en charge de l'urbanisme, je suis très choquée. Si j'étais politiquement correcte, je dirais je regrette, mais je ne suis pas politiquement correcte. Je suis très choquée par le départ de certains élus sur la base de soit disant désaccord ou non compréhension ou différence entre une délibération qui est complexe et technique et une présentation qui est travaillée par un élu sur son temps libre pour nous permettre de mieux comprendre les orientations budgétaires. C'est à dire que pour moi, ces élus, n'en ont strictement rien à faire de l'ensemble des autres délibérations, la vingtaine de délibérations sur lesquelles nous devons discuter et débattre et notamment, et là je prêche pour ma paroisse, l'aménagement urbain de Balma. Et Dieu sait que c'est un sujet important parce que Balma, commune de la première couronne de Toulouse Métropole, fait l'objet aujourd'hui de très fortes pressions, non seulement par des promoteurs, non seulement par des administrés qui souhaitent construire mais également par Toulouse Métropole. Pour moi le départ de ces élus, qui peuvent être en désaccord, qui peuvent voter contre, bien sûr, la délibération et les orientations budgétaires, comme certains l'ont fait, n'avaient pas lieu de partir. Ils pouvaient quand même rester, s'intéresser au sujet, éventuellement apporter des observations. Pour moi le fait qu'ils soient partis et refusent de discuter de sujets aussi importants que le cadre de vie et notre aménagement du territoire, est scandaleux, je suis extrêmement choquée. Ca veut dire qu'ils n'en ont rien à faire et j'en prends acte. Et je n'hésiterai pas, d'ailleurs, à le dire aussi à mes concitoyens. Merci.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je peux peut-être rajouter que, sur les dernières délibérations concernant un enjeu aussi important que le PLUi-H, ils n'ont pas varié par leurs propositions ou leurs remarques puisque, lorsque cela nous a été présenté en Conseil Municipal, il y a quelques temps, ils n'ont eu aucune remarque sur l'aménagement urbain et sur les déplacements dans notre ville. Donc, ils sont occupés à faire de la politique et bien laissons les s'occuper à cela et nous, occupons nous des Balmanais.

Fabienne DARBIN-LANGE
Alors moi la première chose...

Laurent MÉRIC
Juste une précision, excusez moi.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame DARBIN-LANGE garde la parole et vous prendrez la parole après Monsieur MÉRIC.

Laurent MÉRIC
Deux secondes, deux secondes, s'il vous plait.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Laissez-la présenter cela s'il vous plait. Merci.

Laurent MÉRIC
Je reviendrai dessus.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame DARBIN-LANGE.

Fabienne DARBIN-LANGE
Je vous remercie. Alors, j'ai bien entendu que vous nous indiquiez que vous étiez gênés par le fait que finalement, nos présentations sur lesquelles nous travaillons, non pas les services mais nous élus, pour vous permettre finalement de mieux appréhender les enjeux, peuvent être différentes, bien évidemment, dans la présentation puisqu'elles ont vocation à expliquer les délibérations. Donc, ce soir, moi j'avais fait pour vous expliquer ce sur quoi nous allons délibérer, une présentation synthétique qui a pour objet de vulgariser l'ensemble des éléments techniques, d'une délibération qui a été rédigée par les services de Toulouse Métropole, parce que, comme vous le savez, la compétence de l'élaboration des documents de planification urbaine a été transférée à Toulouse Métropole. Ce sont donc les services de Toulouse Métropole qui rédigent les délibérations qui sont très techniques et très complexes et surtout que nous ne pouvons modifier, puisque nous sommes concernés nous, 37 communes, par ces délibérations qui doivent toutes avoir le même format, même si par commune, évidemment, nous allons parler des choses spécifiques. Mais sinon, c'est toutes le même format et nous ne pouvons pas bouger un mot, modifier un mot, pour nous assurer que ces délibérations ne soient pas susceptibles de recours. Aujourd'hui, nous avons une délibération de 15 pages. Alors moi je vais vous poser la question : préférez-vous que je lise la délibération de 15 pages que vous avez eue ou bien êtes-vous d'accord pour que je vous fasse, que je vous présente le power point qui synthétise les différentes propositions sur lesquelles nous sommes appelés à délibérer ce soir.

(Prise de parole inaudible)

Jean-François ROBIC
Les documents que vous nous avez remis. Donc là, vous pouvez bien entendu nous présenter votre power point mais là on n'est un petit peu en dehors du débat. Vous nous faîtes une petite crise.

Fabienne DARBIN-LANGE Non, je veux simplement m'assurer que vous n'allez pas me dire à 23h que finalement la présentation ne reprend pas l'ensemble de la délibération qui est extrêmement technique comme vous avez pu le lire.

Jean-François ROBIC
Et bien écoutez, on l'a lue, comme vous. On n'est pas des demeurés non plus.

Fabienne DARBIN-LANGE
Parfait.

Laurent MÉRIC
On va vous mettre très à l'aise. Si vous n'avez pas envie de le faire, si ça vous coûte de préparer et de présenter, ne le faîtes pas Madame DARBIN-LANGE. Nous sommes ici, je crois que chacun prends part à son travail, mais vous nous donnez des leçons, vous faîtes des commentaires sur des gens qui sont partis, c'est un peu facile. Vous leur direz quand vous les rencontrerez, j'espère prochainement. Mais s'il vous plait, épargnez-nous vos états d'âme.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame DARBIN-LANGE.

Fabienne DARBIN-LANGE
Je n'ai pas à vous épargner mes états d'âme, je suis élue et je peux également m'interroger sur le fait que certains élus ne souhaitent pas discuter de l'aménagement de Balma.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Chacun peut s'exprimer.

Fabienne DARBIN-LANGE
Certains peuvent s'exprimer plus que d'autres. Concernant maintenant la présentation, ce soir nous vous proposons donc de délibérer sur les réserves et les recommandations qui ont été émises par la commission d'enquête et sur les réserves et recommandations que nous vous proposons de lever. Ce qui est important de comprendre, c'est réellement que c'est réserves et recommandations qui ont été levées ou non, sont basées sur la vision politique de l'aménagement urbain que nous avons développé dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable. Ce projet a fait l'objet d'un certain nombre de débats notamment en réunion publique à Balma et lors d'un Conseil Municipal en octobre 2016. Ce PADD, c'est réellement l'épine dorsale du PLUi. Les règlements écrits et graphiques ne font que retranscrire cette vision politique de l'aménagement urbain de Balma. Nous avions arrêté le PLUi-H en décembre 2017 et lors de cette délibération, nous avions émis, si vous vous en souvenez bien, un avis favorable avec un certain nombre de réserves. Ces réserves ont été soumises dans le cadre de l'enquête publique et ont fait l'objet d'un avis du commissaire enquêteur. L'enquête publique, à la suite de l'arrêt du PLUi-H a été ouvert en mai-juin 2018, lors desquels les administrés des 37 communes ont pu exprimer leurs observations auprès du commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur a rendu son avis en septembre 2018. Concernant d'abord les réserves par la commune en décembre 2017, il y en avait huit si vous vous souvenez bien, dont sept ont fait l'objet d'un avis favorable par le commissaire enquêteur. Tout d'abord, ça concerne l'augmentation du nombre de places de stationnement en centre ville. Nous avions souhaité qu'il y ait un peu plus de places de stationnement dans le centre ville que ce qui était prévu initialement dans le règlement du PLUi-H, première chose. Seconde chose, ça concernait une réduction de l'emprise au sol de 50 % à 30 %, pour le secteur du clos St-Pierre. La troisième chose que nous avions proposée, c'était la mise en place d'un double seuil de déclenchement pour la construction de logements sociaux, puisque, dans le cadre du PADD, il était prévu qu'un minimum de 35 % logements sociaux soit réalisé pour l'ensemble des permis de construire. Nous avions proposé que ce seuil de 35 % s'applique pour les constructions qui sont supérieures à 2 000 m² de surface de plancher et que, en dessous de ce seuil, entre 500 et 2 000 m², nous conservions le seuil de 25 %. La quatrième chose était le déplacement de l'ER à l'arrière de la parcelle Orange, qui a été validée par le pôle Est de Toulouse Métropole. Nous avions également demandé la rectification d'un certain nombre d'erreurs matérielles sur les documents graphiques qui ont toutes étaient acceptées. Nous avions également demandé à modifier le stationnement vélo dans les maisons individuelles. Cette réserve n'a pu être ni levée ni acceptée dans la mesure où le code de l'urbanisme encadre le stationnement vélo pour les maisons individuelles et donc nous n'avons pas pu le faire modifier. Concernant après l'avis des PPA, les personnes publiques

associées et les personnes publiques concernées, concernant spécifiquement Balma, deux avis ont été émis. D'une part, part TISSEO qui a demandé à changer l'objet d'un ER, en fait pour pouvoir élargir la mise ne place de la circulation de bus et qu'on ne soit pas simplement obligé de créer une ligne en site propre. C'est la première chose qui a été acceptée. D'autre part, Vinci Autoroutes a demandé à ce que les secteurs de biodiversité zonage soient mis en cohérence avec les infrastructures routières. Nous avions été un peu larges sur la couleur du secteur de biodiversité et c'est vrai que nous avions empiété sur le périphérique. Il ne peut évidemment pas y avoir de secteur de biodiversité sur le périphérique. C'était une erreur matérielle. Et enfin, la dernière demande avant les observations émises par les administrés avaient été faites par les communes de Quint-Fonsegrives et Balma concernant la modification du tracé du principe de voirie, entre la route de Castres et la future zone d'aménagement, ce qui a été également accepté. Maintenant, sur les réserves et les recommandations de la commission d'enquête, alors de façon générale, il y a eu énormément de contribution sur le territoire de Toulouse Métropole, puisqu'il y a eu 2 682 contributions en tout, dont 60 ont visé la commune de Balma. Parmi ces observations, la commission d'enquête qui a remis ses conclusions en septembre 2018, a assorti son avis favorable de 263 réserves et de 230 recommandations sur l'ensemble de la Métropole. Pour Balma, spécifiquement, la commission d'enquête a émis dix réserves et quatre recommandations. Nous, nous vous proposons de lever quatre réserves, sachant qu'une 5ème réserve a été annulée à la demande du requérant et donc, elle n'a pas besoin d'être prise en compte. Et sur les quatre recommandations, nous vous proposons de prendre trois recommandations en considération et je vais vous décrire, maintenant, détailler, les réserves que nous vous proposons de lever ou de ne pas lever et de vous expliquer les raisons pour lesquelles nous les avons lever ou pas. Et comme je vous l'ai dit, à chaque fois, ça a été par rapport au PADD, c'est à dire à la vision politique de l'aménagement urbain de Balma. La première chose, j'ai regroupé l'ensemble des demandes qui concernaient les suppressions d'espaces boisés classés. La première demande de suppression concernait l'ensemble des parcelles du lotissement Clos du Bois, lotissement vers la piscine. Un des habitants souhaitait lever ou faire supprimer son EBC et de façon assez étonnante, le commissaire enquêteur a proposé de supprimer l'ensemble des EBC sur toutes les parcelles alors qu'un seul administré le demandait. Nous avons refusé de lever la réserve car la préservation des espaces verts, naturels, agricoles et l'ensemble des EBC est primordial à Balma. Comme vous vous rappelez peut-être, le PADD, nos orientations du PADD, sont principalement au nombre de quatre. La première chose, c'est la préservation de la trame verte et bleue. La seconde c'est la préservation des espaces agricoles. La troisième c'est une intensification modérée de l'urbanisation sur les secteurs des bus. Et la quatrième, c'est la préservation des coteaux avec une centralité. C'est ça les grandes orientations du PADD que je vous rappelle. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas levé la réserve concernant cette demande de suppression d'EBC. D'autant plus que cet EBC, pour rappel, avait été mis en place en 2005, lors de la création du lotissement Serge MAS pour préserver les riverains de ce lotissement. La seconde demande de suppression de l'EBC concerne une parcelle au Sud de Balma, près de la route de Castres, où nous avons proposé nous, élus de la majorité, une extension de l'EBC, notamment sur la partie Est de la parcelle et c'est vrai que les services de Toulouse Métropole avaient hachuré l'ensemble de la parcelle. Le propriétaire nous a demandé de lever au moins l'EBC sur les terrains de tennis existants et sur la maison. Ce que nos avons accepté puisque la réalité du terrain nous montre qu'il n'y a pas d'EBC sur ces deux emplacements. Par contre pour le reste de la parcelle, nous avons maintenu l'EBC que nous avons mis en place dans le cadre du PLUi.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Sa demande concernait la suppression sur toute la parcelle.

Fabienne DARBIN-LANGE
Oui sur toute la parcelle mais nous, nous l'avons levée sur la maison et le terrain de tennis et conservé sur le reste de la parcelle. Concernant maintenant rue des Chênes, il y avait une demande de remplacer l'EBC concernant l'ensemble de la parcelle par des EBC symboles. Là nous l'avons accepté puisque la réalité du terrain montre qu'effectivement, c'est un alignement d'arbres qu'il convient de conserver et ce n'est pas l'ensemble de la parcelle qui est concerné par l'EBC. Concernant maintenant les demandes de rendre constructibles les parcelles qui sont situées en zone agricole ou zone naturelle, nous en avons eu un certain nombre. Le commissaire enquêteur en a écarté certaines, mais en a pris en compte d'autres. Nous n'en avons levé

aucune. La première demande concerne le long de la route de Castres une demande de rendre constructible une parcelle située en zone A, sur laquelle il existe déjà une habitation. Nous n'avons pas souhaité lever la réserve pour éviter qu'il y ait un collectif qui se mette au milieu des terres agricoles. Chemin des Arnis aussi, il y a une parcelle agricole. Il nous a été demandé de la rendre constructible. Nous avons refusé pour les mêmes raisons de préservation de terres agricoles. Et enfin, derrière Intermarché, il y avait une demande d'Intermarché de rendre 20 000 m² constructible. Aujourd'hui ces parcelles sont classées en zone naturelle stricte. Nous avons également refusé de lever la réserve puisque nous souhaitons préserver la vallée de l'Hers et la trame verte et bleue, notamment le long de la vallée de l'Hers. Concernant maintenant les demandes de modification de hauteur, nous avons eu un certain nombre de réserves concernant les hauteurs, notamment dans le cadre de la ZAC Balma-Gramont de part et d'autre de la route de Gauré. Il ne s'agit pas d'une réserve mais d'une recommandation. Si vous souhaitez, plus tard, je vous expliquerai la différence entre réserve et recommandation. Dans la mesure où la hauteur, dans la ZAC de Balma-Gramont, est réglementée par une OAP, Orientation d'Aménagement Programmé, cette OAP est prioritaire, les règles prescrites dans l'OAP sont prioritaires par rapport au règlement écrit du PLUi-H. Nous n'avons pas pris en compte la recommandantion pour éviter d'avoir un surnombre de mesures applicables. On ne sait plus après laquelle on doit prendre en considération. Nous avons préféré garder la priorité de l'OAP plutôt que celui du PLUi. Donc c'est l'OAP qui s'appliquera et qui, déjà réduit les hauteurs par rapport au règlement écrit et graphique du PLUi. Il y a également une demande de Patrimoine d'augmenter à 17 m la hauteur de construction du quartier Cité Noncesse, pour pouvoir requalifier ce quartier. Le commissaire enquêteur n'a pas accepté la demande de Patrimoine et a émis une réserve. Nous n'avons pas levé la demande. Ca veut dire là que nous avons accepté la demande de Patrimoine, pour améliorer l'esthétique et la fonctionnalité éventuelle des bâtiments de la Cité Noncesse, éventuellement pouvoir rajouter quelques maisons, des espaces verts... Fait en sorte qu'on ait un réaménagement urbain de la Cité Noncesse et nous laisser la possibilité éventuellement de revoir l'architecture de ce quartier. C'est un peu compliqué car c'est deux négations. Ca vous semble plus clair là ? J'en suis contente au moins ça sert à quelque chose. Bien, maintenant sur la zone, nous avons eu des demandes de classements de zones qui étaient initialement en zone urbaine, donc constructible, en zone naturelle ou en classement d'espace boisé classé ou d'espace vert protégé. Celles-ci, nous les avons acceptées, là c'est une recommandation, nous l'avons partiellement prise en compte dans le sens où il y avait une demande de classer le jardin Clos St-Pierre en espace boisé classé, nous avons accepté de le classer en espace vert protégé. Pourquoi il y a une différence de protection entre l'EBC et l'EVP... En EVP, en fait, de placer du mobilier urbain et des jeux d'enfants, ce qui n'est pas possible en EBC. Et comme nous avons localisé des jeux d'enfants, l'EVP était un meilleur classement que l'EBC qui interdit absolument tout. Concernant le terrain de l'ancien château des évêques, acquis par un promoteur, il était en zone constructible depuis des années, nous n'avons pas modifié la constructibilité dans le cadre du PLUi, il y avait un emplacement réservé et un ER sur l'ensemble de la parcelle et un EBC sur une partie de la parcelle. Nous n'avions rien modifié dans le cadre du PLUi. Un certain nombre de riverains ont émis des observations et des inquiétudes concernant une éventuelle future opération d'aménagement sur ces parcelles puisque ça concerne plusieurs parcelles, il y a à peu près cinq hectares. Le commissaire enquêteur a émis une réserve et dans la mesure où cette réserve est conforme à notre vision politique et à notre PADD, puisque c'est vraiment ce qui a à chaque fois basé notre décision de lever ou non les réserves, nous avons accepté de classer la parcelle de la façon que nous proposait le commissaire enquêteur, c'est à dire de le rendre non constructible, de le classer en zone naturelle de loisir et de le classer en EBC. Enfin, il y avait un certain nombre aussi de propositions de suppression d'emplacement réservés. Soit parce qu'elles sont devenues sans objet, soit pour les modifier.

Vincent TERRAIL-NOVÈS

Oui, une question ?

Jean-François ROBIC

Là, si on comprend bien, sur le parc là, sur le secteur du château, il y a donc un secteur qui est en EBC, une zone en NL et c'est tout ? C'est à dire que le promoteur qui est propriétaire la parcelle se voit privé le droit de construire, c'est ça ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Exactement.

Fabienne DARBIN-LANGE
C'est ça. Sur une grande partie de la parcelle puisque le tracé du commissaire enquêteur laisse à peu près 15 % en constructible. Et tout le reste c'est classé en NL et la totalité est en EBC. Nous avons strictement suivi la réserve et le tracé du commissaire enquêteur. Sur les emplacements réservés, proposition de supprimer un ER le long de la parcelle du château des évêques. Ce qui fait aussi du sens avec la précédente proposition de classer en NL. Et dans la mesure où l'intérêt de l'ER n'a pas été confirmé au regard du schéma directeur du réseau cyclable de Toulouse Métropole, cette réserve a été levée. La même chose pour un ER du côté de Lasbordes, dans la mesure où les acquisitions foncières sont en cours, concernant spécifiquement cette ER, pour être affecté à la réalisation d'une voie verte. Donc, l'ER devenant sans objet, on a préféré le supprimer du règlement graphique puisque le PLUi ne fera l'objet d'une modification ou d'une révision que d'ici plusieurs années. Ce qui était prévu en 2020 n'arrivera pas avant 2022. Et enfin, une dernière recommandation que nous avons prise en compte, c'était dans le cadre de notre PLU aujourd'hui, opposable à Balma, nous avions pour les piscines et l'implantation des piscines un retrait minimal de 2 m par rapport aux riverains, aux clôtures. Ce retrait minimal sera réintroduit dans le règlement écrit du PLUi-H pour ce qui concerne Balma. Voilà pour ce qui concerne les réserves que nous proposons de lever et les recommandations. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Madame DARBIN-LANGE, pour cet exercice de synthèse. Le débat est ouvert. Il y a-t-il des questions ? Monsieur ROBIC.

Jean-François ROBIC
Merci. Monsieur le Maire, tout d'abord en préambule, je souhaiterais faire part de nos regrets de n'avoir pas pu participer à la commission urbanisme qui s'est tenue la semaine passée le 14 février. En effet, on a été convoqués très tardivement pour cette commission alors qu'une précédente commission avait déjà eu lieu. On en parlait tout à l'heure avec Monsieur BASELGA. Et ni Monsieur NIETO, ni moi-même ne pouvions nous rendre disponibles ce 14 février au soir. Ceci explique pourquoi nous avions un certain nombre de questions à poser ce soir et que je vais vous poser. Et vous avez en partie répondu, puisque votre document est plus clair et je vous félicite là-dessus puisque la délibération est particulièrement indigeste. Notre groupe aura plusieurs questions et au gré des réponses nous aurons des réactions éventuelles. Avant tout, nous nous félicitons de la participation citoyenne à cette enquête publique, vous l'avez également dit puisqu'il y a eu une forte participation durant cette phase d'enquête publique et c'est heureux. Je souhaiterais faire un parallèle avec le projet gouvernemental actuel de réduire le champ du recours à l'enquête publique dans le cadre des projets. Malheureusement ces enquêtes publiques sont utiles. Elles permettent l'expression des citoyens et le projet actuel limiterait les possibilités d'avoir recours à ce type de procédure qui est pourtant essentiel pour notre démocratie et on voit qu'il y a un besoin d'expression. Les événements qui se déroulent, notamment le samedi depuis trois mois, sont là pour illustrer les fortes attentes de la population française en matière d'expression et d'échanges. Je reviens sur les huit modifications que vous avez évoquées, Madame DARBIN-LANGE, qui ont été demandée par la commune effectivement en 2017, sur le PLUi-H arrêté. Donc, finalement, en matière de mixité sociale, ce que vous avez projeté tout à l'heure sur l'une des premières diapositives, nous aurons donc les deux seuils, c'est ça ?

Fabienne DARBIN-LANGE
Je confirme. Le double seuil a été accepté.

Jean-François ROBIC
Concernant le gel à la construction, le long de la route de Castres, Il y avait donc un libellé de report à cinq ans, c'est ça, de l'urbanisation sur secteur ? Alors j'ai noté que cette annotation allait être retirée du document, mais au profit de quel délai du coup ?

Fabienne DARBIN-LANGE
Le même que celui du PLU parce qu'en droit de l'urbanisme, le périmètre de gel ne peut être imposé que pendant cinq ans, à partir du moment où il a été mis en place. Donc, en fait, c'était une erreur matérielle des services, puisqu'ils l'ont fait partir à partir du PLUi + 5 et c'était impossible. En fait, ce périmètre tombe en 2021, c'est la raison pour laquelle nous travaillons sur des OAP qui ont des vocations à remplacer ces périmètres de gel.

Jean-François ROBIC
Enfin, troisième question pour éclaircir les choses, concernant la réduction de l'emprise au sol qui est prévue sur le secteur du Clos St-Pierre, qu'est-ce qui a motivé cette réduction ?

Fabienne DARBIN-LANGE
La motivation, c'était une demande d'un administré qui est arrivé avant l'enquête publique et avant l'arrêt en décembre 2017 par le Conseil Municipal qui, lors de la réunion publique que nous avions faite sur la proposition du PLUi a demandé à ce que ça soit réalisé. Donc nous l'avons proposé lors du Conseil Municipal et je dois dire que cette proposition n'a fait l'objet d'aucune observation pendant l'enquête publique.

Jean-François ROBIC
Donc c'est un choix de votre part d'aller vers moins de densité ?

Fabienne DARBIN-LANGE
Complètement. Ce choix, nous l'avions fait lors de la sixième modification du PLU, vous vous en souvenez ? Notamment pour contrecarrer la suppression du COS et de la superficie minimale des terrains.

Jean-François ROBIC
D'accord. Merci pour ces éclaircissements. Nous souhaitons relever l'avis qui a été émis par le SMTC-TISSEO, sur la formulation de l'objet, de l'emplacement réservé prévu sur la RD 126. Cette nouvelle formulation, pour nous, elle traduit un manque d'ambition de l'autorité organisatrice de transports, concernant l'intégration des bus, et en l'occurrence du Lineo 1, on a bien compris et de la future ligne 84, sur l'axe routier de la route de Castres, qui, pourtant, est déjà largement congestionnée. Concernant l'avis sur la MRAe, qui est l'autorité environnementale régionale, nous regrettons le fait que les demandes de l'autorité environnementale n'ont été que partiellement prises en compte et il est quand même regrettable de voir dans le document qu'une partie des remarques faites par l'autorité environnementale est renvoyée à une procédure d'évolution ultérieure alors qu'un certain nombre aurait pu être pris dans le cadre de cette révision.

Fabienne DARBIN-LANGE
Assez peu concernée, Balma, quand même, en tant que telle... Vous avez raison, c'est l'ensemble de Toulouse Métropole, vous avez raison.

Jean-François ROBIC
Oui. Néanmoins... Une des réserves émises à l'enquête publique par un de nos concitoyens, la 8 qui s'intitule RBA8, qui concerne le quartier de Noncesse, vous avez évoqué d'ailleurs la question de la hauteur qui serait modifiée dans ce quartier. Donc, si on comprend bien, il va y avoir une autorisation donnée par la commune, de densifier ce quartier plus qu'il n'est déjà dense aujourd'hui. Là, où à l'inverse, il aurait été sans doute plus judicieux d'opérer autrement et d'envisager une dé-densification de ce secteur et pourquoi pas au profit de la densification du Clos St-Pierre.

Fabienne DARBIN-LANGE
Alors deux choses : d'abord les densifications se font un, sur les secteurs de bus, de transports, et deux, par rapport aux centralités. C'est le cinquième point du PADD. Cité Noncesse, c'est une centralité, le Clos St-Pierre n'en est pas une. Alors quand vous dîtes, densification, c'est un point de vue, ce n'est pas le mien. Ce n'est pas parce que vous allez mettre quelques maisons pour avoir un peu d'esthétique, casser la linéarité... éventuellement refaire l'intérieur, permettre au bailleur social de rendre plus qualitatif les immeubles, de faire des travaux dans le cadre de la

transition énergétique, etc. De mettre éventuellement des ascenseurs, avec quand même un projet d'aménagement avec des espaces verts, que réellement vous allez densifier. Ca ne veut pas dire que l'on va rajouter un étage partout...

Jean-François ROBIC
Oui mais quand on lit le texte...

Fabienne DARBIN-LANGE
N'oubliez pas que le PLUi, c'est un urbanisme de projets, contrairement au PLU où les règles s'appliquent.

Jean-François ROBIC
Je connais assez bien le projet oui.

Fabienne DARBIN-LANGE
Là, c'est une possibilité qu'on laisse au bailleur social pour rendre plus esthétique le quartier. Ca ne veut pas dire qu'on va accepter n'importe quoi. C'est une possibilité. Mais ça lui permettait aussi, puisque vous savez qu'ils sont obligés de vendre maintenant un certain pourcentage de logements sociaux chaque année. Ce qui va se passer aussi... de pouvoir réaliser des aménagements qualitatifs. C'est une possibilité qu'on leur laisse, ce n'est pas une obligation.

Vincent TERRAIL-NOVÈS Il y a un concours qui est lancé, d'ailleurs vendredi matin je vais au jury. On leur a demandé d'améliorer la cité d'un point de vue isolation thermique, phonique, esthétique et d'accessibilité avec la mise en place d'ascenseurs dans un maximum de bâtiments. Il y a eu un peu de grabuge autour du fait que certains ont dit que s'il y a des ascenseurs, il y a des coursives. C'est vrai qu'on peut faire des ascenseurs par coursives, c'est d'ailleurs ce qu'a déjà fait Patrimoine mais la coursive n'est qu'une solution. Aujourd'hui, aucune solution n'est arrêtée. Je tiens à le préciser. Et justement le fait de pouvoir monter, moi et Madame DARBIN-LANGE, nous n'y étions que moyennement favorables parce que ça rajoute de la hauteur dans des bâtiments qui sont plutôt déjà hauts mais je crois que c'eut été dommage de se priver d'une image et d'une esquisse qui peut-être en fait, au dessin de l'architecte, sera beaucoup plus sympa et viendra rompre cette linéarité des grands bâtiments alignés. Ca nous permet de ne pas fermer de portes. On verra. Leur volonté c'est de mettre des maisons sur le toit aussi pour financer leur investissement parce que c'est 20 millions d'Euros d'investissement, donc il faut trouver les moyens de le financer. Et ça peut quand même apporter une touche très positive au quartier. Donc, on donne la possibilité, ce qui ne veut pas dire qu'on acceptera forcément.

Fabienne DARBIN-LANGE
Et tout cela étant conforme au PADD, puisque l'intensification a lieu aux abords du bus en site propre, hors vallée de l'Hers et centralité.

Jean-François ROBIC
Je dois quand même vous dire que l'on n'est pas au bord du bus en site propre.

Fabienne DARBIN-LANGE
D'accord mais ce n'est pas très loin et surtout on est autour d'une centralité.

Jean-François ROBIC
Si vous preniez le bus régulièrement sur cette ligne là, vous sauriez qu'on n'y est pas. On en a parlé d'ailleurs avec Monsieur AIPAR récemment et il en a convenu qu'on n'était pas effectivement, à cet endroit là, au site propre. D'ailleurs, ça a été l'objet d'une de mes interventions lors de la réunion publique qui s'est tenue sur les transports récemment où j'ai demandé à ce qu'on puisse faire boucler la future ligne qui desservira le quartier au niveau du Leader Price pour permettre effectivement une connexion avec le site propre. On n'est quand même pas au bord du site propre, il y a d'autres endroits au bord du site propre où on pourrait urbaniser... Sur le quartier Noncesse, pour terminer, en écho à ce que vous disiez à l'instant, on ne peut que vous inviter, on imagine que les professionnels qui vont suivre ça le feront, à vous rapprocher des habitants, dès la phase de diagnostic et pas uniquement une fois qu'une image est produite. Il y a de l'attente dans le quartier, on espère que ça sera organisé dans ce sens.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Le processus, Monsieur ROBIC, est consultatif, d'abord a été mise en place en amont une concertation avec un organisme extérieur pour recueillir les attentes des administrés et c'est vrai que parmi les administrés, l'attente de l'accessibilité n'est pas arrivée en n°1. C'est aussi ce qui amène à modifier peut-être les plans de certains quartiers et de certains projets et puis, dans un deuxième temps, bien sûr qu'il y aura un dialogue. Je ne vais pas autoriser Patrimoine à faire quelque chose qui ne sera pas approuvé par une très grande majorité des habitants du quartier. C'est évident.

Jean-François ROBIC
Alors dans les éléments que Madame DARBIN-LANGE nous a présentés, il y a un élément qui n'apparaît pas et qu'on a pourtant relevé, c'est la suppression d'un emplacement réservé au bord de la Seillonne, pour un aménagement cyclable dans le cadre du réseau vert d'agglomération du schéma cyclable. Vous me confirmez bien la chose ? Peut-être que j'ai mal vu sur la diapositive mais il m'a pas semblé que ça y était. Apparemment, Toulouse Metropole, tout comme l'emplacement réservé du parc des Archevêques, aurait refusé de maintenir ces emplacements réservés avec cette vocation ?

Fabienne DARBIN-LANGE
Alors, là, cette suppression a été faite dans le cadre de l'arrêt du PLUi-H en décembre 2017. C'était déjà prévu cette suppression de l'ER, absolument. C'est parce qu'effectivement, de ce côté là, Toulouse Métropole a supprimé la possibilité d'avoir une voie cyclable, tout à fait, parce qu'en fait, il y en a une de l'autre côté.

Jean-François ROBIC
Voilà donc concrètement, on n'aura pas d'aménagement cyclable sur Balma au bord de la Seillonne.

Fabienne DARBIN-LANGE
De ce côté là, parce qu'il y en a un prévu de l'autre côté. Oui, absolument. Mais ça n'est pas dans le cadre de l'enquête publique, c'était déjà arrêté lors du dernier Conseil Municipal.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
De ce côté là de la Seillonne...

Fabienne DARBIN-LANGE
Oui parce que c'est l'autre côté qui est prévu maintenant.

Jean-François ROBIC
Donc vous confirmez qu'il y a quand même, dans le cadre du schéma cyclable d'agglomération et du réseau vert, puisque ce sont deux documents différents, un ouvrage prévu au bord de la Seillonne et un au niveau du parc du château des Archevêques ?

Fabienne DARBIN-LANGE
Alors sur la parcelle du château des Archevêques, celui-là a été supprimé puisqu'effectivement, dans le cadre du schéma directeur du réseau cyclable, il était supprimé, tout à fait. Ca, ça été supprimé, donc ce n'est pas prévu.

Jean-François ROBIC
Donc il n'y aura pas d'aménagement.

Fabienne DARBIN-LANGE
Non, il n'y aura pas d'aménagement là.

Jean-François ROBIC
C'est regrettable. Nous rejoignons l'avis de la commission d'enquête qui propose de diminuer ni le nombre ni la surface des espaces boisés classés, des emplacements réservés et visant préserver les espaces verts et boisés, tel que vous nous l'avez exposé, d'ailleurs. Au final, à la lecture de ce

rapport, en fait, on observe à Balma, finalement, une position métropolitaine assez timide, je vais la qualifiée de timide pour rester correct. Tout d'abord, on observe qu'en matière de logements sociaux, avec un taux de production qui est insuffisant au regard des besoins. Ensuite on observe également qu'en matière de transports en commun et de déplacements, notamment pour le vélo on vient de l'évoquer, avec l'absence d'infrastructure à la hauteur des enjeux climatiques que l'on connait tous. Ensuite on observe également que les choix d'urbaniser se font avec une faible densité sur le secteur de Thégra et Garrigue, notamment. Et à l'inverse de ne pas urbaniser le long des sites propres aménagés pour les bus tel que vous nous l'avez décrit tout à l'heure. Enfin, nous observons qu'il y a une continuité depuis de nombreuses années d'ailleurs dans la protection de la vallée de l'Hers, mais nous vous interrogerons sur les actions concrètes qui sont menées par la commune et par la Métropole pour la préservation de la biodiversité dans ces espaces, au delà des mesures en matière d'urbanisme et pour le développement de l'agriculture vivrière. Tout ceci n'est pas le fruit des propositions uniquement métropolitaines mais bien, et vous le savez très bien, celui des pressions que la commune a exercées sur Toulouse Métropole, dans ce domaine. Le résultat, qui se profile pour les années à venir, nous le craignons, c'est une commune de Balma qui ne sera pas solidaire en matière de mixité sociale à la hauteur de notre responsabilité de ville de la première couronne toulousaine. Une commune de Balma qui verra sa congestion automobile s'accroître, une commune de Balma qui se repliera sur elle-même à l'écart des dynamiques positives métropolitaines. Vos choix risquent de se retourner à terme contre la commune et ses habitants. Mais nous ne sommes pas les seuls à être inquiets. Je voudrais à cette étape de mon intervention, porter à la connaissance de notre assemblée et du public, un courrier adressé il y a quelques mois par cinq maires de l'agglomération à Monsieur MOUDENC, Président de Toulouse Métropole. Un courrier de maires inquiets de voir notre ville de Balma s'inscrire dans une logique non métropolitaine. Ceux sont les maires de Colomiers, Blagnac, Seilh, Beauzelle ou encore Villeneuve-Tolosane. Ces communes, effectivement, contrairement à Balma, assument totalement leurs responsabilités de communes urbaines, dans une métropole en développement, en particulier dans les actes métropolitaines situées sur leur territoire. Sur la ZAC de Balma-Gramont et l'extension en cours de Thégra et Garrigue, ça sera quatre fois moins de densité que préconisé par le SCOT, Schéma de Cohérence et Territorial, pour ceux qui découvriraient ce terme. Balma, selon nous, doit se développer avec la métropole toulousaine, c'est ainsi que notre territoire gagnera solidairement et écologiquement. Nous vous proposons de jouer collectif et de ne pas nier le fait métropolitain. En conséquence, vous comprendrez que nous ne pourrons que nous opposer à cette délibération.

Fabienne DARBIN-LANGE
Très bien... Concernant la mixité sociale permettez-moi quand même de rectifier certains éléments. Après Colomiers et Blagnac, nous sommes la commune de Toulouse Métropole, hors Toulouse à avoir le plus fort taux de logements sociaux. Nous sommes à 19,5 %, sachant que le taux SRU n'est plus de 25 % ni même de 35 %, mais de 20 %. Ce n'est pas moi, c'est le législateur qui l'a dit. 20 %, nous sommes à 19,5 %. Nous avons accepté un taux déjà de 35 % pour les permis supérieurs à 2 000 m² de surface de plancher et en plus nous avons demandé d'avoir un seuil de 25 % pour les constructions entre 500 m² et 2 000 m² de surface de plancher. je pense que nous sommes la commune qui vraiment fait le plus d'effort en matière de mixité sociale. Vous me parlez de qui là ? Villeneuve, Beauzelle ? Vous avez vu leurs taux de logements sociaux là ? Ils sont à moins de 10 %. Vous rigolez quand même ? A part Colomiers et Blagnac, ils en sont loin.

Jean-François ROBIC
On parle de l'effort.

Fabienne DARBIN-LANGE
On en fait un effort. Vous savez quel était mon bilan triennal 2017/2019 ? 19 logements. Vous savez combien on va en réaliser ? Plus de 180, sociaux ! Alors ne nous parlez pas et ne nous donnez pas de leçon de morale en matière de mixité sociale. Nous la mixité sociale, ce n'est pas le fait de faire des ghettos, c'est le fait de pouvoir introduire sur l'ensemble de l'urbanisation de Balma des logements sociaux, ce qui peut permettre et permet d'assurer une véritable intégration, une cohésion sociale. Vous savez très bien que lorsque vous regardez le Mirail, Empalot ou autre, excusez moi du terme, je ne serai pas encore politiquement correcte, tant pis, j'assume, y compris à Toulouse Métropole pour défendre les intérêts de Balma, et bien j'appelle

ça des ghettos. Et nous, à Balma, on n'en veut pas. On veut de la cohésion sociale. Donc, avoir un double seuil de construction de logements sociaux, gradés, je pense que c'est la meilleure des solutions. Que Toulouse Métropole ait décidé pour des raisons qui lui appartienne d'imposer un taux de 35 % à Toulouse, je vous rassure, a un seuil de déclenchement à 2 000 m² sans double seuil, qu'on ne vienne pas nous donner des leçons non plus. En fait, il espérait à l'époque, avec la Loi Elan, mutualiser les logements sociaux sur l'ensemble des communes. Ce qui n'est pas le cas. Donc à L'Union, ils ont 5 %, à Beauzelle ils en ont 7 %... Qu'ils fassent un effort ! Alors sur les logements sociaux, c'est un argument, c'est même une critique, je ne peux pas l'entendre parce qu'elle est fausse, elle est erronée, nous faisons des efforts. Concernant maintenant les transports communs, je crois qu'on a eu une réunion publique et Monsieur AIPAR, qui est là, pourra mieux répondre. Sur les transports communs, nous avons accepté une intensification de la Ville, le long des transports en commun, que ce soit le long des bus en site propre ou pas, et également sur les centralités. Vous venez juste de nous reprocher, il y a même pas deux minutes, qu'on augmentait la hauteur sur la centralité Cité Noncesse. Je ne révèlerai pas la contradiction de l'argument, Monsieur ROBIC. Maintenant sur la faible densité Garrigue - Thégra, c'est conforme à la vision politique que nous avons développée dans le cadre du PADD, sur les coteaux, nous avons toujours dit que nous ne souhaitions pas avoir un Jolimont bis. Nous souhaitons préserver les coteaux de Balma. Thégra, c'est les coteaux de Balma. Alors oui, nous avons poussé pour avoir des lots à Bâtir. Sur Garrigue, c'est différent, nous étions prêts, et nous avions même présenté au CODEV, à avoir une intensification modérée pour réellement faire la transition entre le quartier Vidailhan, qui est un quartier urbain, avec Thégra qui devait rester un quartier résidentiel sur les coteaux. La difficulté c'est le côté financier de la ZAC qui est catastrophique. Quand nous sommes arrivés, c'était un fait, c'était catastrophique, il manquait 30 millions d'Euros. On n'y peut rien. On vous a expliqué lors de la réunion publique que pour un lot à bâtir, ça vaut en termes de recettes pour OPPIDEA, dix logements collectifs. Ca veut dire qu'aujourd'hui, si on devait faire vraiment du logement collectif sur Garrigue et Thégra, ce n'est pas 400 logements, mais 4 000... Le directeur général d'OPPIDEA est venu pour nous expliquer ça. 4 000 logements en plus sur Garrigue et Thégra, c'est quelque chose que nous ne pouvons pas accepter, que ça soit en termes d'aménagements urbains ou en termes d'équipements publics et même en termes de cadre de vie. Vous nous disiez que c'était une catastrophe au niveau de la circulation, imaginez 4 000 logements en plus là ! Impossible ! Et les transports en commun n'arrivent pas comme ça. Il faut les financer. On attend encore la troisième ligne, parce que pour l'instant on n'a rien vu. La réalité, elle est là. Il faut être pragmatique. Alors le SCOT, ça tombe bien, seconde révision du SCOT encore, les pixels comme vous le savez, c'est un outil qui n'existe pas dans le code de l'urbanisme, qui a été créé par l'AUAT, qui a été déjà par deux fois retoqué par le Tribunal Administratif. Donc cet outil, je n'en tiens pas compte et en plus on est en cours de seconde révision. Plus de la moitié de ces pixels ont été localisés sur des terres agricoles. Nous avons demandé leurs suppressions. Et nous tenons à l'obtenir. C'est correct et conforme à notre vision politique. Le bilan financier d'OPPIDEA, on y est pour rien. Que Toulouse Métropole prenne aussi ses responsabilités. Il suffit de dé-densifier après le nombre d'habitants par hectare et on n'aura aucun problème. Je pense qu'on n'aura aucun problème de toute façon. Enfin, les réclamations de cinq maires de communes d'opposition à Balma. Bien... Dont acte. Et bien, écoutez, si transfert de compétences veut dire perte d'autonomie, perte totale de vision politique, alors qu'on supprime les élus municipaux, que l'on fasse directement des élections au niveau métropolitain, que l'on éloigne un peu plus les citoyens des élus locaux et on aura tout gagné. Mais aujourd'hui, moi j'estime que j'ai été élue par les citoyens de Balma, je défends Balma, son cadre de vie, quelque soit les compétences déléguées à Toulouse Métropole. Toulouse Métropole n'a que la compétence de l'élaboration de la planification urbaine. Ils n'ont pas vocation à nous remplacer en termes de décisions. Merci Monsieur ROBIC.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur ROBIC.

Jean-François ROBIC
Oui, on ne va pas rentrer dans une joute verbale sur le sujet. Vous nous avez évoqué votre projet politique, soit. On a le droit de ne pas être d'accord avec votre projet. Ensuite, du point de vue de la politique d'urbanisation, je suis désolé, aujourd'hui, il y a un site en bus propre qui

existe à Balma, on le voit tous, il y en a même deux. Et le long de ces bus en site propre, il y a des possibilités d'urbanisation sans remettre en question la préservation de la Vallée de l'Hers. Donc, il y a des investissements qui ont été réalisés à une époque, pour réaliser ces aménagements, on demande simplement que l'urbanisation se fasse le long de ces aménagements.

Fabienne DARBIN-LANGE
Vous avez parfaitement raison, d'ailleurs, il y a deux OAP en cours.

Jean-François ROBIC
Et bien très bien, mais alors allons-y !

Fabienne DARBIN-LANGE
On n'y va pas comme ça ! On travaille, ensuite on fera des réunions publiques pour présenter, s'assurer de l'accord des administrés et des riverains, et après... Oui, pour l'instant on en est loin. C'est le début des études avec l'AUAT pour remplacer justement ces périmètres de gel.

Jean-François ROBIC
Et quant à l'urbanisation sur la ZAC de Balma-Gramont, il y avait un axe de transports en commun qui était prévu au cœur de l'opération... oui il n'est plus prévu aujourd'hui mais il l'était. Il y a un choix qui a été fait par votre majorité à la Métropole concernant un plan Mobilités avec des choix d'investissements sur certains axes et pas d'autres, et force est de constater que Balma passe à côté du plan Mobilités. Un point c'est tout. Puisque l'aménagement, pour la Linéo 1 sur le pont au dessus de la rocade, c'est un aménagement toulousain, donc on m'expliquera quels sont les aménagements structurants qui ont été faits à Balma dans les toutes dernières années, et surtout qu'est-ce qui se profile à l'avenir. Dans la réunion publique où j'étais et j'ai posé un certain nombre de questions, aucun aménagement d'infrastructures de prévu. Soit, mais on attend l'amélioration de la desserte de certains quartiers, on va bien voir quel va être le projet au final, il y a une commission qui se tient cette semaine, il y aura une discussion. Loin de nous l'idée de faire des ghettos, Madame DARBIN-LANGE, vous le savez bien. Vous savez aussi très bien qu'il est tout à fait possible de faire de la mixité sociale à l'échelle du quartier sans faire de ghettos. Nous c'est simplement ça qu'on demande. La production de logement social ce n'est pas quelque chose de simple,on le sait tous, et les financements sont divers et donnent accès de ce fait à différents types de population, différentes strates de la population, à différents types de logements. Et donc ça permet cette mixité et aujourd'hui, force est de constater qu'il y a un déficit à ce niveau là. Et Balma doit, selon nous, faire un effort sur cette thématique là. Ensuite, il faut à mon avis ne pas faire le procès à Colomiers ou à Blagnac de ne pas faire de logements sociaux, ça serait assez mal venu.

Fabienne DARBIN-LANGE
Ce n'est pas Colomiers, Blagnac... J'ai dit qu'on était la troisième commune après Colomiers et Blagnac en termes de pourcentage de logements sociaux.

Jean-François ROBIC
Qui a permis ça ? On pourrait le demander !

Fabienne DARBIN-LANGE
C'est nous !

Jean-François ROBIC
Ce n'est pas vous, Madame DARBIN-LANGE, non ce n'est pas vous. La politique qui a permis ça, c'est l'ancienne majorité qui la menée. Non, mais les faits sont têtus, les chiffres aussi !

Fabienne DARBIN-LANGE
Vous ne les connaissez pas. On est arrivés, il y avait 18 %. Au bout de quatre ans, 19,5 %. Pourquoi ? Parce que nous avons pris un certain nombre d'actes : le foyer jeunes travailleurs, la résidence seniors, 45 % avec Bouygues, ...

Jean-François ROBIC
Les 18 % ne sont pas tombés du ciel !

Fabienne DARBIN-LANGE
Ce n'est pas que l'ancienne municipalité.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Avec Monsieur FILLOLA, ce n'était pas tombé du ciel puisque c'était Monsieur BONNET qu iavait construit les 380 logements de Noncesse.

Jean-François ROBIC
Monsieur BONNET a démarré.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est un débat stérile.

Jean-François ROBIC
Non, ce n'est pas stérile du tout !

Fabienne DARBIN-LANGE
Simplement c'est un mauvais procès de dire que nous n'avons pas poursuivi une politique ambitieuse de logements sociaux. Nous sommes à 19,5 %.

Jean-François ROBIC
Ah non elle n'est pas ambitieuse !

Fabienne DARBIN-LANGE
Ah si elle est très ambitieuse !

Jean-François ROBIC
Elle n'est absolument pas ambitieuse. Et en matière de transport, que dire !

Fabienne DARBIN-LANGE
Et bien dont acte.

Jean-François ROBIC
De toute façon, nous ne sommes pas d'accord donc ça ne sert à rien de débattre.

Fabienne DARBIN-LANGE
Nous allons être d'accord sur le fait que nous sommes en désaccord sur ce point là. Pour vous nous ne sommes pas assez ambitieux, pour nous, nous sommes très ambitieux.

Jean-François ROBIC
C'était déjà le cas la dernière fois.

Fabienne DARBIN-LANGE
Et nous sommes la seule commune à avoir un double seuil.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
De toute façon, au sujet des logements sociaux, il y a un bilan triennal, ce n'est pas nous qui fixons les chiffres, c'est l'Etat et on a un plan de construction de logements sociaux qui se poursuit. Monsieur FILLOLA en a construit, Monsieur BONNET en a construit... Ce qui est important c'est qu'on n'a pas stoppé, au contraire, on a continué à accélérer. On vient de livrer une quarantaine de logements sociaux aux Jardins de Naya, qui sont occupés par des gendarmes. Il y a 45 logements 100 % sociaux qui vont être livrés en centre ville, réservés aux seniors. Il y a 90 logements sociaux en PLAI qui vont être livrés à Vidailhan, notamment réservés aux jeunes actifs. Donc dans notre bilan triennal, le nombre de logements sociaux sera au niveau

qui dépassera les 20 % et on verra bien à la fin du mandat que l'effort en termes de logements sociaux se sera poursuivi. Quand Colomiers, Blagnac, Villeneuve-Tolosane, Beauzelle et Tournefeuille et Seilh ont l'incorrection de faire un courrier sans avoir même le courage politique d'en adresser un exemplaire au maire de la commune qui est citée dans le courrier ou à son adjoint, ce n'est pas très élégant mais je le leur dirai. Et surtout, 80 % des communes qui sont citées ont des taux de logements sociaux très bas et en plus dans le PLUi-H, ont mis des seuils de déclenchement de logements sociaux, certaines d'entre elles, à 800 m² quand nous sommes nous à 25 % à partir de 500 m². Donc, je crois que, notamment, Tournefeuille ferait mieux de regarder et balayer devant sa porte, Beauzelle et Villeneuve-Tolosane également. Je fais une petite parenthèse pour Colomiers et Blagnac, mais enfin, certains feraient vraiment mieux de balayer devant leurs portes avant de pointer du doigt des collègues, parce que ce n'est vraiment pas élégant. Et en plus ce n'est vraiment pas l'esprit que nous avons dans les réunions à Toulouse Métropole. Concernant les actions que nous menons, je dirais cap fixé tout à l'heure en débat de mandat sur les orientations budgétaires, cap fixé sur les orientations d'aménagements urbains. On partage ou non mais on est exactement conformes à ce que nous avions dit lorsque nous avons été élus, avec une réduction du niveau de l'urbanisation. Après il y a peut-être eu dans le passé, Monsieur ROBIC, mais vous pourrez en débattre, quelques erreurs dans les choix qui ont été faits. On fait un bus en site propre qui va de Quint-Fonsegrives au métro avec un bus en site propre et les terrains agricoles non construits aux deux extrémités, avec, au lieu de commencer à construire un quartier au milieu du site propre, la construction d'un quartier dans lequel le bus en site propre ne passe pas. Il valait peut-être mieux commencer par Lasbordes parce qu'effectivement, à Lasbordes, le bus en site propre est au milieu de ce secteur là, que de commencer par Gramont alors que le bus en site propre passe au milieu de champs. Il ne dessert pas la ZAC. Ca, c'est une véritable problématique. Sur ce qu'a dit Madame DARBIN-LANGE, nous avons dit, concernant l'OAP, dont vous avez parlé tout à l'heure sur Lasbordes, qu'il n'y aura rien qui sera fait à Lasbordes tant que la ZAC de Vidailhan ne sera pas terminée. Donc on est sur une temporalité qui est loin, à 2030. Puisque la priorité c'est d'abord finir la ZAC de Vidailhan et après enclencher une urbanisation sur la partie de Lasbordes. Mais là aussi nous l'avions dit et fait en sorte de le réaliser. Quoique dans ce que nous avons mis en œuvre comme politique de protection et d'urbanisation, finalement, il n'ya pas de secret, on est pour ou on est contre, mais on a été conformes. Il y a ce que nous avions dit à nos engagements. Sur les logements sociaux, on continue à être exemplaires sur ce niveau là. Il nous manquait simplement un peu de PLAI. Je vais vous dire les reproches : il nous manquait un peu de PLAI. On avait un petit déficit par rapport au PLS. Et bien là, on met le paquet sur le PLAI pour essayer de rééquilibrer. Notre sujet n'était pas le quantitatif, c'était le qualitatif. On est en train de le travailler avec le PLAI. Et les 90 logements que nous faisons à Vidailhan pour les jeunes actifs, seront en totalité en PLAI et dans la résidence séniors, on a un grand nombre de logements qui sont en PLAI et qui vont nous permettre de rattraper le retard que nous avions sur ce niveau là.

Jean-François ROBIC
C'est juste, Monsieur le Maire, qu'on n'est pas sur la même vision de la mixité. Vous êtes sur une vision de la mixité avec des opérations au coup par coup, avec effectivement, je suis d'accord avec vous, une diversification de l'offre, ok, mais par contre, des opérations qui sont intégralement 100 % logements sociaux. Alors vous dites que vous ne faites pas de ghettos, mais finalement, vous faites des ghettos de PLAI d'un côté, des ghettos de logements sociaux de l'autre. Vous ne faites pas de la mixité.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Alors je vais vous expliquer la mixité. On en fait plus que précédemment, mais je vais vous donner un exemple concret. Pourquoi on en fait plus que précédemment ? Parce que précédemment, le logement social, on le faisait en collectif. Quand il n'y avait pas de collectif, il n'y avait pas de logements sociaux.

Jean-François ROBIC
Monsieur le Maire : La Tour ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'est du collectif, il y a une trentaine de logements. Là, écoutez mon raisonnement et vous allez comprendre. Donc, nous avons été les premiers à introduire un logement social à construire

partir du quatrième lot. C'est à dire que, au lieu de faire des lotissements, j'ai envie de dire de riches, quand il y avait du démembrement de parcelles, quand un propriétaire, qui avait 5 000 m², parcellait et faisait que du privé, et bien à partir du quatrième lot, il doit un lot de social. Et c'est comme ça, Monsieur ROBIC, qu'au lotissement de La Bouscarre, au Cyprié, on a imposé quatre logements sociaux. Parce qu'avant cette règle que nous avons introduite, que ce serait-il passé dans ce lotissement ? Et bien il aurait été constitué d'une dizaine de maisons 100 % privées, bâties. Et nous avons nous introduit cette règle, et c'est bien nous, ce n'est pas la majorité précédente, ce n'est pas les socialistes, c'est nous, pour qu'à partir de quatre lots, il y ait un lot de social. Et c'est comme ça le sens de la mixité que nous faisons. C'est à dire que la mixité sociale, on ne la réserve pas à des quartiers sur lesquels on cible, bien sûr, que dans les quartiers d'habitats collectifs, il y en a, mais dans les quartiers d'habitats individuels, chose qui ne se faisait pas, nous en mettons. C'est ça, la mixité. C'est en mettre partout. Ce n'est pas les réserver qu'aux habitats collectifs, ce n'est pas les réserver que dans les quartiers où il y a de l'habitat collectif ou dans les ZAC. Donc, je vous dis, c'est pour ça que je ne suis pas d'accord... Non seulement progresse mais depuis quatre ans c'est appliqué ! Enfin, c'est vécu sur le terrain. Regardez la Bouscarre où nous habitons à côté, il y a quatre logements sociaux. Et ça, c'est parce que nous avons introduit cette notion là. Mais il y en a d'autres. Route de Castres, à côté des anciens bâtiments communaux, nous avions un projet de 35 logements, 50 logements puis 35 collectifs. On les a refusé parce qu'on pense que c'est compliqué comme accès, car très étroit. Il y a six lots à bâtir, et bien il y aura un lot de social. Sans notre règle, il n y' aurait pas eu de lot de social et on aurait déséquilibré le bilan. Donc, justement cette mixité, notre vision et c'est ce que vous a dit Madame DARBIN-LANGE, c'est de mettre petit à petit du social partout, y compris dans les quartiers où peut-être s'il n'y avait pas eu cette règle, on n'aurait eu que de l'habitat privé en individuel. Si vous voulez bien on va passer au vote. Il y a-t-il des votes contre ? Vote contre le groupe Balm'Avenir. Des abstentions ? C'est donc approuvé à la majorité. Je vous en remercie.

Adoption à la majorité des voix avec 8 contre (Mr Laurent MÉRIC, Mme Christine BARBIER, Mr Charles NIETO, Mr Jean-Pierre LORRÉ, Mme Sylvie BAHUREL, Mr Jean-François ROBIC, Mme Brigitte RUFIÉ, Mr Jean-Philippe VIDAL)

16. Avis sur la prise en compte des conclusions de la commission d'enquête et sur le projet de RLPI prêt à être soumis au Conseil de Toulouse Métropole pour approbation

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Madame DARBIN-LANGE va poursuivre la présentation des délibérations avec le RLPI.

Fabienne DARBIN-LANGE
Alors ça va être une présentation extrêmement simple, on va vous passer une carte de Balma. En fait, vous vous souvenez lors de la dernière délibération qui a arrêté le RLPI, nous avions donc émis un avis favorable sans réserve sur l'ensemble du zonage. Et bien, à la suite de la commission d'enquête publique, ce zonage n'a pas été modifié, malgré, et là je dois quand même le souligner, les nombreuses pressions des annonceurs et notamment de la société Decaux, pour transférer un certain nombre de zones résidentielles en zones d'activité, dans lesquelles, évidemment le règlement publicitaire est beaucoup plus permissif. Nous avons refusé l'ensemble de ces demandes des annonceurs. Le commissaire enquêteur nous a suivi et n'a émis aucune réserve. Donc, nous n'avons pas besoin de lever les réserves donc nous avons simplement à confirmer que le zonage que sur lequel nous avions déjà émis un avis favorable lors du dernier Conseil Municipal est bien confirmé.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Monsieur ROBIC.

Jean-François ROBIC
Oui, on avait déjà eu un échange, on ne va pas l'avoir vu cette heure tardive, pour souligner qu'on était d'accord, vous aviez d'ailleurs d'jà pris en considération un certain nombre de remarques qu'on avait pu émettre lors du débat. Néanmoins, c'est des questions de forme je suis

désolé, dans le projet de délibération, moi c'est numéroté page 27, il est inscrit que le Conseil Municipal de Balma a, par délibération du 8 juin 2017, émis un avis favorable avec réserve sur les principales dispositions, etc. Ce qui est effectivement la réalité puisqu'on avait émis des réserves, qu'on avait convenu ensemble. En fait, dans la page d'après, page 28, il est indiqué que les 37 communes ont émis un avis favorable sans réserve, et ça me semble incorrect. Vous voyez ce que je veux dire ?

(Prise de parole inaudible)

Jean-François ROBIC
Ils considèrent que les réserves ont été apportées sur le dossier minute et donc... D'accord.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
C'était pris en compte.

(Prise de parole inaudible)

Jean-François ROBIC
Non mais il n'empêche quand même qu'il leur a permis une concertation en amont, et de prendre en compte les remarques. Je voulais juste vous signaler cette incohérence entre les deux pages.

Fabienne DARBIN-LANGE
On peut effectivement rajouter " lors de l'arrêté de décembre 2017 ".

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Bien, je mets aux voix la délibération. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé à la majorité.

Adoption à l'unanimité des voix

17. Ouverture d'un poste d'infirmier territorial en soins généraux

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur POIRIER pour la présentation du point 17, s'il vous plait.

Pierre-André POIRIER
Merci Monsieur le Maire. En fait il s'agit de la création d'un poste d'infirmier territorial en soins généraux pour assurer les fonctions d'infirmière au sein de la crèche municipale et ce pour un poste permanent à temps non complet.

Monsieur POIRIER donne lecture de la délibération.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci Monsieur POIRIER. Des questions à ce sujet ? Je mets aux voix la délibération. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé à l'unanimité.

Adoption à l'unanimité des voix

18. Salon des Arts – édition 2019 : demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Monsieur GINESTE, le point 18 concernant le salon des Arts 2019.

François GINESTE
Merci Monsieur le Maire. Donc le pôle Culture Animations locales de la Ville de Balma organise, comme chaque année la manifestation culturelle, 34ème édition du Salon des Arts qui aura lieu du

15 au 23 juin 2019. Dans le but de favoriser le développement de cette manifestation culturelle, on propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, comme chaque année. J'apporterai deux remarques : la subvention de l'an dernier a été de 700 €, j'espère que nous aurons au moins la même et la deuxième remarque, c'est que cette manifestation culturelle attire de plus en plus de public, grâce notamment à l'ouverture, l'an dernier, en soirée, lors de la Fête de la Musique du Salon. Ca a rencontré un gros succès, donc ça sera reconduit cette année. Donc vous êtes tous invités au Salon des Arts qui aura lieu, je vous le rappelle, du 15 au 23 juin 2019. Et nous proposons donc d'accepter la proposition de Monsieur le Maire et de solliciter du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la subvention la plus élevée possible. Merci.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Merci. Avez-vous des questions ? Ah pardon, Monsieur VIDAL, veuillez m'excuser.

Jean-François VIDAL
Je vous remercie Monsieur le Maire. Devant l'absence persistante de toute commission culture, je souhaiterais avoir quelques précisions concernant cette délibération. Par le passé, quelle est la part de l'aide du Département par rapport à l'enveloppe globale de ce salon ?

François GINESTE
C'est une question intéressante parce qu'il y a quelques années la subvention était plus importante. Et donc, comme d'habitude, on reçoit moins de subvention. En 2015 on était à 1 500 € et actuellement on est à 700 €. 1 500 € représentaient la moitié du budget de la manifestation.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ca répond à votre question ?

Jean-François ROBIC
Que fait notre conseillère ?

Sophie LAMANT
Et pourtant je me démène !

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Elle nous a amené un collège !

Sophie LAMANT
Oui déjà !

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je ne la gronde pas.

Jean-François ROBIC
On est un peu plus obligés de faire un collège que le Salon des Arts.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Ce n'est pas faux non plus.

Jean-François ROBIC
Il me semble bien.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé à l'unanimité.

Adoption à l'unanimité des voix

- **Arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, concernant d'une part le renouvellement du système d'assainissement collectif de Toulouse-**

Ginestou-Garonne et d'autre part la mise en œuvre d'une unité de méthanisation des boues

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous ai ajouté en questions diverses le fameux arrêté préfectoral sur le traitement des boues de Ginestou. Le Préfet nous demande de le présenter et de prendre acte de sa présentation, ce qui est fait si vous êtes d'accord.

(Prise de parole inaudible)

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je vous fais un résumé. Le présent arrêté tient lieu d'autorisation « loi sur l'eau » au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement et d'enregistrement et de déclaration d'éléments de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement au titre des articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement.
Il s'agit de l'arrêté, dont le bénéficiaire est Toulouse Métropole ou son prestataire, portant sur le renouvellement de l'autorisation pour l'installation Toulouse-Ginestou (station d'épuration gérée par la société Véolia Eau) et les réseaux de collecte des eaux usées, les postes de relèvement ou refoulement, trop-plein et autres ouvrages associés.
L'arrêté porte également sur la mise en œuvre d'une station de méthanisation fonctionnant à partir des boues produites par la station d'épuration Toulouse-Ginestou. La station de méthanisation produira du biogaz qui sera consommé sur place (par chaudière) ou injecté sur le réseau GRDF selon les besoins.
L'arrêté définit des prescriptions relatives à l'exploitation (matière entrante, caractéristiques des rejets, prescriptions sur les process à risques, traitement des odeurs…), à la surveillance et au développement des installations citées ci-dessous.
Conformément à l'article 34 de l'arrêté, celui-ci est affiché pour une durée de un mois et est communiqué pour information au conseil municipal. L'arrêté est en libre consultation au pôle Environnement et Cadre de Vie. Je pense qu'on vous l'a communiqué par mail.

Jean-François ROBIC
Non mais qu'est-ce qui faisait qu'il y avait besoin de le repasser ?

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Et bien je crois que précédemment, vous m'aviez indiqué que vous n'aviez pas reçu l'arrêté.

Jean-François ROBIC
Ah ! Au niveau des pièces.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Donc, je vous avais dit que je le retirais et le remettrai plus tard.

Jean-François ROBIC
On avait compris que c'était une demande du Préfet.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Je croyais que vous me demandiez de faire un résumé de cet arrêté. On s'est mal compris.

Laurent MÉRIC
Non, ma question, c'était pourquoi l'imbroglio au niveau... On pensait que c'était la Préfecture.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Non, je crois qu'au précédent Conseil Municipal, ...

Laurent MÉRIC
Oui oui, d'accord, ça d'accord. On l'a bien eu par mail.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de cet arrêté.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Le point sur les compétences déléguées appelle-t-il des remarques ?

Laurent MÉRIC
Non, pas à ce stade.

Vincent TERRAIL-NOVÈS
Pas de question. Je vous remercie, je clos la séance du Conseil Municipal.

Fin de la séance à 00h15

Annexe au procès-verbal

Projets de délibérations soumis au vote du Conseil Municipal

POINT 1

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs Etablissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L.2312 – L.3312-1 – L.4311-1 et L.5211-26 du Code Général des Collectivités territoriales), et qu'une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget (T.A. Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay-le-Fleury).

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les orientations budgétaires 2019 à partir du rapport d'orientations budgétaires qui vient d'être présenté.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter les orientations budgétaires 2019 à partir des axes présentés.

POINT 2

Objet : Convention financière entre la Ville de Balma et l'AVSB au titre de la reprise des activités périscolaires

Vu le code général des collectivités,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2018 portant création du budget annexe pour la gestion des activités d'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE),

Considérant la reprise des activités ALAE par la Ville de Balma à compter du 1er janvier 2019 jusque là assurées par l'Association pour la Vie Scolaire Balmanaise (AVSB),

Considérant que la municipalisation des activités s'est accompagnée d'un transfert de personnel de l'association vers la Ville, dans les conditions de l'article L1224-3 du code du travail,

Considérant la nécessité de contractualiser les incidences financières afférentes à la reprise des activités périscolaires et de fixer les engagements réciproques de la ville et de l'AVSB en vue de clore ce transfert, un projet de convention ci-annexé est proposé,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet de convention tel que présenté par Monsieur le Maire,
- D'autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les actes y afférents,
- D'inscrire les crédits nécessaires au Budget.

POINT 3

Objet : Versement d'une subvention destinée à l'Association pour la Vie Scolaire Balmanaise

La reprise de L' activité ALAE ayant été approuvée dans un but d'intérêt public local, en vue de répondre à la demande des bénévoles de l'association en charge de la gestion d'une structure grandissante devenue trop lourde au regard de l'augmentation des effectifs d'enfants accueillis dans les 4 groupes scolaires balmanais, le Conseil Municipal a compétence pour régler par ses délibérations les affaires de la Commune et notamment décider de l'attribution d'une subvention destinée à apurer le passif de l'Association arrêté au 31 décembre 2018 hors provisions.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'attribution d'une subvention de 115 000 € qui sera versée selon les modalités fixées par la convention approuvée concomitamment à cette délibération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'octroyer une subvention de 115 000 € à l'association « AVSB » selon les modalités de la convention précitée,
- La somme correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget 2019 de la Ville.

POINT 4

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Afin de faire face aux différentes demandes des administrés, le CCAS sollicite la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 42 000 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de répondre favorablement à cette demande.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'octroyer une subvention exceptionnelle de 42 000 € au CCAS,
- La somme correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget de la Ville.

POINT 5

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association du Personnel Communal de Balma (APCB)

L'APCB sollicite la Commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de répondre favorablement à cette demande.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'octroyer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'APCB,
- La somme correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget de la Ville.

POINT 6

Objet : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) : demande de subvention au Conseil Départemental pour l'année 2018-2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Ville de Balma a mis en place un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la commune, ainsi qu'au collège Jean Rostand.

Ce dispositif vise à offrir, au côté de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir leur scolarité (acquisition méthodologique, autonomie, vie en collectivité,…).

Le Conseil Départemental ayant pris la décision de reconduire son soutien financier en faveur de ce dispositif, Monsieur le Maire propose de solliciter sa participation financière à hauteur de 160 € par collégien pour l'année scolaire 2018-2019.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'attribution de la subvention correspondante,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

POINT 7

Objet : Signature d'une convention annuelle de fonctionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre des fonds « publics et territoires » concernant l'axe 4 : accompagner les problématiques territoriales

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Caisse Nationale des Allocations Familiales positionne à nouveau l'accueil de la petite enfance comme une priorité afin d'aider les familles à concilier vie familiale et vie professionnelle. Le maintien et le développement des services Petite Enfance contribue également à renforcer la cohésion sociale et constitue un levier pour l'égalité des chances, en favorisant l'inclusion des enfants en situation de pauvreté ou de handicap. Pour ces différentes raisons, des bonifications nationales au titre de la mixité, du handicap et du territoire d'intervention sont créées et seront versées aux gestionnaires d'équipements à partir de 2020.

La CAF de la Haute-Garonne, en amont de la mise en place de ces bonifications nationales et de manière exceptionnelle, a souhaité soutenir les collectivités signataires d'un contrat enfance-jeunesse comportant des actions en matière de petite enfance, dont le montant moyen de financement par place n'excède pas 2 100 €.

A ce titre, la Commission des Aides Financières Collective de la Haute Garonne, en sa séance du 21/12/2018, a décidé d'accorder à la Ville de Balma une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour un montant de 60 000 € sur le Fonds Publics et Territoire, en complément des fonds Prestation de Service et Contrat Enfance Jeunesse.

Afin que le versement de cette subvention exceptionnelle puisse être effectué, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention annuelle de financement pour l'année 2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne ci-jointe.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention,
- Précise que cette somme sera versée au Budget de la Ville.

POINT 8

Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rénovation de l'éclairage public de la rue Leduc et du passage Farman

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune du 06/11/18 concernant la rénovation de la rue René Leduc et du passage Farman, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante (2 AS 202) :

- Le diagnostic éclairage public réalisé sur la commune au moyen du SIG montre que visiblement le réseau est viable.
- Une étude d'isolement sera cependant réalisée sur le réseau d'éclairage public pour vérifier celui-ci.
- S'il s'avère que celui-ci est en partie ou totalement défectueux, le projet devra être réétudié.
- Dépose de 29 ensembles Sodium Haute Pression de 70 W.
- Fourniture et pose de 29 ensembles d'éclairage public place pour place.
- Ils seront composés d'un mât en acier galvanisé d'une hauteur de 4,5 m environ et d'une lanterne de type routière équipée d'un bloc Leds.
- Puissance de 26 à 36 W environ. Température de couleur 3000°K.
- Corps en fonderie d'aluminium, vasque plate en verre trempé, IP 66. Ral blanc pour assurer une continuité esthétique avec les ensembles déjà présents sur le terrain.
- Prévoir un module d'abaissement de puissance autonome pour réduire la puissance de 50 % durant 6h à partir du point milieu de la nuit.
- Décalage 15 min pour allumage et extinction (programmation horloge astronomique).
- La lanterne devra être éligible au certificat d'économie d'énergie de catégorie 1 et être garantie intégralement (corps, bloc optique, appareillage électronique) durant 10 ans.
- Eclairement de la voie compris entre 8 et 10 lux MAXI avec une uniformité de 0,4.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

❑ TVA (récupérée par le SDEHG)	13 858 €
❑ Part SDEHG	56 320 €
❑ **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)**	**17 822 €**
Total	88 000 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'Avant Projet Sommaire,
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

POINT 9

Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rénovation de l'éclairage public de la rue Dewoitine

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune du 06/11/18 concernant la rénovation de la Rue Dewoitine, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante (2 AS 203) :
- Le diagnostic éclairage public réalisé sur la commune au moyen du SIG montre que visiblement le réseau est viable.
- Une étude d'isolement sera cependant réalisée sur le réseau d'éclairage public pour vérifier celui-ci.
- S'il s'avère que celui-ci est en partie ou totalement défectueux, le projet devra être réétudié.
- Dépose de 29 ensembles Sodium Haute Pression : 20 de 70 W et 9 de 100 W.
- Fourniture et pose de 29 ensembles d'éclairage public.
- Ils seront composés d'un mât en acier galvanisé d'une hauteur de 4,5 m environ et d'une lanterne de type routière équipée d'un bloc Leds.
- Puissance de 36 W environ. Température de couleur 3000°K.
- Corps en fonderie d'aluminium, vasque plate en verre trempé, IP 66. Ral blanc pour assurer une continuité esthétique avec les ensembles déjà présents sur le terrain.
- Prévoir un module d'abaissement de puissance autonome pour réduire la puissance de 50 % durant 6h à partir du point milieu de la nuit.
- Décalage 15 min pour allumage et extinction (programmation horloge astronomique).
- La lanterne devra être éligible au certificat d'économie d'énergie de catégorie 1 et être garantie intégralement (corps, bloc optique, appareillage électronique) durant 10 ans.
- Eclairement de la voie compris entre 8 et 10 lux MAXI avec une uniformité de 0,4.
- Assurer la continuité esthétique avec le carrefour Latécoère Sironis (affaire 2AS123).

Rénovation du coffret de commande PP DEWOITINE : reprise du câblage et séparation du comptage
Mise en place d'une horloge radio pilotée à 2 canaux sur PMC LE PRIVE.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

❑ TVA (récupérée par le SDEHG)	14 724 €
❑ Part SDEHG	59 840 €
❑ **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)**	**18 936 €**
Total	93 500 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'Avant Projet Sommaire,

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

POINT 10

Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rénovation de l'éclairage public de la rue Aristide Maillol et de la rue François Rude

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune du 06/11/18 concernant la rénovation éclairage public rue Aristide Maillol et François Rude, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante (2 AS 207) :

- Le diagnostic éclairage public réalisé sur la commune au moyen du SIG montre que visiblement le réseau est viable.
- Une étude d'isolement sera cependant réalisée sur le réseau d'éclairage public pour vérifier celui-ci.
- S'il s'avère que celui-ci est en partie ou totalement défectueux, le projet devra être réétudié.
- Dépose de 10 ensembles Sodium Haute Pression : 8 de 70 W et 2 de 100 W.
- Fourniture et pose place pour place de 10 ensembles.
- Il pourra être étudié la mise en place d'un PL multiple du type SILOE au niveau du PL 2210.
- Les ensembles d'éclairage public seront conformes à la fiche RES-EC-104 cas n°1 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et garantis intégralement (corps, bloc optique, appareillage électronique) durant 10 ans.
- Ils seront tous équipés de système d'abaissement de puissance de 50% durant 6h à partir du point milieu de la nuit.
- Il est demandé un éclairement compris entre 8 et 10 Lux maximum avec une uniformité de 0,4.

Critères esthétiques : tous les ensembles seront en RAL blanc 9010.
Afin de rester en accord avec les dernières opérations réalisées sur la commune de BALMA, voici les préconisations :
- Les ensembles résidentiels seront des modèles similaires à ceux posés lors des précédentes rénovations, puissance max 36W, avec des mâts cylindro-coniques en acier galvanisé (hauteur 4,5m environ) équipés d'une lanterne avec un bloc Leds.
- Esthétique similaire à La Nath.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

❑ TVA (récupérée par le SDEHG)	5 413 €
❑ Part SDEHG	22 000 €
❑ **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)**	**6 962 €**
Total	34 375 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'Avant Projet Sommaire,

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

POINT 11

Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rénovation de l'éclairage public de la rue Etienne Falconet et de l'impasse Paul Belmondo

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune du 06/11/18 concernant la rénovation de la rue Falconet et impasse Belmondo, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante (2 AS 208) :

- Le diagnostic éclairage public réalisé sur la commune au moyen du SIG montre que visiblement le réseau est viable.
- Une étude d'isolement sera cependant réalisée sur le réseau d'éclairage public pour vérifier celui-ci.
- S'il s'avère que celui-ci est en partie ou totalement défectueux, le projet devra être réétudié.
- Dépose de 14 ensembles Sodium Haute Pression de 70 W.
- Fourniture et pose place pour place de 14 ensembles.

Les ensembles d'éclairage public seront conformes à la fiche RES-EC-104 cas n°1 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et garantis intégralement (corps, bloc optique, appareillage électronique) durant 10 ans.
Ils seront tous équipés de système d'abaissement de puissance de 50% durant 6h à partir du point milieu de la nuit.
Il est demandé un éclairement compris entre 8 et 10 Lux maximum avec une uniformité de 0,4.

Critères esthétiques : tous les ensembles seront en RAL blanc 9010.
Afin de rester en accord avec les dernières opérations réalisées sur la commune de BALMA, voici les préconisations :
- Les ensembles résidentiels seront des modèles similaires à ceux posés lors des précédentes rénovations, puissance max 36W, avec des mâts cylindro-coniques en acier galvanisé (hauteur 4,5m environ) équipés d'une lanterne avec un bloc Leds.
- Esthétique similaire à La Nath.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

❑ TVA (récupérée par le SDEHG)	7 362 €
❑ Part SDEHG	29 920 €
❑ **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)**	**9 468 €**
Total	46 750 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'Avant Projet Sommaire,

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

POINT 12

Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rénovation de l'éclairage public de la rue David d'Angers

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune du 08/11/18 concernant la rénovation de la Rue David d'Angers, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante (2 AS 209) :

- Le diagnostic éclairage public réalisé sur la commune au moyen du SIG montre que visiblement le réseau est viable.
- Une étude d'isolement sera cependant réalisée sur le réseau d'éclairage public pour vérifier celui-ci.
- S'il s'avère que celui-ci est en partie ou totalement défectueux, le projet devra être réétudié.
- Dépose de 27 ensembles Sodium Haute Pression dont 1 point triple : 21 lanternes de 70 W et 8 de 100 W

Fourniture et pose place pour place de 27 ensembles dont un point triple.
- Il pourra être étudié la mise en place d'un point lumineux multiple du type SILOE au niveau des points lumineux 2222/2223/2224.

Les ensembles d'éclairage public seront conformes à la fiche RES-EC-104 cas n°1 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et garantis intégralement (corps, bloc optique, appareillage électronique) durant 10 ans.
- Ils seront tous équipés de système d'abaissement de puissance de 50% durant 6h à partir du point milieu de la nuit.
- Il est demandé un éclairement compris entre 8 et 10 Lux maximum avec une uniformité de 0,4.

Critères esthétiques : tous les ensembles seront en RAL blanc 9010.
Afin de rester en accord avec les dernières opérations réalisées sur la commune de BALMA, voici les préconisations :
- Les ensembles résidentiels seront des modèles similaires à ceux posés lors des précédentes rénovations, puissance max 36W, avec des mâts cylindro-coniques en acier galvanisé (hauteur 4,5m environ) équipés d'une lanterne avec un bloc Leds.
- Esthétique similaire à La Nath.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

❑ TVA (récupérée par le SDEHG)	14 075 €
❑ Part SDEHG	57 200 €
❑ **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)**	**18 100 €**
Total	89 375 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'Avant Projet Sommaire,

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

POINT 13

Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rénovation de l'éclairage public de la rue des États Généraux et du passage du 14 Juillet

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune du 08/11/18 concernant la rénovation de la Rue des Etats Généraux et du passage du 14 juillet, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante (2 AS 210) :

- Confection d'un réseau d'éclairage public souterrain (longueur 400 m environ), déroulage d'un câble éclairage public dans une gaine et pose d'une câblette de terre.
- Une étude d'isolement sera cependant réalisée sur le réseau éclairage public pour vérifier la vétusté du réseau et ne réaliser que le strict nécessaire.
- Un réseau éclairage public NEUF a été réalisé entre le PL 3620 et le 6408.
- Dépose de 18 ensembles Sodium Haute Pression : 4 de 100 W et 14 de 70 W.
- Fourniture et pose d'environ 18 ensembles d'éclairage public. L'étude d'éclairement validera l'implantation d'un point lumineux supplémentaire sur l'aire de retournement rue des Etats Généraux (voir plan).
- Les ensembles seront composés d'un mât en acier galvanisé d'une hauteur de 4 m et d'une lanterne de type routière équipée d'un bloc Leds.
- Puissance de 28 W environ. Température de couleur 3000°K.
- Corps en fonderie d'aluminium, vasque plate en verre trempé, IP 66.
- Ral blanc 9010 pour assurer une continuité esthétique avec les ensembles déjà présents sur le terrain.
- Prévoir un module d'abaissement de puissance autonome pour réduire la puissance de 50 % durant 6h à partir du point milieu de la nuit.
- Décalage 15 min pour allumage et extinction (programmation horloge astronomique).
- La lanterne devra être éligible au certificat d'économie d'énergie de catégorie 1 et être garantie intégralement (corps, bloc optique, appareillage électronique) durant 10 ans.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

❑ TVA (récupérée par le SDEHG)	29 882 €
❑ Part SDEHG	121 440 €
❑ **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)**	**38 428 €**
Total	189 750 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'Avant Projet Sommaire,

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

POINT 14

Objet : Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : enveloppe financière annuelle prévisionnelle pour petits travaux urgents

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale.

Les règles habituelles de gestion et de participation du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programme de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 €,

- Charge Monsieur le Maire :
  - D'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes,
  - De valider les études détaillées transmises par le SDEHG,
  - De valider la participation communale,
  - D'assurer le suivi des participations communales engagées.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants,

- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

POINT 15

Objet : Élaboration du PLUi-H de Toulouse Métropole – Avis sur les réserves et recommandations de la Commission d'Enquête et sur le projet de PLUi-H prêt à être soumis au Conseil de la Métropole pour approbation

EXPOSE

I – Préambule : enjeux et collaboration avec les Communes

Monsieur le Maire de la commune de Balma rappelle que par délibération du 09 avril 2015, le Conseil de la Métropole a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), document ayant vocation à couvrir l'intégralité de son territoire composé de 37 communes.

En vertu de l'article L103-2, du 1° de l'article L153-8 et de l'article L153-11 du code de l'urbanisme, cette même délibération a d'une part, défini les modalités de collaboration politique et technique avec les 37 communes membres, ouvert la concertation avec le public et en a défini les modalités, ainsi que les objectifs poursuivis dans le cadre de cette démarche d'élaboration du document d'urbanisme intercommunal.

Le projet de PLU intercommunal qui a intégré le Programme Local de l'Habitat (PLH) s'est ainsi donné comme enjeu principal d'articuler les politiques publiques liées à l'aménagement du territoire

et notamment :

« - entre programmation de l'habitat, planification urbaine et capacité de la collectivité à assurer un niveau de services et d'équipements suffisant à l'accueil d'une population nouvelle ;
- entre développement urbain et mobilités : certes, Toulouse Métropole n'étant pas autorité organisatrice des transports en commun, et le PLUi-H ne pourra pas tenir lieu de PDU. Il n'en restera pas moins un outil important permettant de connecter le développement urbain de la Métropole aux mobilités.
- entre développement urbain et préservation, gestion des ressources, activité agricole : l'échelle de la Métropole qui couvre près de 460 km² devient particulièrement pertinente pour aborder les questions liées à la préservation de la biodiversité, au réchauffement climatique et à la transition énergétique, à la vitalité de l'activité agricole locale, etc. »

Dans le cadre de la collaboration politique et technique, entre Toulouse Métropole et les Communes membres, tout au long de la procédure, ces dernières ont déjà délibéré pour avis sur le PLUi-H à trois reprises :

- pour débattre du PADD avant le débat en Conseil de la Métropole le 15 décembre 2016 ;
- avant l'arrêt du PLUi-H sur les principales pièces du dossier prêt à être arrêté ;
- et sur le dossier arrêté le 03 octobre 2017.

Conformément aux modalités de collaboration définies dans la délibération de prescription du PLUi-H en date du 09 avril 2015, les conseils municipaux des 37 communes membres de la Métropole sont appelés à émettre **un nouvel avis sur la prise en compte par Toulouse Métropole des réserves et des recommandations de la Commission d'Enquête et sur le projet de PLUi-H prêt à être soumis pour approbation au Conseil de la Métropole**.

II – Le dossier de PLUi-H arrêté le 3 octobre 2017

Par délibération en date du 03 octobre 2017, en vertu de l'article L103-6 du code de l'urbanisme, le Conseil de la Métropole a arrêté le bilan de la concertation, qui s'est déroulée du 09 avril 2015 au 31 mai 2017. Cette délibération a rappelé les modalités de la concertation, la manière dont la concertation a été mise en œuvre, les observations recueillies et la façon dont elles ont été prises en compte dans le projet.
Puis par une délibération du 03 octobre 2017, le Conseil de la Métropole a arrêté le projet de PLUi-H, après avoir d'une part, retracé le processus de collaboration technique et politique mis en œuvre avec les Communes membres de la Métropole pour construire le dossier et avec les personnes publiques associées et consultées et après avoir d'autre part, présenté le projet en détaillant son contenu, les orientations du PADD et leur traduction dans le PLUi-H, les incidences du projet sur l'environnement.

Le dossier de PLUi-H arrêté était constitué des documents suivants:

- **le rapport de présentation** composé notamment du diagnostic socio-économique, de l'explication des choix retenus, de la justification du projet, de l'état initial de l'environnement et de l'analyse des incidences du projet de PLUi-H sur l'environnement.

- le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** constitué de deux parties. La partie « Socle » décline les orientations générales pour le territoire autour de trois axes que sont : l'optimisation, la proximité et la cohésion. La seconde partie du P.A.D.D., « Thèmes et Territoires » détaille et traduit spatialement quatre grandes thématiques définies comme leviers prioritaires de mise en œuvre du projet : la Trame Verte et Bleue, les centralités de proximité, le développement de la ville sur elle-même et la protection et la valorisation de l'espace agricole.

Au titre de l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du projet de P.A.D.D. ont fait l'objet d'un débat au sein du Conseil de la Métropole le 15 décembre 2016 et au sein des Conseils Municipaux des Communes membres entre le 21 septembre 2016 et le 27 février 2017.

- Les **pièces réglementaires** qui comprennent un règlement graphique et un règlement écrit.

L'urbanisme de projet a ainsi été au cœur de l'élaboration du corpus réglementaire. La philosophie des objectifs recherchés au travers de l'élaboration du nouveau règlement, tant dans sa partie écrite que graphique a été :

- d'harmoniser et de simplifier les règles;
- de prendre en compte la diversité des territoires plutôt qu'une règle unique s'imposant à tous;
- d'être un document tremplin pour l'innovation et la négociation plutôt qu'un simple manuel réglementaire;
- de comporter une certaine souplesse pour faciliter l'évolution des projets et des réflexions;
- de donner la priorité à la maîtrise de la consommation foncière et à la protection des espaces sensibles.

Le règlement graphique découpe le territoire en 7 zones de différentes natures (zones Naturelles, Agricoles, Urbanisées Mixtes, Urbanisées dédiées à l'activité, Urbanisées dédiées aux équipements d'Intérêt Collectif et de service public, Urbaines de Projet et A Urbaniser) et comporte également les données majeures sous forme d'étiquettes (hauteur, emprise au sol, coefficient d'espace de pleine terre). D'autres outils sur le règlement graphique localisent des protections naturelles, des projets d'équipements, de logement et la préservation du patrimoine par exemple.

Le Conseil de la Métropole, par délibération en date du 23 février 2017, a opté pour la nouvelle structure du règlement écrit divisé en 3 Chapitres : la destination et usage des sols, les caractéristiques des constructions et de leur environnement et les conditions de desserte. Cette nouvelle structure permet à la collectivité de disposer de plus de souplesse pour écrire la règle d'urbanisme et favorise un urbanisme de projet. Elle offre également la possibilité de disposer de nouveaux outils comme la mise en place de règles en faveur des préoccupations énergétiques et environnementales. Enfin, elle présente une structure lisible et clarifie certains
sujets comme par exemple les destinations des constructions.

Toulouse Métropole dans la rédaction du règlement a favorisé la rédaction de règles d'objectifs qui imposent une obligation de résultat et non de moyens et la rédaction de règles alternatives qui permettent une application circonstanciée d'une règle générale à des conditions particulières locales.

- les **Annexes** indiquant à titre d'information les éléments figurant aux articles R151-51 à R151-53 du Code de l'Urbanisme. Une partie des annexes, notamment celles relatives aux servitudes d'utilité publiques sont dématérialisées. L'ordonnance du 9 décembre 2013 relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique (SUP) établit qu'à compter du 1er janvier 2015, tout gestionnaire de SUP transmet à l'Etat, sous format électronique, en vue de son insertion dans le portail national de l'urbanisme, la servitude dont il assure la gestion.

- Les **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** qui déterminent les principes d'aménagement dans certains secteurs et quartiers à enjeux en cohérence avec les orientations définies dans le PADD. Le dossier de PLUi-H comporte 138 OAP communales et 4 OAP intercommunales. 64 OAP déjà existantes ont été maintenues dans le PLUi-H, 25 ont été modifiées et 53 nouvelles OAP ont été créées.

- Le **Programme d'Orientations et d'Actions (POA)** qui met en œuvre la politique de l'habitat du PLUi-H. Le POA comprend des orientations, un volet territorial sur chaque Commune à travers 37 feuilles de route communales et un volet thématique qui décline les orientations sous forme d'actions à mettre en œuvre sur le territoire.

III – Les consultations sur le projet arrêté

Le projet de PLUi-H arrêté au Conseil de la Métropole en date du 3 octobre 2017, a été transmis pour avis, entre le 27 octobre et le 10 novembre 2017, aux Personnes Publiques Associées et Consultées, au comité régional de l'habitat et de l'hébergement prévu à l'article L304-1 du code de la construction et de l'habitation, à la Mission régionale de l'autorité environnementale ainsi qu'aux

Communes membres qui disposaient d'un délai de trois mois pour rendre leurs avis.

A. Avis des Conseils Municipaux des Communes membres

Les Conseils Municipaux des Communes membres ont délibéré entre le 06 novembre 2017 et le 21 décembre 2017 pour rendre leur avis sur le projet de PLUi-H arrêté.

5 Communes ont rendu un avis favorable sans aucune remarque, ni observation.
4 Communes ont rendu un avis favorable assorti de demandes de corrections d'erreurs.
25 Communes ont rendu un avis favorable assorti d'observations et de remarques afin de modifier les pièces du dossier arrêté.
3 Communes ont rendu un avis favorable avec des réserves concernant la cohérence urbanisme/transport, la mixité sociale ou le stationnement.

La plupart des points techniques d'ordre réglementaire ont pu être traités dans le cadre des relations de travail Communes – Métropole. Dans ce cadre, des demandes ont été prises en compte ou des outils ou des règles déjà existants ont été proposés aux Communes. Les demandes remettant en cause les principes généraux du PLUi-H ou nécessitant des investigations supplémentaires ont été reportées à une procédure ultérieure.

Dans sa délibération en date du 7 décembre 2017, la Commune a demandé 8 modifications sur le dossier de PLUi-H arrêté :

- suppression du débouché de la Rue Rouget de l'Isle sur la Rue Pépinière dans l'OAP Pépinière
Avis favorable sur la proposition pour lever la réserve : demande issue de l'avis sur le dossier minute et partiellement prise en compte dans le PLUi-H arrêté. La mise à jour de l'illustration sera faite dans le document final

- augmenter le nombre de places de stationnements:
pour l'artisanat, le commerce de détail et les activités et services: 1 place par 50m² de SP
pour la restauration: 1 place par 30m²
pour l'hôtellerie: 0.8 place par chambre
Avis favorable sur la proposition pour lever la réserve : création d'un sous-secteur UM4 (route de Toulouse) avec application de normes de stationnement différenciées.

- supprimer l'obligation du stationnement vélo dans les maisons individuelles
La demande n'est pas fondée juridiquement donc ne peut pas être prise en compte

- mise en place d'un double seuil de déclenchement pour la construction de logements sociaux
un taux de 25% pour tous les permis de construire de 500 à 2000 m² de SP
un taux de 35% de logements sociaux pour tous les permis au-delà de 2000m² de SP
Avis favorable du COPIL pour lever la réserve (Taux SRU ~ 20% + amélioration des outils de production de logement locatif social par rapport au dossier arrêté)

- suppression de l'indication " approbation + 5 ans" dans la zone de gel définie graphiquement route de Castres
La rectification de l'erreur matérielle sera prise en compte dans le document final

- réduction de l'emprise au sol de 50 à 30% pour le secteur Clos Saint Pierre
Demande issue de l'avis sur le dossier minute et déjà prise en compte dans le PLUi-H arrêté

- décaler l'emprise de l' ER 044-005
Nouveau tracé validé par le Pôle Territorial Est

- intégrer les parcelles CI n° 53 et Cl 186, 188 et 195 dans le zonage des zones préférentielles d'accueil commerces et activités de services
Avis favorable du service commerce de Toulouse Métropole

B. Avis des personnes publiques associées et consultées

Au titre des PPA, 9 avis ont été reçus : Conseil Régional, Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, Tisséo, Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental, l'Etat avec 8 avis annexés (DDT, ARS, DGAC, DRAC, ONF, RTE, SNCF Immobilier, TIGF), Chambres des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Smeat.

Au titre des Personnes Publiques Consultées (PPC), 10 avis ont été reçus : SDIS, Commune de Léguevin, Vinci autoroutes, INAO, CDPENAF, Syndicat du Bassin Hers Girou, Communauté d'agglomération Muretain agglo, Communauté d'agglomération du Sicoval, Commune de Ramonville, Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Haute-Garonne.

Les principales observations des PPA et des PPC concernaient la préservation des espaces agricoles et naturels avec notamment des demandes pour revoir le scénario de consommation foncière, refermer à l'urbanisation des secteurs de taille et ce capacités limités (Stecal) en zone agricole, protéger les espaces sensibles et apporter des compléments à l'évaluation environnementale du projet. Il a également été demandé une meilleure prise en compte des risques et de la santé. Plusieurs observations concernaient la cohérence urbanisme transport et demandaient notamment des précisions sur les pactes ubains et sur la stratégie d'anticipation de l'urbanisation liée aux projets de transports en commun. La politique du logement a également fait l'objet de plusieurs observations pour notamment renforcer les outils, les territorialiser, mieux traduire la stratégie foncière et opérationnelle.

Si la remise en question du scénario de consommation foncière n'a pas été envisagée par Toulouse Métropole, il est proposé de réduire ou refermer à l'urbanisation de STECAL sur plusieurs Communes. Des compléments seront également apportés à l'évaluation environnementale du projet (sur les risques) au rapport de présentation (compatibilité SCOT) et au POA (stratégie d'accompagnement des Communes, outils à mobiliser, articulation avec la politique de la ville). Un travail pour produire une carte représentant les Servitudes d'Utilité Publiques a été engagé auprès des gestionnaires.

Concernant la commune de Balma les PPA ont émis les remarques suivantes:

- SMTC-Tisseo : Demande de changement d'objet de l'ER 044-016 « Création ligne TCSP vers Toulouse sur la RN 126 » par « aménagement de la RD126 vers Toulouse en faveur de la circulation des bus »

- Vinci Autoroute / ASF : secteur de biodiversité et zonage à mettre en cohérence avec les infrastructures routières

C. Avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE)

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) dans son avis a notamment demandé des précisions

sur la méthodologie de l'évaluation environnementale, d'étayer la justification du scénario par des données plus récentes, de compléter la protection des ripisylves par des EBC ou des EVP, de hiérarchiser les enjeux dans l'évaluation environnementale, de mieux prendre en compte le risque inondation.

Il est proposé d'apporter des compléments à l'évaluation environnementale du projet et de modifier des zonages notamment pour mieux prendre en compte le risque inondation. Une grande partie des demandes a déjà été traitée comme la protection de la ripisylve ou est renvoyée à une procédure d'évolution ultérieure du PLUi-H.

VI – Enquête publique – déroulement et rapport et conclusions de la Commission d'Enquête

1 - Déroulement de l'enquête

Conformément aux articles L153-19 et R153-8 du code de l'urbanisme et R123-9 du code de l'environnement, Monsieur le Président de Toulouse Métropole a, par arrêté du 27 février 2018, soumis le projet de PLUi-H à enquête publique, qui s'est déroulée du 30 mars 2018 au 17 mai 2018 inclus.

La Commission d'Enquête, désignée par le Président du Tribunal Administratif de Toulouse le 24 novembre 2017 et présidée par Monsieur Christian BAYLE, a tenu 62 permanences, réparties sur 11 Communes (Aucamville, Aussonne, Balma, Blagnac, Brax, Castelginest, Colomiers, Cugnaux, Mons, Saint-Jory, Saint-Orens) et au siège de Toulouse Métropole.

Le public pouvait formuler ses observations par écrit sur les registres papier mis à sa disposition dans les 11 Communes rappelées ci-dessus et au siège de Toulouse Métropole.
Il pouvait également envoyer un courrier par voie postale au Président de la Commission d'Enquête, ou encore formuler ses observations par courrier électronique à une adresse électronique spécifiquement dédiée, ainsi que sur un registre dématérialisé sécurisé et accessible via le site internet de Toulouse Métropole.

Le dossier d'enquête publique était constitué :
- des pièces administratives liées à l'enquête publique incluant la mention des textes qui régissent l'enquête publique et la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet,
- du projet de PLUi-H arrêté au Conseil de la Métropole du 03 octobre 2017 comprenant les pièces détaillées dans la partie II.
-des avis émis par les personnes publiques associées (PPA), les personnes publiques consultées (PPC), la mission régionale de l'autorité environnementale et les communes de la Métropole sur le projet de PLUi-H arrêté et leur synthèse,
- des pièces complémentaires demandées par la Commission d'Enquête avant le début de l'enquête publique pour la bonne information du public, au titre de l'article R123-14 du code de l'environnement.

La Commission d'Enquête a dénombré 2682 contributions :
- 593 sur les registres papier pour les 12 lieux d'enquête (retranscrites sur le registre dématérialisé),
- 1681 sur le registre dématérialisé
- 139 courriers, retranscrits sur le registre dématérialisé,
- 269 courriels (retranscrits sur le registre dématérialisé).

Conformément à l'article R123-8 du code de l'environnement, le 01 juin 2018, la Commission d'Enquête a remis au Président de Toulouse Métropole le procès verbal des observations consignées.
Compte tenu du volume des contributions et des réponses à apporter, le mémoire de réponses de Toulouse Métropole a été adressé à la Commission d'Enquête par messagerie électronique de manière échelonnée, entre le 10 juillet 2018 et le 30 juillet 2018, puis par courrier officiel en date du 30 juillet 2018.

2 - Rapport de la Commission d'Enquête

La Commission d'Enquête a remis son rapport et ses conclusions motivées le 20 septembre 2018.

La Commission d'Enquête a émis un avis favorable, assorti de 263 réserves et de 230 recommandations.
Malgré le nombre important de réserves et de recommandations de la Commission d'Enquête, cette dernière a affirmé son avis positif et n'a pas remis en cause le PADD et les projets majeurs. Toutefois, il faut souligner un nombre important d'avis défavorables ciblant les outils portant atteinte à la propriété privée (Ex : Espaces Boisés Classés, Emplacements Réservés, Eléments Bâtis Protégés) au détriment de l'intérêt général dont la Collectivité
est garante, et alors même que le droit de l'urbanisme repose sur des « atteintes légales à la propriété privée ». Toulouse Métropole tient aussi à faire remarquer un certain nombre de réserves qui remettent en cause les principes portés par les politiques publiques ou contraires au droit de l'urbanisme.

V- Prise en compte des réserves et recommandations de la Commission d'Enquête et principales adaptations qu'il est proposé d'apporter au projet

A– Avis général de la Commission d'Enquête

La Commission d'Enquête a émis 24 réserves générales et 38 recommandations générales concernant le dossier de PLUi-H sur l'ensemble du territoire de Toulouse Métropole.

Parmi ces réserves et recommandations :

- 23 ne sont pas levées notamment toutes celles demandant de retirer tous les EBC/EVP/EBP nouvellement créés, de prévoir des compensations financières ou de créer des processus de validation des outils ;
- 36 sont levées notamment toutes les demandes d'amélioration du dossier, d'accompagnement de l'instruction, d'engagement de réflexions sur différents sujets ;
- 3 sont levées partiellement concernant les zonages des secteurs soumis à inondation et la suppression de plans d'alignement.

Un document en annexe de la présente délibération, détaille la manière dont les réserves et les recommandations générales de la Commission d'Enquête sont prises en compte (ANNEXE1).

B – Réserves et recommandations de la Commission d'Enquête sur les avis des Conseils Municipaux des Communes membres

La Commission d'Enquête dans son rapport s'est exprimée uniquement sur les demandes sur lesquelles Toulouse Métropole proposait de répondre favorablement. Les demandes arbitrées défavorablement par Toulouse Métropole n'ont pas été soumises à la Commission d'Enquête.

Sur ces demandes, la Commission d'Enquête a émis une réserve et une recommandation générales :
- « ne pas modifier le dossier en cas d'avis défavorable de la CE sur les propositions de modifications du dossier par TM suite aux demandes des communes membres PPA » ;
- « prendre en compte les avis favorables ou sans objection de la CE pour les propositions de modifications du dossier par TM sur demandes des communes membres ».

La Commission d'Enquête a ainsi rendu un avis favorable ou n'a pas émis d'objections sur 142 observations et a émis 59 avis défavorables.

Les réserves de la commune émises dans son avis en CM après arrêt n'ont pas fait l'objet d'un avis défavorable de la commission d'Enquête et pourront donc être prises en compte dans le dossier approuvé.

C- Réserves et recommandations de la Commission d'Enquête sur les avis des PPA, PPC consultées et de la MRAE

La Commission d'Enquête dans son rapport s'est exprimée uniquement sur les demandes sur lesquelles Toulouse Métropole proposait de répondre favorablement. Les demandes arbitrées défavorablement par Toulouse Métropole n'ont pas été soumises à la Commission d'Enquête.

Sur ces demandes, la Commission d'Enquête a émis 2 réserves et 3 recommandations générales :

- « ne pas modifier le dossier en cas d'avis défavorable de la CE sur les propositions de modifications du dossier par TM suite aux demandes des PPA » ;
- « ne pas modifier le dossier en cas d'avis défavorable de la CE sur les propositions de modifications du dossier par TM suite aux demandes des PPC »
- « actualiser le dossier comme demandé par la MRAe et proposé par TM »
- « prendre en compte les avis favorables ou sans objection de la CE pour les propositions de modifications du dossier par TM sur demandes des PPA »
- « prendre en compte les avis favorables ou sans objection de la CE pour les propositions de

modifications du dossier par TM sur demandes des PPC »

La Commission d'Enquête a ainsi émis 4 avis défavorables sur les avis PPA, 3 avis défavorables sur les avis des PPC et une réserve et une recommandation sur l'avis de la MRAE.

L'annexe n°1 précédemment citée revient dans le détail sur les réponses apportées aux réserves et aux recommandations générales. Des tableaux sont joints en annexe de la présente délibération, présentant de manière synthétique la façon dont il est proposé de prendre en compte les avis des PPA, PPC et de la MRAE sur le PLUI-H arrêté. (ANNEXE 2).

D. Avis de la Commission d'Enquête sur les demandes des particuliers de la Commune de Balma

60 requêtes ont été déposées concernant la Commune de Balma.

La Commission d'Enquête a émis 10 réserves (4 levées) et 4 recommandations (3 prises en compte) concernant la Commune de Balma :

Réserves:

R-BA1 : supprimer l'EBC des parcelles : BW 247, 248, 249, 224, 251, 252, 261, 263, 223, 276, 207, 259, 277, 278, 275, 262, 202, 181, 182,183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 220, 221, 239, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 242, 217 et, 241 (cf. 15).
La réserve n'est pas levée.
En effet, cet Espace Boisé Classé (EBC) crée en 2005 lors de la révision du POS en PLU permet la préservation de l'environnement et de la qualité de vie des riverains. Il représente 4500m² d'espace de nature en plein de cœur de ville. Aussi, la commune ne souhaite pas renoncer à sa protection ni à sa cohérence d'ensemble, d'autant que la demande initiale ne concernait qu'un seul propriétaire.

R-BA2 : classer les parcelles BE 18 et BE 56 (partiellement) en zone UM7 contiguë de Quint-Fonsegrives
La réserve n'est pas levée.
La commune ne souhaite pas donner suite aux demandes d'urbanisation qui entrainent une réduction de zone agricole, notamment à l'échelle de la zone au nord de la route de Castres. Le classement de ces parcelles comportant des constructions à destination d'habitation en zone A leur permet d'évoluer de manière très minime et encadrée car l'extension de l'urbanisation n'est pas souhaitée dans ces secteurs à préserver.

R-BA3 : supprimer la partie est de l'EBC pris sur la parcelle BD 54 sur environ 5 000 m²
La réserve est partiellement levée.
La protection d'EBC a été réduite là où elle impacte le moins la préservation des arbres (terrains de tennis). En complément, les espaces de nature entourant l'habitation du propriétaire ont également été déclassés, conformément au PLU opposable.

R-BA4 : classer les parcelles CA 140, 141, 143, 144, 145, 148 et 175 en NL et instaurer un EBC sur la totalité de leur surface.
La réserve est levée.
Afin de conforter le projet de parc public de la commune, les parcelles correspondant au Parc de l'ancien château des Évêques sera classé en NL et l'ensemble des espaces de nature en EBC.

R-BA5 : classer la parcelle BD 05 dans la zone UM10 contiguë.
La réserve n'est pas levée.
La commune ne souhaite pas donner suite aux demandes d'urbanisation qui entrainent une réduction de zone agricole, notamment à l'échelle de la zone au nord de la route de Castres. Le classement de ces parcelles en zone A permet de préserver leur vocation agricole existante.

R-BA6 : déclasser 1000 m² environ de l'EBC pris sur les parcelles AW 396, 397, 398, 401, 402, 403, 404, 405 et les compenser à due concurrence sur les mêmes parcelles en accord avec le propriétaire
La réserve n'est pas levée.

À la suite de la réserve de la commission d'enquête, une série d'échanges ont eu lieu entre la commune et le propriétaire. Cependant, la compensation nécessaire au déclassement des EBC qui avait été initialement demandé était trop impactante pour le propriétaire. Aussi il a renoncé à sa requête et souhaité conserver la protection EBC telle que reportée au PLU opposable. Le PLUi-H ne sera donc pas modifié.

R-BA7 : supprimer l'EBC surfacique de la parcelle BZ 12 à remplacer par des EBC symboles à déterminer en accord avec la propriétaire
La réserve est levée.
La réalité du terrain montre qu'il s'agit bien d'un alignement d'arbres et non d'un boisement. Par conséquent, la transformation du classement EBC surfacique en EBC symbole (5 arbres) sera effectuée sur la parcelle BZ12 au PLUi-H approuvé.

R-BA8 : maintenir à 13,5 mètres la hauteur de construction prévue dans le PLUi-H pour la zone sur laquelle est implantée la cité Noncesse
La réserve n'est pas levée.
Le zonage UM4 de la Cité Noncesse, notamment les valeurs de l'étiquette, a été établi sur la base des formes urbaines existantes, ne permettant aucune évolution des constructions déjà anciennes. La commune souhaite permettre la réalisation du projet de réhabilitation du bailleur social pour améliorer l'esthétique et la fonctionnalité des bâtiments et diversifier l'offre de logements. C'est pourquoi, la hauteur maximale autorisée pour la zone sera porté à 17m dans le PLUi-H approuvé.

R-BA9 : supprimer l'ER 044-31 du DGR 3C1
La réserve est levée.
L'intérêt de l'ER 044-31 ne semble pas avéré au regard du schéma directeur du réseau cyclable de Toulouse Métropole. Sa suppression sera effectuée dans le PLUi-H approuvé.

R-BA10 : rattacher les parcelles CD 39, 52 et 53 à la zone UA1 contiguë
La réserve n'est pas levée.
La levée de cette réserve entre en contradiction avec la prise en compte des prescriptions du SCOT car ces parcelles appartiennent à un espace naturel protégé et inconstructible dans le SCOT et se situent également dans le corridor écologique de l'Hers. La commune entend privilégier la réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels et la protection de la trame verte et bleue. Aussi ces parcelles ne seront pas ouvertes à l'urbanisation dans le PLUI-H approuvé.

<u>Recommandations:</u>

r-BA1 : prévoir dans le règlement des 3 zones AUP1B situées de part et d'autre de la route de Gauré (à proximité de son intersection avec la route de Lavaur) une limitation de hauteur égale à celle de la zone UM contiguë majorée de 3 mètres sur une profondeur de 15 mètres par rapport à la limite de zone
La recommandation n'est pas prise en compte.
En effet, le PLUi-H traduit dans ses dispositions réglementaires et une OAP, les orientations définies par la collectivité pour chaque secteur de la ZAC intercommunale de Gramont dont le plan guide a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique par arrêté du 29 septembre 2008.
Compte tenu de l'antériorité de ce projet urbain, le PLUI-H retranscrit à droits constants le règlement du PLU actuel. Le plan guide de la ZAC intègre le traitement des franges avec l'existant.

r-BA2 : classer le jardin Clos Saint Pierre en EBC
La recommandation est prise en compte.
S'agissant d'un foncier public représentant un espace de nature en ville, la commune souhaite classer ce jardin en Espaces Vert Protégé (et non en Espaces Boisé Classé – EBC). En effet, ce classement est plus pertinent au regard du type d'espace et de protection.

r-BA3 : modifier le règlement écrit conformément à la proposition de TM
La recommandation est prise en compte.
Conformément au PLU opposable à Balma, un retrait minimal de 2 m pour les piscines sera réintroduit dans le tableau annexé au règlement écrit du PLUi-H appouvé.

r-BA4 : supprimer l'ER 044-033, devenu sans objet .
Les acquisitions foncières sont en cours concernant l'ER 044-033 qui sera affecté à la réalisation d'une voie verte d'ici 2019. Il n'y a donc plus d'intérêt à le maintenir au PLUi-H et il sera supprimé dans le dossier approuvé.

Autre modification induite par un avis favorable de la Commission d'Enquête dans son rapport, hors réserves et recommandations :

- Suppression de l'ER 044-008 sur les parcelles AN 29 et 33 suite à la renonciation d'acquérir de Toulouse Métropole, bénéficiaire de l'emplacement réservé :
La mise en demeure de Toulouse Métropole d'acquérir l'emplacement réservé n°27 du PLU de Toulouse Métropole, commune de Balma a été réalisée par courrier en date du 12 avril 2018, soit en cours d'enquête publique du PLUi-H. C'est pourquoi le document arrêté comporte la traduction à droit constant de cet ER sous le n°044-008. En effet, l'aménagement modes actifs des bords de la Seillonne s'inscrit dans le projet de réseau vert de Toulouse Métropole et cet ER comme celui reporté du coté de Montrabé (ER 389-007) traduisent la volonté de préserver les emprises nécessaires à ces aménagements.
Toulouse Métropole ayant renoncé à acquérir le foncier concerné par l'ER sur les parcelles AN29 et 33 (15 684m²), il est proposé de mettre à jour le document graphique (3C1) du PLUi-H en supprimant l'ER.

VI – Présentation du projet de PLUi-H prêt à être soumis pour approbation au Conseil de la Métropole

Le projet de PLUi-H prêt à être soumis pour approbation au Conseil de la Métropole est constitué des pièces du dossier arrêté modifié pour tenir compte des avis des PPA, PPC, des Communes des observations formulées à l'enquête publique et des conclusions de la commission d'enquête et complété avec les pièces relatives à la procédure.

A- Les pincipales modifications apportées

Concernant le dossier arrêté les principales modifications sont :

1-Rapport de présentation :
- LIVRET 1A : Table des sigles et abréviations déplacée de cette partie afin d'être plus facilement accessible au public ;
- LIVRET 1B : actualisation des données du diagnostic du territoire et de l'Etat initial de l'environnement ;
- LIVRET 1C, 1D : actualisation de l'explication des choix retenus et de la justification du projet en fonction des modifications réalisées sur les pièces réglementaires ;
- LIVRET 1F : Compléments apportés à la partie Compatibilité avec le SCOT suite aux remarques des PPA notamment sur les pactes urbains ;
- LIVRET 1G : mise à jour de l'évaluation suite aux modifications engendrées par l'enquête publique comme par exemple sur les modifications d'OAP et les compléments demandés par les PPA.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) (pièce n°2) n'est affecté par aucune modification.

3- Pièces réglementaires :
Ces pièces comportent de nombreuses modifications suite aux résultat de l'enquête publique, des avis PPA, PPC, des Communes.

- 3A : Règlement écrit : Correction de toutes les erreurs matérielles de mise en forme et de rédaction et intégration des améliorations demandées à l'enquête au titre desquelles on peut citer :

- ●Des clarifications en dispositions spécifiques pour les zones A, N (cas des piscines) et en zone UM4 (implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même unité foncière ;

●Des clarifications ou évolutions des dispositions communes concernant :

→ La Hauteur de Façade (HF) et la hauteur dans les secteurs concernés par le seuil minimum de densité et la présence d'un patrimoine bâti : une règle métrique remplacée par un règle d'objectif ;

→ Le patrimoine : introduction d'un nouveau cas de prise en compte : le patrimoine «*identifié par une autorité compétente de l'Etat en matière de patrimoine bâti » ;*

→ Le stationnement : l'introduction de règles spécifiques pour les *« logement locatif financé avec un prêt aidé de l'Etat a vocation à héberger des personnes en difficulté spécifique d'accès au logement » ;*

→ Les vues : amélioration du dispositif ;

●Des clarifications diverses, notamment : la prise en compte du système de collecte des déchets par colonnes enterrées, la végétalisation des pieds de façade, les saillies, le cas de majoration du Coefficient d'espace de pleine terre...

- 3B : Annexes au règlement écrit :la table des sigles et abréviations sera ajoutée au lexique (Annexe1) et toutes les corrections demandées par les Communes seront effectuées pour les voies pour lesquelles des retraits spécifiques des constructions sont exigés, gestion des accès sur les infrastructures routières, gestion des clôtures, implantation des piscines (Annexe3). Le lexique sera complété notamment concernant la notion de hauteur.

- 3C : Documents graphiques du règlement : Les périmètres des OAP sont retirés des plans du 3C2-DGR Outils d'aménagement et de qualité environnementale et reportées dans le 3C1-DGR au 1/25000e.

- 3D : Annexes aux Documents graphiques du règlement : La liste des emplacements réservés, des servitudes d'équipements publics, des espaces verts protégés sont mises à jour en fonction des modifications des plans. La liste des Eléments Bâtis Protégés est également mise à jour mais aussi complété avec toutes les nouvelles fiches réalisées depuis l'arrêt du PLUi-H. La fiche de la vue n°4 et l'angle de la vue seront modifiés pour tenir compte d'un projet en cours.

4- Annexes :

- 4A : Servitudes d'Utilité Publique(SUP)
Un nouveau document sera intégré et sera numéroté 4A2. Il s'agit d'un nouveau graphique d'information des SUP avec les informations complètes que les gestionnaires auront fait remonter à Toulouse Métropole. Les autres documents sont donc décalés en 4A3, 4A4 et 4A5.
- 4C : Graphiques d'informations. Les annexes seront également mises à jour avec les actes pris par Toulouse Métropole et la Préfecture depuis l'arrêt du PLUi-H comme les périmètres de Projet Urbain Partenarial (PUP) ou de Taxe d'Aménagement Majoré (TAM).
- 4D : périmètres liés à l'environnement. Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) sera approuvé au même Conseil de la Métropole mais avant le dossier de PLUiH afin d'être intégré à ce dernier.

5- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Moins d'un tiers des OAP feront l'objet de modifications ou de compléments, la plupart des évolutions relevant d'erreurs matérielles ou d'ajustements mineurs.
Pour toutes les OAP nouvelles, tous les postes de légende seront complétés avec la mention « secteur d'équipements d'intérêt collectif et services publics » pour la dominante bleue.
Certaines OAP seront modifiées ou complétées suite au résultat de l'enquête, des avis des PPA : par exemple pour prendre en compte le risque inondation ou les pactes urbains, des PPC ou des demandes des Communes (suppression de données sur le logement social).

6- Programme d'Orientations et d'Actions (POA)

- 6A- Orientations : elles seront complétées pour tenir compte des demandes des Communes et des avis PPA ;
- 6B -Volet territorial : les données localisées sur les projections de logements dans les feuilles de

route communales seront complétées pour de nombreuses communes.
Les seuils de déclenchement réglementaire du logement locatif social seront également modifiés pour certaines Communes.
Des précisions seront apportées sur la mobilisation des outils réglementaires et fonciers mis à disposition des Communes, afin de prendre en compte les demandes des Communes et des avis PPA.
- 6C – Volet thématique : des précisions seront apportées sur certaines actions pour tenir compte des avis PPA.

B- Les procédures approuvées entre l'arrêt et l'approbation du PLUi-H

La réalisation de certains projets était incompatible avec le calendrier d'élaboration du PLUi-H. Pour ces projets, des procédures d'évolution des documents d'urbanisme ont donc été menées parallèlement à l'élaboration du

PLUi-H, tout en s'inscrivant dans le respect des orientations générales du PLUi-H. Elles permettent une mise en compatibilité ou une modification des documents d'urbanisme en vigueur au moment de leur approbation et s'assurent de ne pas contrevenir aux dispositions futures du PLUi-H en l'état de formalisation de celui-ci.

Ainsi, quatre procédures ont été approuvées depuis l'arrêt du PLUi-H. Il s'agit de :
- la mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Seilh pour la ZAC de Laubis approuvée
par arrêté préfectoral en date du 20 mars 2018 déclarant l'utilité publique du projet et emportant mise en compatibilité du PLU.
- la 1ère modification simplifiée du PLU de Toulouse Métropole, commune de Toulouse approuvée par délibération du Conseil de la Métropole en date du 12 avril 2018.
- la mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Toulouse pour la ZAC Malepère approuvée par arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2018 déclarant l'utilité publique du projet et emportant mise en compatibilité du PLU.
- la mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Colomiers pour le projet d'échangeur du Perget approuvé par arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2018 déclarant l'utilité publique du projet et emportant mise en compatibilité du PLU.

Certaines procédures soumises à enquête publique sont en cours et elles seront approuvées après l'approbation du PLUi-H. Ces procédures amèneront des évolutions des documents d'urbanisme en vigueur au moment de leur approbation. Pour autant, elles présenteront dans leur dossier d'enquête publique les traductions envisagées au PLUi-H, sur la base du PLUi-H arrêté. Il s'agit de 5 procédures :
- la déclaration de projet Pé-Estèbe Belle Enseigne à Cugnaux et Villeneuve-Tolosane emportant mise en compatibilité pour le projet de gendarmerie ;
- la déclaration de projet emportant mise en compatibilité pour le périmètre du CEAT à Toulouse ;
- la déclaration de projet emportant mise en compatibilité pour le Téléphérique Urbain Sud (TUS) à Toulouse ;
- la déclaration de projet emportant mise en compatibilité pour Toulouse Aerospace Express à Toulouse et Colomiers ;
- la déclaration de projet emportant mise en compatibilité pour Toulouse Euro Sud-Ouest sur la Commune de Toulouse.

L'ensemble des adaptations apportées à l'issue de l'enquête publique ne modifie pas l'économie générale du projet de PLUi-H tel qu'arrêté par le Conseil de la Métropole le 3 octobre 2017.
Les modifications de zonage ont conduit a augmenter la consommation foncière par rapport au PLUi-H arrêté. Ainsi, 32 ha supplémentaires sont consommés, soit moins de 2 % du scénario de consommation foncière.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable :
- à la proposition de prise en compte par Toulouse Métropole des réserves et des recommandations générales de la Commission d'Enquête et celles concernant la Commune de Balma ;
- et sur le projet de PLUi-H prêt à être soumis à l'approbation du Conseil de la Métropole courant de

l'année 2019, tel que modifié pour tenir compte des avis recueillis (PPA, PPC, Communes), des observations formulées à l'enquête publique et des conclusions de la commission d'enquête.

DECISION

Le Conseil Municipal de la commune de Balma,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivants, R151-1 et suivants, L153-21, L153-22, L153-24, L153-26, R153-20 et R153-21,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.o.T.) de la Grande Agglomération Toulousaine approuvé le 15 juin 2012, modifié le 12 décembre 2013, mis en compatibilité le 09 décembre 2014 et révisé le 27 avril 2017,

Vu le Projet Mobilités 2020-2025-2030 valant révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la grande agglomération toulousaine approuvé le 07 février 2018,

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté le 17 mars 2011, et modifié le 17 décembre 2015,
Vu les documents d'urbanisme actuellement en vigueur sur le territoire de Toulouse Métropole,

Vu la conférence métropolitaine réunie le 26 mars 2015 concernant les modalités de collaboration politique et technique avec les 37 communes membres,

Vu la délibération du Conseil de la Métropole en date du 9 avril 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), définissant les objectifs poursuivis, les modalités de collaboration avec les Communes membres et de concertation auprès du public,

Vu la délibération du Conseil de la Métropole en date du 15 décembre 2016 prenant acte du débat sur les orientations générales du PADD,

Vu les délibérations des Conseils Municipaux des Communes membres de la Métropole prises entre le 21 septembre 2016 et le 27 février 2017, débattant des orientations générales du PADD,

Vu la délibération du Conseil de la Métropole en date du 23 février 2017 prenant acte de l'application du Code de l'Urbanisme modifié suite au décret du 28 décembre 2015,

Vu la délibération en date du 3 octobre 2017 arrêtant le bilan de la concertation de la procédure d'élaboration du PLUi-H,

Vu la délibération en date du 3 octobre 2017 arrêtant le projet de PLUI-H et prévoyant sa mise à l'enquête publique,

Vu les délibérations des Conseils Municipaux des communes membres de la Métropole prises entre le 6 novembre 2017 et le 21 décembre 2017, portant avis sur le projet de PLUi-H arrêté, et le tableau annexé à la présente délibération qui expose la manière dont ils ont été pris en compte,

Vu les avis émis par les personnes publiques associées à l'élaboration du PLUI-H, par les personnes devant être consultées et les tableaux annexés à la présente délibération qui exposent la manière dont ils ont été pris en compte,

Vu l'arrêté du 27 février 2018 de la Vice-Présidente de Toulouse Métropole portant ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H),

Vu les observations du public émises au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 30 mars 2018 au 17 mai 2018,

Vu le rapport et les conclusions de la Commission d'Enquête en date du 20 septembre 2018 et le document annexé à la présente délibération qui expose la manière dont ils ont été pris en compte,
Vu le projet de PLUI-H modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la Commission d'Enquête, tel qu'annexé à la présente délibération,

Considérant que l'économie générale du projet de PLUI-H n'est remise en cause ni par les observations des personnes publiques associées et consultées, ni par celles de la Commission d'Enquête,

Considérant que l'ensemble des avis recueillis, des observations du public et du rapport et des conclusions de la Commission d'Enquête a été analysé et pris en compte pour préciser le projet et, le cas échéant, le modifier sans en bouleverser l'économie générale,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **Article 1**
  D'émettre un avis favorable à la proposition de prise en compte par Toulouse Métropole des réserves et des recommandations générales de la Commission d'Enquête et celles concernant la Commune de Balma ;

- **Article 2**
  D'émettre un avis favorable sur le projet de PLUi-H prêt à être soumis à l'approbation du Conseil de la Métropole courant de l'année 2019 tel que modifié pour tenir compte des avis des PPA, PPC, des Communes des observations formulées à l'enquête publique et des conclusions de la commission d'enquête sur la base des documents annexés à la présente délibération.

- **Article 3**
  D'informer que le dossier de PLUi-H, une fois approuvé par le Conseil de la Métropole, ainsi que le rapport et conclusions de la Commission d'Enquête seront mis à disposition du public au siège de Toulouse Métropole, sis 6, rue René Leduc, 31505 Toulouse Cedex 5, Direction de l'Urbanisme, 4 ème étage, de 8 heures 30' à 12 heures 30' et de 13 heures 30' à 17 heures. Ce document sera également consultable sur le site internet de Toulouse Métropole, ainsi que surle site internet de la commune de Balma.

- **Article 4**
  De dire qu'en vertu des articles L2121-24 et R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dispositif des délibérations à caractère réglementaire est publié au recueil des actes administratifs de la Commune de Balma.

- **Article 5**
  De rappeler que la présente délibération sera exécutoire après transmission à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et affichage dans la Commune de Balma pendant 1 mois.

POINT 16

Objet : Avis sur la prise en compte des conclusions de la commission d'enquête et sur le projet de RLPI prêt à être soumis au Conseil de Toulouse Métropole pour approbation

Exposé :

I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET METROPOLITAIN :

Monsieur le Maire de Balma rappelle que par délibération en date du 9 avril 2015, le Conseil de la Métropole a prescrit la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi),

en a fixé les objectifs poursuivis et défini les modalités de collaboration avec les 37 communes membres de Toulouse Métropole ainsi que les modalités de concertation avec le public.

Le RLPi est un document qui édicte des prescriptions à l'égard de la publicité, des enseignes et préenseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. Il doit poursuivre un objectif de protection du cadre de vie, de mise en valeur du paysage tout en veillant au respect de la liberté d'expression, de la liberté du commerce et de l'industrie et en garantissant le bon exercice de l'activité économique.

Le RLPi est élaboré conformément à la procédure d'élaboration des plans locaux d'urbanisme et deviendra une annexe du PLUi-H, une fois qu'il aura été approuvé.

Les orientations du RLPi, s'appuyant sur le diagnostic réalisé à l'échelle de la Métropole au printemps 2016, ont été débattues au sein des 37 Conseils Municipaux des communes de Toulouse Métropole en septembre et octobre 2016, puis en Conseil de la Métropole le 15 décembre 2016. Ces orientations ont guidé l'élaboration des pièces réglementaires.

Conformément à la délibération de prescription du RLPi, les Conseils Municipaux des 37 Communes ont émis un avis sur les principales dispositions réglementaires qui les concernent, avant l'arrêt du projet de RLPi par le Conseil de la Métropole.

Le Conseil Municipal de Balma a par délibération du 8 juin 2017 émis un avis favorable avec réserves sur les principales dispositions du projet de règlement et de zonage du futur RLPi.

Le Conseil de la Métropole, dans sa séance en date du 3 octobre 2017, a successivement arrêté le bilan de la concertation, puis a arrêté le projet de RLPi.

Conformément aux dispositions combinées des articles L 581-14-1 et suivants du code de l'environnement et L 153-15 et R 153-5 du code de l'urbanisme, les communes membres de Toulouse Métropole ont ensuite émis un avis sur le projet de RLPi et en particulier sur les dispositions du règlement qui les concernent, dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet.

Le Conseil Municipal de Balma a par délibération du 7 décembre 2017 émis un avis favorable sur le projet de RLPi.

Toulouse Métropole a organisé une enquête publique sur le projet de RLPi arrêté qui s'est déroulée du 28 mai au 28 juin 2018 inclus, sous le contrôle d'une commission d'enquête qui a rendu son rapport et conclusions le 17 octobre 2018. A la demande du tribunal administratif du 19 octobre 2018, les conclusions ont été complétées le 12 novembre 2018.

Les conseils municipaux des 37 communes sont donc appelés aujourd'hui à émettre un avis sur la prise en compte, par Toulouse Métropole, des éventuelles réserves et recommandations de la Commission d'Enquête ainsi que sur le projet de RLPi prêt à être soumis au Conseil de la Métropole pour approbation définitive.

L'annexe à la présente délibération permet de prendre connaissance de manière synthétique :

- De la prise en considération des avis sur le projet arrêté qui ont été joints au dossier d'enquête (Avis des communes, avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, avis des Personnes Publiques Associées et des Personnes Publiques Consultées),
- De la prise en compte des conclusions de la Commission d'Enquête,
- Des principales évolutions apportées en conséquence au projet arrêté,
- Du contenu du projet de RLPi prêt à être approuvé.

II. PRISE EN CONSIDÉRATION DES AVIS JOINTS AU DOSSIER D'ENQUÊTE :

A – Avis des conseils municipaux des communes membres :

Les 37 communes ont émis un avis favorable sans réserve sur le projet de RLPi dont 26 sans remarque ni recommandation.

7 avis comportent des demandes de corrections d'erreurs matérielles et/ou des demandes mineures d'ajustements de zonage aux contextes locaux, 4 communes ont émis un avis assorti de recommandations dont certaines, parce qu'elles sont compatibles avec les objectifs et les orientations du RLPi et de nature à améliorer le document, sont prises en compte directement dans le dossier de RLPi prêt à être approuvé.
Le document joint en annexe, dans sa première partie (Prise en compte des avis joints au dossier d'enquête – Les avis des communes), présente sous forme de tableau, et par commune, ces recommandations et la manière dont elles pourront être prises en compte.

B – Avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), des Personnes Publiques Associées (PPA) et des Personnes Publiques Consultées (PPC) :

Le projet de RLPi arrêté a été :

- Notifié pour avis à l'État ainsi qu' aux autres personnes publiques associées à son élaboration (Conseil Régional de la Région Occitanie, Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Syndicat Mixte d'Études de l'Agglomération Toulousaine, Chambre de Commerce et de l'industrie de Toulouse, Chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne, Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, TISSEO Collectivités, au Syndicat mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, Syndicat Mixte du bassin versant de l'Hers Girou),
- Transmis pour avis au titre des PPC, aux communes et établissements publics de coopération intercommunale limitrophes ainsi qu'à divers organismes susceptibles d'être intéressés.
Le projet de RLPi a également été soumis à l'avis de la CDNPS, conformément à l'article L 581- 14-1 du Code de l'Environnement.

Le document joint en annexe, dans sa première partie « Prise en compte des avis joints au dossier d'enquête – Avis de la CDNPS, des Personnes Publiques Associées (PPA) et des Personnes publiques Consultées (PPC) - » présente l'ensemble de ces avis et la manière dont ils pourront être pris en compte dans le RLPi approuvé.

III. PRISE EN COMPTE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Monsieur le Président de Toulouse Métropole a, par arrêté du 23 avril 2018, soumis le projet de RLPi à enquête publique, qui s'est déroulée du 28 mai 2018 au 28 juin 2018 inclus.

La commission d'Enquête a dénombré 96 contributions :

La Commission d'Enquête a remis le procès verbal des observations consignées au Président de Toulouse Métropole le 06 juillet 2018.

Le mémoire en réponse de Toulouse Métropole a été adressée à la Commission d'Enquête par voie électronique le 21 septembre 2018 et papier le 24 septembre 2018.

La Commission d'Enquête a remis son rapport et ses conclusions motivées le 17 octobre 2018, complétées le 12 novembre 2018, suite à la demande du Tribunal Administratif de Toulouse le 19 octobre 2018.
La Commission d'Enquête relève dans ses conclusions, qu'il ressort de la participation du public, deux positions opposées :

- D'une part, associations de protection de l'environnement et particuliers souhaitent un renforcement significatif de la réglementation de nature à diminuer drastiquement la présence publicitaire sur le territoire, et certains préconisent même une interdiction. Ils considèrent que le projet de RLPi soumis à l'enquête n'est pas suffisamment restrictif.

- D'autre part, et à l'inverse, les professionnels considèrent que l'application du projet de RLPi arrêté serait de nature à impacter trop lourdement leur activité et proposent des modifications qui vont dans le sens d'un assouplissement significatif du projet de RLPi.

Le document joint en annexe, dans sa deuxième partie « Prise en compte des conclusions de la commission d'Enquête » présente un bilan global de l'enquête publique et la manière dont les requêtes pourront être prises en compte dans le RLPi prêt à être approuvé.

La Commission d'Enquête, dans ses conclusions en date du 16 octobre 2018, complétées le 12 novembre 2018 indique « ...ayant considéré la qualité des réponses apportées aux observations ainsi que les avantages et inconvénients du projet de règlement soumis à l'enquête publique » qu'elle émet **un avis favorable** au projet de RLPi présenté par Toulouse Métropole, **assorti de 2 recommandations** exposées ci-dessous :

- Procéder à la correction des erreurs matérielles signalées avant l'enquête publique
- Respecter les propositions faites par Toulouse Métropole dans son mémoire en réponse.

Toulouse Métropole a entendu prendre en compte ces deux recommandations de la manière suivante :

- Corriger le dossier de RLPi des erreurs matérielles signalées,
- Intégrer au dossier de RLPi prêt à être approuvé les propositions faites dans le mémoire en réponse.

IV. LES ADAPTATIONS DU PROJET : LE PROJET DE RLPI PRÊT À ÊTRE SOUMIS AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE POUR APPROBATION

Le projet de RLPi prêt à être approuvé est constitué du rapport de présentation, du règlement, du plan de zonage et des annexes. Il est complété des documents relatifs à la procédure (Délibérations, bilan de la concertation, avis, arrêté portant ouverture de l'enquête publique…).

Pour faire suite aux avis recueillis, aux observations formulées à l'enquête publique et aux conclusions de la commission d'enquête, en concertation avec les communes concernées, le dossier de RLPi prêt à être approuvé a été adapté.

- le rapport de présentation, il a fait l'objet de corrections d'erreurs matérielles et a été modifié et complété dans sa partie explication des choix pour tenir compte des adaptations réglementaires issues de la prise en compte des avis et des résultats de l'enquête publique.

- le règlement, outre la correction d'erreurs matérielles pour en améliorer la lecture, les adaptations réglementaires apportées à l'issue de l'enquête publique sont reportées dans le tableau ci-dessous :

Articles concernés	Version projet arrêté en Conseil de la Métropole du 3 octobre 2017	**Version proposée à l'approbation du RLPi**
P1	Les dispositifs publicitaires d'une surface supérieure à 2 m^2scellés au sol ou installés directement sur le sol sont interdits au droit des façades comportant des ouvertures, jusqu'à une distance de 10 mètres de ces façades.	Les dispositifs publicitaires d'une surface supérieure à 2 m^2scellés au sol ou installés directement sur le sol sont interdits au droit des façades **des immeubles à usage d'habitation** comportant des ouvertures, jusqu'à une distance de 10 mètres de ces façades.
P2	I - Aux abords des carrefours à sens giratoire, ainsi que des intersections identifiées par chaque commune et dont la liste figure en annexe, les dispositifs publicitaires d'une surface unitaire supérieure à 2 m^2scellées au sol ou installés directement sur le sol sont	**I- En dehors de la commune de Toulouse**, aux abords des carrefours à sens giratoire, ainsi que des intersections identifiées par chaque commune et dont la liste figure en annexe, les dispositifs publicitaires d'une surface unitaire supérieure à 2 m² scellées au

	interdits dans un rayon de 50 m à compter du bord extérieur de la chaussée. En zone 7, ce rayon est ramené à 30 m. II – A l'exclusion des colonnes porte-affiches, le I du présent article s'applique à la publicité supportée par du mobilier urbain lorsque sa surface est supérieure à 2 m². III – Les I et II du présent article ne s'appliquent pas en zone 8.	sol ou installés directement sur le sol sont interdits dans un rayon de 50 m à compter du bord extérieur de la chaussée. En zone 7, ce rayon est ramené à 30 m. **II-Sur le territoire de la commune de Toulouse, les dispositifs publicitaires d'une surface unitaire supérieure à 2 m² scellés au sol ou installés directement sur le sol sont interdits aux abords des carrefours à sens giratoire ainsi qu'à l'ensemble des intersections où se rencontrent plus de trois voies ouvertes à la circulation publique dans un rayon de 50 m à compter du bord extérieur de la chaussée. En zone 7, ce rayon est ramené à 30 m. Aux abords des intersections où se rencontrent trois voies ouvertes à la circulation publique, ou moins, ce rayon est ramené à 15 m, quelle que soit la zone concernée.** **III- Les I et II du présent article s'appliquentà la publicité supportée par le mobilier urbain, à l'exclusion des colonnes porte-affiches, lorsque sa surface unitaire est supérieure à 2 m².** **IV – Les I et II du présent article ne s'appliquent pas en zone 8.**
P15	Dans les communes de l'unité urbaine de Toulouse, les surfaces publicitaires maximales fixées par le présent règlement s'appliquent à l'affiche ou à l'écran si la publicité est numérique. L'encadrement, pied exclu, ne peut dépasser 10 cm. Dans les communes hors unité urbaine de Toulouse, les surfaces maximales fixées par le présent règlement s'appliquent encadrement compris.	Dans les communes de l'unité urbaine de Toulouse, **la surface maximale des dispositifs publicitaires fixée par le présent règlement s'applique à l'affiche.** L'encadrement, pied exclu, ne peut dépasser **20 cm**. Dans les communes hors unité urbaine de Toulouse, **la surface maximale des dispositifs publicitaires fixée** par le présent règlement s'applique encadrement compris.
1.11 à 6.11	II – Enseignes perpendiculaires : Lorsque l'activité ne s'exerce qu'au rez de chaussée, l'enseigne perpendiculaire ne peut dépasser le niveau bas du premier étage et sa surface maximale est de 1 m² support compris.	II – Enseignes perpendiculaires : Lorsque l'activité ne s'exerce qu'au rez de chaussée, l'enseigne perpendiculaire ne peut dépasser le niveau bas du premier étage et sa surface maximale est de 1 m² support compris. **Lorsque l'activité s'exerce uniquement en étage et sur un seul niveau, l'enseigne est apposée sur le niveau de la façade de l'immeuble où est exercée l'activité signalée et sa surface maximale est de 1 m²support compris.** **Lorsque l'activité s'exerce sur plusieurs niveaux, la limitation de surface de 1 m² de l'enseigne ne s'applique pas.**

7.11 et 8.11	-	**Lorsque l'activité s'exerce uniquement à l'étage, l'enseigne est apposée sur la partie de la façade de l'immeuble se rapportant à l'activité signalée.**
2.11, 2R11 et 3.11	III - Enseignes parallèles : L'enseigne apposée sur maçonnerie est composée de lettres découpées ou, à défaut, réalisée au moyen d'un bandeau qui n'occulte pas l'architecture de la façade qui la supporte.	III - Enseignes parallèles : L'enseigne **est composée de lettres découpées ou, à défaut, réalisée au moyen d'un bandeau qui n'occulte pas l'architecture de la façade qui la supporte.**
6.6	La surface de la publicité numérique est limitée à 8 m^2. Toutefois, sur le territoire de la commune de Colomiers, elle est interdite.	La surface de la publicité numérique est limitée à 8 m^2encadrement compris. Toutefois, sur le territoire de la commune de Colomiers, elle est interdite, **sauf lorsqu'elle est supportée par du mobilier urbain où sa surface est limitée à 2 m^2.**
4.2	-	**Sur le domaine ferroviaire, il peut être installé un dispositif publicitaire mural tous les 100 mètres.**
5.2, 6.2et 7.2	-	**Sur le domaine ferroviaire, il peut être installé un dispositif publicitaire mural, scellé au sol ou installé directement sur le sol tous les 100 mètres.**

- En ce qui concerne <u>le plan de zonage</u>, il a fait l'objet d'ajustements pour tenir compte des demandes d'adaptations mineures du document graphique de 5 communes, et pour lever la réserve de l'État portant sur une délimitation plus précise du zonage s'agissant du contours de la zone agglomérée.
- En ce qui concerne <u>les annexes</u>, outre la correction d'erreurs matérielles, elles ont fait l'objet d'adaptations rendues nécessaires par la prise en compte des avis recueillis et des résultats de l'enquête publique.

<u>A ce titre :</u>

- L'annexe 4.1 « Arrêtés municipaux fixant les limites d'agglomération », a été actualisée des arrêtés municipaux recueillis afin de lever la réserve de l'État portant sur la vérification de la mise à jour de certains arrêtés municipaux anciens.

- L'annexe 4.2 « Carte de la zone agglomérée » a été actualisée des ajustements de zonage pré cités afin de lever la réserve de l'État portant sur une délimitation plus précise du zonage s'agissant du contours de la zone agglomérée.

- L'annexe 4.7 « Liste des zones piétonnes ville de Toulouse à protéger. Pour une meilleure lisibilité, l'intitulé a été modifié comme suit « Liste des zones de rencontre et aires piétonnes à protéger - Commune de Toulouse - »

- L'annexe 4.8 « Liste des communes comprises dans les différentes zones ». Pour une meilleure lisibilité, l'intitulé a été modifié comme suit : « Liste des communes comprises dans les zones résidentielles 4, 5 et 6 ».

- L'annexe 4.11 « Lexique » fait l'objet des adaptations suivantes :

Page 3 : Ajout de la définition suivante : Dispositif numérique (enseigne ou publicité) : Dispositif d'affichage composé de diodes électroluminescentes.

Page 4 : Ajout de la définition suivante : Linéaire de façade : Côté de l'unité foncière pris en compte pour le calcul de la densité publicitaire.

Page 4 : Modification de la définition de la palissade de chantier par celle-ci : « Clôture provisoire masquant une installation de chantier. Elle est composée soit d'éléments pleins sur toute sa hauteur, soit d'éléments pleins en partie basse surmontés d'un éléments grillagé ».

Page 5 : Dans la définition de l'unité foncière : suppression de « cadastrale ».

- Création d'une annexe 4.12 « Arrêté ministériel du 30 août 1977 portant conditions et normes applicables aux dispositifs lumineux ou rétro-réfléchissants visibles des voies ouvertes à la circulation publique. » afin de lever la réserve de l'État concernant les nuisances générées par l'installation de publicités et d'enseignes lumineuses, voire numériques.

L'ensemble des adaptations apportées à l'issue de l'enquête publique ne modifie pas l'économie générale du projet de RLPi tel qu'arrêté par le Conseil de la Métropole le 3 octobre 2017 et ne nécessite pas, par conséquent, l'organisation d'une nouvelle enquête publique.

Le Conseil Municipal de Balma est amené à donner un avis sur ce projet de RLPi prêt à être soumis au Conseil de la Métropole pour approbation.

Le territoire de la Commune de Balma se trouve couvert par 6 zones qui figurent au plan de zonage du projet de RLPi prêt à être approuvé. Le zonage de la commune de Balma est également reporté sur le plan de zonage communal qui figure dans l'annexe 4.5 du dossier de RLPi.

A chaque zone est attribué un niveau de réglementation adapté et cohérent.

Décision

Le Conseil Municipal de Balma

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment, les articles L 581-1 et suivants, L 581-14-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 153-15 et suivants ; et R 153-5 et suivants ;

Vu les 26 règlements locaux de publicité actuellement en vigueur sur le territoire métropolitain ;

Vu la conférence métropolitaine qui s'est réunie le 26 mars 2015 pour définir les modalités de collaboration entre Toulouse Métropole et les communes membres,

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du 9 avril 2015 prescrivant l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Toulouse Métropole, définissant les objectifs poursuivis, les modalités de collaboration avec les Communes membres ainsi que les modalités de la concertation auprès du public ;

Vu les délibérations des Conseils Municipaux des Communes membres de la Métropole, portant débat sur les orientations du RLPi ;

Vu la conférence métropolitaine qui s'est réunie le 1er décembre 2016 avant le débat sur les orientations générales du projet de RLPi ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole en date du 15 décembre 2016 débattant des orientations du RLPi ;

Vu les délibérations des Conseils Municipaux des Communes membres prises entre le 8 juin 2017 et le 11 juillet 2017 portant avis sur les principales dispositions du projet de règlement et de zonage avant l'arrêt du projet de RLPi ;

Vu la conférence métropolitaine qui s'est réunie le 22 septembre 2017 avant l'arrêt du projet de RLPi ;

Vu la délibération en date du 3 octobre 2017 arrêtant le bilan de la concertation de la procédure d'élaboration du RLPi qui s'est déroulée du 9 avril 2015 au 31 mai 2017 ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole en date du 3 octobre 2017 arrêtant le projet de RLPi ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de la nature, des paysages et des sites en sa formation « Publicité » ;

Vu les avis des personnes publiques associées et des personnes ayant demandé à être consultées ;

Vu les délibérations des 37 Conseils Municipaux des Communes membres prises entre le 6 novembre 2017 et le 21 décembre 2017, portant avis sur le projet de RLPi arrêté par le Conseil de la Métropole le 3 octobre 2017 ;

Vu l'arrêté du Président de Toulouse Métropole en date du 23 avril 2018 prescrivant l'ouverture de l'Enquête Publique relative à l'élaboration du règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Toulouse Métropole ;

Vu les observations du public émises au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 28 mai au 28 juin 2018 inclus ;

Vu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête remis le 17 octobre et complété le 12 novembre 2018 à la demande du tribunal Administratif de Toulouse ;

Vu le projet de RLPi modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête ;

Considérant les objectifs poursuivis par Toulouse Métropole dans le cadre de l'élaboration du RLPi ;

Considérant que les travaux de co-construction avec les communes et les différents partenaires ainsi que la concertation menée auprès du public, ont permis d'élaborer un projet de RLPi arrêté en Conseil de la Métropole le 3 octobre 2017, qui répond aux objectifs assignés en conciliant protection du cadre de vie, liberté d'expression et en garantissant le bon exercice de l'activité économique ;

Considérant que les adaptations apportées au projet de RLPi arrêté pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport et conclusions de la Commission d'Enquête ne sont pas de nature à porter atteinte à l'économie générale du projet ;

Considérant que le projet de RLPi va permettre de limiter l'impact des dispositifs publicitaires sur le cadre de vie et le paysage en améliorant l'attractivité de la Métropole, d'harmoniser la réglementation locale sur le territoire tout en tenant compte des spécificités des communes au vu, notamment, des acquis des 26 règlements locaux existants, mais aussi d'adapter la réglementation nationale aux caractéristiques du territoire métropolitain et de la renforcer ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **Article 1.** D'émettre :

● Un avis favorable

◯ Un avis défavorable

- sur la prise en compte des conclusions de la Commission d'Enquête et sur le projet de RLPi prêt à être soumis au Conseil de la Métropole pour approbation, tel que modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport et conclusions de la Commission d'Enquête, sur la base du document de synthèse annexé à la présente délibération.

- **Article 2 :** D'informer que le dossier de RLPi, une fois approuvé par le Conseil de la Métropole, ainsi que le rapport et conclusions de la Commission d'Enquête seront mis à disposition du public au siège de Toulouse Métropole, sis 6, rue René Leduc, 31505 Toulouse Cedex 5, Direction de l'urbanisme, 4 ème étage, de 8 heures 30' à 12 heures 30' et de 13 heures 30' à 17 heures. Ce document sera également consultable sur le site internet de Toulouse Métropole et de la ville de Balma.

- **Article 3 :** De préciser que la présente délibération sera exécutoire après sa transmission au représentant de l'État (Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne et de la région Occitanie) et son affichage pendant un mois à la Mairie de Balma. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs de la ville de Balma.

- **Article 4 :** D'autoriser Monsieur le Maire de Balma à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT 17

Objet : Ouverture d'un poste d'infirmier territorial en soins généraux

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34° et 3-2,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs (Annexe 1),

Monsieur le Maire propose de créer un poste permanent à temps non complet (17h30/35h00) afin d'assurer les fonctions d'infirmière au sein de la crèche municipale.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé du suivi sanitaire de la crèche et de l'encadrement des enfants (section des bébés).

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recherche infructueuse, cet emploi pourrait être occupé, pour les mêmes missions, par un agent contractuel recruté sur le fondement de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26/01/1984.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

POINT 18

Objet : Salon des Arts – édition 2019 : demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que le Pôle Culture/Animation Locale de la Ville de Balma organise la manifestation culturelle «34ème Salon des Arts de Balma» du 15 au 23 juin 2019.

Cette manifestation engendre de nombreux frais pour son organisation ; de ce fait, elle nécessite un soutien financier.

Dans le but de favoriser le développement de cette manifestation culturelle, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire,
- Sollicite du Conseil Départemental de la Haute-Garonne la subvention la plus élevée possible.